

**Zeitschrift:** Actes de la Société jurassienne d'émulation

**Herausgeber:** Société jurassienne d'émulation

**Band:** 21 (1869)

**Anhang:** Appendice

**Autor:** [s.n.]

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 29.12.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## APPENDICE.

---

### DICTIONNAIRE ARCHÉOLOGIQUE DU JURA BERNOIS.

**Epoque antéhistorique ou celtique,**

*par A. QUIQUEREZ. (1)*

---

Le Jura bernois est situé entre la France (départements du Haut-Rhin et du Doubs), et les cantons de Bâle, de Soleure et de Neuchâtel. Avant 1792, il formait une partie importante des Etats du Prince-Evêque de Bâle. Réuni alors à la France, il y resta alors annexé jusqu'en 1815, que le congrès de Vienne l'adjugea à la Suisse. Il avait été en partie compris dans le pays des Rauraques, resserré lui-même entre la Séquanie, le Rhin et les Helvètes. A en juger par les anciennes circonscriptions diocésaines, le pays de Porrentruy appartenait à la Séquanie, comme celui de Montbéliard compris avec lui au 7<sup>me</sup> siècle dans le Pagus Alseaugiaæ.

Les limites du pays des Rauraques sont très incertaines ; toutefois l'une d'elles, vers l'ouest, suivait le cours du Doubs, depuis St-Ursanne jusqu'à Belfond ou Biaufond, où une borne séparait les royaumes de Bourgogne et d'Austrasie. Elle divise encore les diocèses de Bâle, de Lausanne et de Besançon. Elle sert de point de démarca-

(1) Nous publions ce travail à la demande de M. Quiquerez au lieu de la notice sur Franquemont, qu'il réserve pour son grand ouvrage sur les châteaux de l'ancien Evêché de Bâle.

tion entre la France et les cantons de Neuchâtel et de Berne. Du reste un bon nombre des antiquités que signale ce dictionnaire doit être antérieur aux Rauraques ; nous n'avons donc pas à nous attacher aux limites de la Rauracie, que nul n'a encore pu tracer avec quelque certitude.

Il y a trente ans qu'on ne signalait qu'un seul monument dit celtique : la Pierre-Percée, près de Courgenay. Nos recherches nous en ont révélé plus de soixante, non compris des centaines d'autres appartenant au premier âge du fer. Ces découvertes, faites durant bien des années et que nous poursuivons encore, ont été successivement publiées dans divers ouvrages spéciaux, ou en notices disséminées dans des Mémoires suisses ou étrangers. C'est pour remédier à cette dispersion que nous avons cru utile de réunir, sous la forme de dictionnaire, les noms des localités où nous avons découvert des monuments ou des antiquités préhistoriques, soit antérieures aux Romains. Nous ne donnons qu'un résumé, et, pour les détails, nous renvoyons à nos principales publications que nous citons à chaque article et dont voici les titres, afin de faciliter les recherches. Ajoutons que la plupart des objets d'antiquité que nous avons découverts, sont déposés dans notre petit cabinet et ont déjà été en grande partie reproduits dans les planches qui accompagnent nos publications.

**Catalogue des publications de l'auteur citées ou consultées pour  
le présent dictionnaire :**

1862. *Monuments de l'ancien Evêché de Bâle. Le Mont-Terrible*, avec 12 planches.

1864. *Monuments de l'ancien Evêché de Bâle. Topographie d'une partie du Jura oriental*. Epoque celtique et romaine, 18 planches et une carte.

1866. *Monuments de l'ancien Evêché de Bâle. De l'âge du fer*, 3 planches.

1844. Dans les *Mémoires des antiquaires de Zurich*, t. II,

p. 85 : *Notice sur quelques monuments celtiques et romains*, avec une planche.

Dans les *Mémoires de la Société jurassienne d'émulation* :

1856. *Notice sur les traditions et souvenirs celtiques*, avec une planche.

1859. *Notice sur quelques antiquités celtiques*.

1864. *Nouvelles recherches archéologiques dans le Jura*, faisant suite à la *Topographie*.

Dans la *Revue d'Alsace* :

1863. *Antiquités et usages celtiques près de Maria-Stein*

1869. *Milandre et la Fée Arie*.

Dans les *Mémoires de l'Institut national genevois* :

1865. *Sépultures antiques à Beurnevésain*.

Dans les *Mémoires de la Société d'émulation du département du Doubs* :

1864. *Notice sur le ferrage ancien des chevaux dans le Jura*, avec planche.

1866. *Notice sur une roche celtique à Courroux*.

1867. *Notice sur un tronçon de route celtique à Pierre-Pertuis*.

Dans l'*Indicateur d'histoire et d'antiquités suisses* :

1857. *Statistique des antiquités celtiques dans le Jura bernois*.

1860. *Table ou dolmen à Bure*.

1863. *Voie celtique dans les Roches de Moutier*.

1866. *Habitations antéhistoriques au Vorbourg*, avec planche.

1867. *Tronçons de routes celtiques et romaines*, planche.

1868. *Menhir ou pierre levée dans l'église de St-Humbert à Bassecourt*, et *caverne de Ste-Colombe*, planches.

---

**Alle**, chef-lieu de l'ancienne mairie d'Ajoie (Pagus Al-seaugiae vers l'an 610), dont le maire tenait les plaids près du Menhir de la Pierre-Percée, et dont le symbole ou les

armoires et bannières était un serpent ailé, la Vouivre. Près du village, plusieurs sépultures gallo-romaines, haches de pierre, fragments de vases gaulois. L'Alsgau, Elsgau, canton de l'Alle ou de la rivière d'Alle, était entièrement compris dans le diocèse de Besançon avant 1779, ce qui indique qu'il faisait partie de la Séquanie et non pas de la Rauracie.

A. QUIQUEREZ, *Topographie du Jura*, p. 278. — *Société Jurassienne d'émulation*, 1856, p. 101 et suivantes. — MONNIER, *Traditions comparées*, p. 99.

**Bassecourt**, en allemand ALTDORF. Menhir, dans la chapelle de St-Humbert. Il est encore un objet de culte superstitieux. Divers objets d'antiquité dans le voisinage, hache de bronze. Plusieurs emplacements de forge du premier âge du fer.

A. QUIQUEREZ, *Indicateur d'histoire et d'antiquités suisses*, 1868, p. 149. — *Topographie*, p. 207. — *Premier âge du fer*, p. 16.

**Bellelay**. BELLEGAGIA, BELLALAIJA. Un fer de cheval dans une tourbière à 3<sup>m</sup> 60<sup>cent</sup> de profondeur, et une place à charbon à 6<sup>m</sup>, un rouleau de monnaies de la première moitié du 15<sup>e</sup> siècle jusqu'en 1480, à 60 cent. A 15 cent. de croissance de la tourbe, par siècle, le fer et les ossements du cheval remontent à 2400 ans, et la place à charbon à plus de 4000 ans. Cette forme de fer de cheval est très commune au premier âge du fer, c'est le fer primitif des chevaux du Jura.

A. QUIQUEREZ, *Mémoires de la Société d'éducation du Doubs*, 1864, t. IX, p. 133. — *Premier âge du fer*, p. 9. — *Topographie*, p. 150.

**Bémont**, BELMONT, sur le plateau des Franches-Montagnes. Une grande grotte tapissée de stalagmites et de stalactites, avec traces d'une occupation très ancienne.

A. QUIQUEREZ, *Mémoires de la Société jurassienne d'éducation*, 1864, p. 165.

**Bépraon**, BELPRAN, Beleni pratum. Les sources en ce

lieu s'appellent *Nan*. Traditions du culte de Belus. Traces d'habitations d'époque antéhistorique.

A. QUIQUEREZ, *Mémoires de la Société jurassienne d'émulation*, 1856, p. 145. — *Topographie du Jura*, p. 164.

**Beurnevésain.** Nombreuses sépultures, dont une cubique ou à corps replié, avec un outil en silex, les autres à corps couchés sur le dos avec bracelets et grandes aiguilles de bronze, chaînettes et autres objets de même métal, colliers d'ambre et de perles en terre cuite, etc. Près de là, deux cavernes dites de la Fée ou Tante Arie, avec traces d'habitation, escalier pour y monter et traditions. Une pierre levée dans la prairie ; elle tournait sur elle-même à l'heure de midi.

A. QUIQUEREZ, *Topographie du Jura*, p. 178. — *Bulletin de l'Institut national genevois*, 1864. — *Revue d'Alsace*, décembre 1869.

**Bévilard, BELENI VILLA.** Colline conique avec fossés circulaires appelés la Tour. Présumée un poype ou Erdburg. Traditions du culte de Bélus.

A. QUIQUEREZ, *Topographie du Jura*, p. 158.

**Blauenberg.** Partie orientale de la chaîne du Jura appelée le LOMONT, BLEUMONT. Traversée par de nombreux chemins celto-romains et hérissée de camps et de castels. Sur le sentier entre Tittingen et Rothberg, sur le Kahl ou sommet de la montagne, il y a un tumulus ou monceau de témoignage, où les gens du pays déposent encore une pierre, comme une offrande, chaque fois qu'ils passent en ce lieu.

A. QUIQUEREZ, *Topographie*, p. 267. — *Revue d'Alsace*, 1863. — *Antiquités celtiques à Maria-Stein*. — BOUCHER DE PERTHES, *Antiquités celtiques*, t. II, p. 473.

**Boécourt.** Plusieurs anciennes minières de fer et emplacements de forges du premier âge du fer. Marteau primitif en fer.

A. QUIQUEREZ, *Premier âge du fer*, p. 6.

**Boncourt, BONACURIA.** Nombreuses antiquités gallo-romaines. Dans la prairie, le Pré Belin, en 1314, et encore

de nos jours. Les cavernes et la source de Milandre , avec les traditions de la Fée Arie , font penser qu'il y avait là un sanctuaire.

A. QUIQUEREZ, *Mémoires de la Société jurassienne d'émulation*, 1856, p. 96. — *Topographie du Jura*, p. 334. — *Revue d'Alsace*, 1869, décembre.

**Bonfol.** Chêne et fontaine de St-Fromont, personnage attribué au 7<sup>e</sup> siècle , mais inconnu. Le chêne et la fontaine sont encore l'objet d'un culte rappelant celui des arbres et des sources. Il y a deux hautes bornes dans cette commune.

A. QUIQUEREZ, *Mémoires de la Société jurassienne d'émulation*, 1856, p. 145, 146. — *Topographie du Jura*, p. 277. — *Mémoires de la Société jurassienne d'émulation*, 1864, p. 157.

**Bourg** (La). Châteaux nombreux, dont un romain. Une faucille en bronze.

A. QUIQUEREZ, *Topographie du Jura*, p. 233.

**Bourrignon**, BURGIS. Sur une colline voisine, une roche très remarquable par sa forme , ressemblant à un buste de femme sans bras , appelée la Fille de Mai , la Déesse Maya ; elle a près de 33 mètres de haut. Il y a dans son flanc gauche une petite grotte et escalier pour y monter. Poteries gauloises et monnaies antiques dans le voisinage, traditions diverses , chants des jeunes filles au 1<sup>er</sup> mai. Emplacements de forges de l'âge du fer dans les forêts environnantes.

A. QUIQUEREZ, *Mémoires de la Société jurassienne d'émulation*, 1856, p. 113. — *Topographie du Jura*, p. 270, 372.

**Brislach.** Chapelle de Rohr, de la primitive église. Nombreuses haches et marteaux de pierre dans les environs.

A. QUIQUEREZ, *Topographie du Jura*, p. 180.

**Bure**, chef-lieu d'une des grandes mairies d'Ajoie, Pagus Alseaugiae, en 610. Le président des plaids prenait place sur un dolmen durant tout le moyen âge. Cette table ou siège était formée de deux supports d'environ un mètre

de hauteur, et la table de un et demi mètre de longueur, le tout en pierres non taillées. On a détruit récemment ce monument. La bannière de Bure était un sanglier, comme celle de Porrentruy.

A QUIQUEREZ, *Topographie du Jura*, p. 338. — *Indicateur d'histoire et d'antiquités suisses*, 1860.

**Chatelat.** Le Molard ou Molay, grand tumulus avec fossé circulaire. Le mot de Molard, selon M. F. de G., a la même signification que *dem, dunum*. Le village voisin est Sornetan, *Sornedunum*.

A. QUIQUEREZ, *Indicateur*, 1862, *Eburodunum*. — *Topographie du Jura*, p. 152.

• **Chatillon.** Près d'un camp romain. Une monnaie gauloise en bronze, comme celle publiée par M. H. Meyer. N° 115.

A. QUIQUEREZ, *Topographie du Jura*, p. 187. — *Mémoires des antiquaires de Zurich*, t. XV, p. 22.

**Cherviller.** Sur les rives du Doubs, la colline du Chételay, un lieu de refuge.

A. QUIQUEREZ, *Mémoires de la Société jurassienne d'émulation*, 1864, p. 163.

**Chevinez.** Près d'un camp romain, avec un autel rustique. La Combe aux Fées, deux cavernes qui ont été habitées. La combe aux Sorcières près du Creugenat ou creux sorcier. Une haute borne.

A. QUIQUEREZ, *Topographie*, p. 311. — *Mémoires de la Société jurassienne d'émulation*, 1854, p. 156. — *Mont-Terrible avec planches*.

**Chindon**, KINDUNUM, la colline des enfants. Ancienne route et poteries gauloises.

A. QUIQUEREZ, *Topographie*, p. 159.

**Cœuve.** Une haute borne, près de laquelle on tenait jadis les plaids. Un poignard du premier âge du fer.

A. QUIQUEREZ, *Topographie*, p. 331. — *Mémoires*, 1864, p. 141, 142.

**Cornol.** Près de ce village, sur une montagne en partie environnée de rocher et qu'on nomme le Mont-Terrible et aussi le camp de Jules César, un oppide, ensuite oc-

cupé par un camp romain. Dans la couche de terrain de l'oppide, une multitude d'objets de l'âge de la pierre, de celui du bronze et du premier âge du fer. Des monnaies gauloises en argent et en bronze. Dans la couche supérieure du terrain, des milliers de pièces de monnaies romaines depuis César à l'an 353 ou 354. Un vaste camp au-dessous de l'oppide. Un grand tumulus dans le bas de la montagne.

A. QUIQUEREZ, *Le Mont-Terrible*, 1862, avec planches, cartes, etc. — *Topographie*, p. 282 et suivantes. — *Mémoires de 1864*, p. 154. — Voir pour les monnaies, *Mémoires de la Société des antiquaires de Zurich*, t. XV, liv. I, par H. MEYER, avec planches.

**Courgenay et Courtemautrûy**, CURTEMALTRUT en 1146, Curtis Maldrudis. — Près du premier village, la Pierre-Percée, haute de 2<sup>m</sup> 40, large de 2<sup>m</sup> 30, épaisseur 4 déc. Menhir en grand renom dans le pays par les traditions qui s'y rattachent. Siège de la justice et des plaidis du pays d'Ajoie, dans une forêt de chênes dont l'un servait de gibet; nommé en 1282, on le retrouve en 1508. Séjour des Fées, du chasseur sauvage, du cavalier nocturne et autres traditions. On passe par le trou de la pierre pour se guérir de la colique ; la pratique a poli la roche. Toute la contrée environnante rappelle les temps anté-historiques et semble désigner un ancien sanctuaire. Sur la montagne, une haute borne. — C'est près de la Pierre-Percée, dans la plaine, qu'on assigne le champ de bataille où César défit Arioliste. Le grand camp de César est au Mont-Terrible, et le petit camp non loin de la Pierre-Percée.

A. QUIQUEREZ, *Topographie*, p. 293, 303, pl. 18. — *Mémoires de 1856*, p. 101 et suivantes, pl. fig. 2. — *Mémoires de 1864*, p. 159. — *Le Mont-Terrible*, p. 157 et suivantes.

**Courfaivre**, CURTIS FABRUM. Plusieurs tumulus avec inhumation par incinération. — Etablissements sidérurgiques. — Une hache de bronze. Le Chételay, oppide sur une colline rocheuse avec trois retranchements et un tumulus avec fossé circulaire. Fragments de poteries gau-

loises et scories de fer épars dans le tumulus. Plus tard un vaste camp romain et des villas.

A. QUIQUEREZ, *Topographie*, p. 204. — *Mémoires de 1856*, p. 136, 138. — *Mont-Terrible*, p. 179 et suivantes.

**Corcelon**, en allemand SOLENDORF, SONNENDORF, Curius Solis. Poteries gauloises de l'âge de la pierre et du bronze.

A. QUIQUEREZ, *Topographie*, p. 183.

**Courrendlin**, à l'entrée des gorges de Moutier, sur le passage de la voie celto-romaine , dont on a retrouvé un tronçon en 1863 , près du moulin des Roches. — Dans le vieux cimetière du 7<sup>e</sup> siècle , une roche de sacrifices, dite Pierre de St-Germain. — Dans la plaine, une autre roche appelée le Gros Caillou. Toutes deux avec d'anciennes pratiques et traditions.

A. QUIQUEREZ, *Topographie*, p. 187. — *Mémoires de 1856*, p. 142, 143. — *Indicateur*, 1868. — *Indicateur*, 1869, p. 2.

**Courroux**, en allemand LUTOLSDORF, LUPERSDORF, LU-PANDORF. Bochat le fait dériver de CUR-IN-WOLV, le bord de l'eau des loups. On appelle Loups les gens de ce village. Il est bâti sur un emplacement d'habitations celtes et romaines. — Un grand nombre de monnaies gauloises en argent et en bronze. — Des fragments de poteries de l'âge de la pierre et du bronze. — Un tumulus par inhumation avec squelette de femme , collier en bronze , et en grains de verre bleu et d'ambre. Voir au mot **Vorbourg** d'autres établissements antéhistoriques de cette commune. Dans la plaine de Bellevie, Belleni via , une enceinte circulaire formée d'une levée de terre et d'un fossé, appelée cercle des Fées, au chêne, au chétel, avec nombreuses traditions superstitieuses. — Dans la forêt du Bambois, trois pierres levées, avec des poteries de l'âge de la pierre et des superstitions curieuses.

A. QUIQUERÉZ, *Topographie*, p. 183. — *Mémoires de 1856*, p. 124, 127, 141. — *Mont-Terrible*, p. 209 et suivantes. — Voir pour les monnaies, *Mémoires de la Société des antiquaires de Zurich*, t. XV, liv. I, par le Dr H. MEYER, avec planches.

**Courtelary**, dans la vallée de St-Imier ou de la Suze, réputée déserte avant le 7<sup>me</sup> siècle. Les sources y ont conservé le nom celtique la *nan*, la *dou*, et les prés se nomment *pran*. La montagne qui borde la vallée au nord s'appelle Sonnenberg, montagne du Soleil. Au-dessus du village de Courtelary, sur le versant méridional de cette montagne, une roche naturelle de forme bizarre, la Longue-Roche, est censée tourner à l'heure de midi. Une roche voisine renferme une petite grotte. Plus loin, sur cette même montagne, entre Sonvillier et le Cernillet, la Roche de la Brigade est le sujet de traditions pareilles. Dans son flanc il y a une petite grotte et un escalier pour y monter. C'est le même fait qu'on a cité à la roche du Maira et à la Fille de Mai. Au pied de la montagne, sous la Longue-Roche, près d'un petit bassin, on voit la Roche aux Sorcières, une pierre aux écuelles ou de sacrifice. Du côté opposé de la vallée, on montre le Siège au prêtre, la Pierre-ès-Beugnes, espèce de siège dans le rocher qui borde une voie antique.

A. QUIQUEREZ, *Topographie*, p. 137. — *Mémoires de 1854*, p. 134.

**Créminal**, à l'entrée d'une passe importante du Jura. — Emplacements de forges du premier âge de fer. — Plusieurs tombeaux d'époques diverses depuis l'un des temps celtiques avec une monnaie de bronze, jusqu'à l'époque burgonde ou franque.

A. QUIQUEREZ, *Topographie*, p. 163. — *Premier âge du fer*.

**Delémont**, en allemand DELSBERG, au 8<sup>me</sup> siècle, in vico DELEMONTE, vers le centre de la vallée de même nom, autrefois le Sornegau. Source abondante, la Dou, site fertile, de là des habitants au moins dès l'âge du bronze. — Une belle pointe de lance en bronze à la Communance, 2 grandes aiguilles, 2 bracelets ovales à ouverture latérale et autres objets de même métal, au-dessus de la ville. — Les roches de Bériliai, Beauregard, où l'on faisait les feux des brandons et de la Saint-Jean. — Les danses autour des fontaines le soir des Brandons. — Une

haute borne sur la montagne, au passage d'une route celto-romaine.

A. QUIQUEREZ, *Topographie*, p. 203 et 212. — *Mémoires de 1856*, p. 120, 123. — *Indicateur de 1859*. — *Mont-Terrible*, p. 243.

**Develier.** Plusieurs objets de l'âge du bronze, plus ou moins mélangés avec des antiquités romaines, dans un camp, des villas et des bains.

A. QUIQUEREZ, *Topographie*, p. 191. — *Mont-Terrible*, p. 177.

**Duggingen,** Doccugga, sur des monnaies de l'empereur Henri III, 11<sup>me</sup> siècle. Diverses antiquités antéro-romaines ; tradition d'une ville dont on ne retrouve pas les restes.

A. QUIQUEREZ, *Topographie*, p. 243.

**Fahy**, sur une voie antique traversant une vaste forêt. Une pierre à broyer le grain, âge de la pierre.

A. QUIQUEREZ, *Topographie*, p. 311, 341.

**Fontenais**, sur une voie antique. Dans un tumulus, un grain en émail, regardé par Morlot comme appartenant au plus ancien âge du verre.

A. QUIQUEREZ, *Topographie*, p. 323.

**Frinvilier.** Une haute borne, roche non taillée, regardée comme la limite de trois évêchés : Bâle, Lausanne, Constance. Elle peut se rapporter à celle des Rauraques et des Helvètes.

A. QUIQUEREZ, *Topographie*, p. 91.

**Fille-de-Mai**, voir **Bourrignon**.

**Grandfontaine**. Tumulus dans une forêt de chênes. Monnaies de bronze non déterminées. Traditions rappelant le culte des arbres.

A. QUIQUEREZ, *Topographie*, p. 341.

**Grellingen**. Un tronçon de la voie celtique d'Aventicum à Augusta Rauracorum par Pierre-Pertuis.

A. QUIQUEREZ, *Mémoires de la Société d'émulation du département du Doubs*, 1867.

**La Hutte**. Une haute borne, près de la voie précéd-

dente. — Une hache de bronze, au pied d'une belle cascade.

A. QUIQUEREZ, *Topographie*, p. 131.

**Liesberg**, IRTIEMONT en français. Ce village au dehors de la voie celto-romaine d'Aventicum à Rauracia, par Pierre-Pertuis, est cependant environné de monuments ou souvenirs antéhistoriques. Les Romains y ont eu des établissements assez considérables. Près du village, un marteau de pierre et des poteries de cette époque. Vers le sud, sur une montagne appelée Heidenfluhe, roche des payens, une roche de forme bizarre, des poteries de l'âge de pierre et des traditions superstitieuses.

En face, sur la montagne opposée, une autre roche : la Hœlle, peut-être du celtique heaul, le soleil, ce héros des Grecs. On y faisait les feux des Brandons, à l'équinoxe de printemps, et les feux de St-Jean, au solstice d'été. — Près de la route, la Fontaine de Bebrunn, Belbrunn, encore avec tradition du culte des fontaines et du soleil. Tout près de là un emplacement de forges du premier âge du fer. Au sud du village sur un point culminant de la contrée, à la Ringberg, montagne du cercle, une roche de forme bizarre, sur laquelle on faisait également les feux des solstices et des équinoxes. Un reste d'enceinte semi-circulaire en gros blocs de rocher.

Sur la même montagne, près de la Hoggerwald, une enceinte circulaire en terre, avec traditions superstitieuses. — Dans la même commune de Liesberg, vers le sud, une enceinte naturelle de hauts rochers appelée Teufelskuchi, ou la cuisine du diable. Ce lieu, d'une sauvagerie étrange, est peuplé de traditions qui se retrouvent en Bretagne et au Hamel, département du Nord. Telle est celle du cavalier nocturne rappelant celui de la Pierre-Percée, le Wisnou des Indes, le Vodan germanique ou scandinave. Celle de la haute chasse et autres. — Des cavernes portent des traces d'habitation et dans ce même lieu des scories de fer.

A. QUIQUEREZ, *Topographie*, p. 227 et suivantes. — *Mémoires de*

1856, p. 133 et suivantes, avec citations des auteurs. — *Mont-Terrible*, p. 220.

**Lugnez**, LUGDANICO, LUGDUNIACO, LUNIGIÆ, de l'an 610 à 1181. Un Lugney, en Bourgogne, appelé Luniaca en 1028. Ces noms se rapprochent de celui de Lugdunum. Il y a à Lugnez la tradition de l'existence d'une grande ville, nous n'y avons trouvé que la fondation d'une villa romaine sur le lieu assigné au château où a dû naître St-Imier vers l'an 610.

A. QUIQUEREZ, *Topographie*, p. 332 et suivantes et la note citant les sources.

**Maria-Stein**, Notre-Dame de la Pierre, abbaye de Bénédictins du canton de Soleure touchant à la France, près de Leimen, Haut-Rhin, et voisine du Jura bernois. En face du monastère, sur l'autre côté du ravin, une roche de forme bizarre, de passé 5 mètres de hauteur, ressemblant à un buste de femme sans bras, coiffée d'une bonnet à la cauchoise. Souvenir vague qu'on lui rendait jadis un culte. — La chapelle primitive de l'abbaye est dans une grotte, sous l'église bien plus moderne. La tradition y fait découvrir une statue de la Vierge Marie, mais la roche en face est la sœur de la Fille-de-Mai, Maïa, Maria, près de Bourrignon. Entre le couvent et le village de Metzerlé, en face d'une petite chapelle, il y a un monceau de témoignages, le Gogneré, où les pèlerins portent une pierre depuis chez eux pour l'offrir au Gogneré.

A. QUIQUEREZ, *Topographie*, p. 266 et suivantes. — *Revue d'Alsace*, 1863. Usages celtiques à Maria-Stein.

**Milandre**, MILANUM, MEDIOLANUM, voir **Boncourt**. Le nom de cette localité est évidemment très-ancien. Monnier le fait dériver de *may*, *maid*, Vierge et de *Lan*, sanctuaire ; un lieu consacré aux Vierges mères, à Maïa. Les traditions nombreuses qui se rattachent aux cavernes et à la source de Milandre, confirment assez cette opinion.

A. QUIQUEREZ, *Topographie*, p. 334. — *Mémoires de 1856*, p. 96 et suivantes. — *Mont-Terrible* p. 172. — *Revue d'Alsace*, 1869.

**Montenol**, petit village à l'extrémité orientale du Clos-du-Doubs, dominé par une pointe de montagne appelé le Chételai ou Châtillon. Ce haut lieu paraît être un refuge des temps les plus reculés. Cette partie du Clos-du-Doubs offre encore d'autres traces de retranchements au lieu dit les Terras, ou les Fossés.

A. QUIQUEREZ, *Mémoires de 1864*, p. 162.

**Mont-Repais**, col très-important du Jura, où arrivaient forcément les plus anciens chemins pour relier les Helvètes et les Séquanes. Un de ces chemins porte le nom de voie des Fées, chemin de la Dame. Sur ce haut lieu peuplé de traditions et de pratiques superstitieuses, on essaya de substituer une chapelle dédiée à St-Martin et remontant à l'époque où ce personnage a pu passer en ce lieu. Près de l'oratoire actuellement détruit, il y a la Roche de l'Autel, haute de 5 1/2 mètres, déjà ainsi nommée en 1210 et la Roche à vilain ou la Roche au diable. Ce sont des roches naturelles de formes bizarres et dont l'une, simulant une tête léonine, a servi d'autel pour les sacrifices. On y allumait encore les feux du Sabbat, selon les procès de sorcellerie du 16<sup>me</sup> siècle. Le culte des pierres, déjà défendu par le Lévitique cap. 26, verset 1, est encore enraciné sur ce haut lieu du Jura.

A. QUIQUEREZ, *Topographie*, p. 204, 366. — *Mémoires de 1856*, p. 107, 112, 118. — *Mémoires de 1864*, p. 161.

**Mont-Terrible**. Voir **Cornol**.

A. QUIQUEREZ, *Le Mont-Terrible*, 1 vol., 1862.

**Montvouhay**, village et ancien château sur le passage d'une voie antique reliant la vallée du Doubs à la plaine d'Ajoie par Montvouhay, Calabry, Villard. — On conserve à Montvouhay une antique trompe de bronze, comme un talisman préservant de la grêle.

A. QUIQUEREZ, *Topographie*, p. 308. — *Indicateur d'histoire*, 1858. La trompe de Montvouhay.

**Moutier-Grandval**, abbaye célèbre fondée au 7<sup>e</sup> siècle, sur l'ancienne voie gallo-romaine d'Aventicum à Augusta

Rauracorum. Il y en a encore des traces à l'entrée des Roches de Court. — Devant l'antique basilique, dédiée à St-Germain, premier abbé de Grandval, et dans les Roches de Moutier, il y avait naguère deux roches portant le nom de St-Germain et censées s'être ramollies pour servir de siège et de prie-dieu à ce personnage. Elles étaient restées vénérées et le sujet de pratiques superstitieuses. C'étaient des pierres à bassin, ou de sacrifice, comme celle portant le même nom dans le cimetière de Courrendlin.

Le village voisin de Perrefitte, Petra fixa, rappelle une pierre fichée, un menhir.

La pierre de sacrifice a probablement motivé le choix de l'emplacement de l'église abbatiale.

A. QUIQUEREZ, *Topographie*, p. 162. — *Mémoires* 1856, p. 117, 143, 144.

**Muriaux**, sur le passage de la voie des Fées déjà citée à l'article du Mont-Repaïs, près d'une vigie romaine. Une roche porte le nom de Béridiai, Beauregard, Belvoir, si fréquent dans le Jura et rappelant toujours par des traditions le culte de Bel ou de Belenus, le soleil, la divinité topique de la contrée.

A. QUIQUEREZ, *Topographie*, p. 363.

**Pierre-Pertuis.** Tunnel naturel près de Tavannes, sous lequel passait la voie celto-romaine d'Aventicum à Augusta Rauracorum, et où les Romains ont taillé une inscription généralement mal copiée, mais enfin reproduite par la photographie.

A environ 100 mètres du tunnel, vers le sud, un beau tronçon de la voie celtique taillée dans le roc et donnant les dimensions exactes des roues des anciens chars. Ces dimensions correspondent avec d'autres tronçons de la même route et d'autres près d'Alesia. — Un tronçon tout pareil existe entre Tavannes et Tramelan.

A. QUIQUEREZ, *Topographie*, p. 133 et suivantes. Pl. III.— *Mémoires de la Société d'émulation du département du Doubs*, 1867, *Pierre-Pertuis, avec planche*.

**Pierre-Percée.** Voir **Courgenay**.

**Pleujouse**, PLUVIOSA, au 12<sup>e</sup> siècle, BLITZHAUSEN, en allemand. Vigie romaine puis manoir féodal, sur une voie antique et au-dessus de celle-ci une roche naturelle de forme bizarre, appelée Maira, Maria, comme sa voisine, sur la même route, la Fille-de-Mai. Comme elle aussi la Roche de Maira a une petite grotte et une espèce d'escalier pour y monter. Elle a également des traditions rappelant le culte de Maïa.

*Mémoires de 1864*, p. 155, 160.

**Pleigne**. Une ferme voisine de ce village, la Richterstuhl, selle au roi, siège du juge, sans qu'aucun document motive une justice dans ce lieu sauvage et jadis environné de forêts. Il y a une roche de forme bizarre à laquelle on attribue diverses superstitions. Non loin de là, un établissement du premier âge du fer et une hache de fer de cette époque.

A. QUIQUEREZ, *Topographie*, p. 170. — *Mémoires de 1856*, p. 118.

**Pommerats** (Les), POMARIUM. Non loin de ce village une montagne, de forme très-remarquable, porte le nom de Château-Cugny, absolument inconnu dans les documents. Elle ressemble à un bastion formé de hauts rochers, comme des murailles, et dont la gorge a été fermée par des levées de terre et des fossés. On n'y a pas fait de fouilles, mais on y recueille des fragments de poterie de l'âge de la pierre. Le plateau ainsi fortifié a une surface d'environ 4 hectares. Ce devait être un lieu de refuge et il est des mieux choisi, dominant au loin la contrée, mais au sein de montagnes des plus sauvages.

Dans un village voisin, à Goumois, on retrouvait encore le culte des fontaines au siècle dernier.

A. QUIQUEREZ, *Topographie*, p. 354. — *Mémoires de 1864*, p. 166.

**Porrentruy**, PONSRENTRUD au 12<sup>e</sup> siècle, à la jonction de diverses routes antiques, au confluent de 3 rivières ou ruisseaux, dont une se nomme Creuxgenat ou Creux sorcier. Dans la ville même deux sources nommés Creux

Belin aux 14<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> siècle et plus tard Malpertuis, avec traditions rappelant les efforts faits par le christianisme pour détruire le culte des fontaines. Une flèche en silex dans le diluvium, des haches et un bracelet de pierre. Une haute borne sur la colline du Banné. Un camp romain pour deux légions sur une autre colline à la distance du grand camp du Mont-Terrible, que César assigne à ses camps au moment de livrer bataille à Arioiste. Sur une autre colline, l'Hermont, Hermann, les traces d'un vaste campement attribué à la dernière position d'Arioiste. — Porrentruy a pour armoiries un sanglier, ce vieux type gaulois déjà signalé à Bure, si fréquent sur les monnaies gauloises trouvées dans le Jura.

A. QUIQUEREZ, *Topographie*, p. 285, 306, 340. — *Le Mont-Terrible*. — *Mémoires de 1856*, p. 99. — *Histoire de Porrentruy*, 1870.

**Réclère.** Deux tumulus, dans les vergers. Ils n'ont pas été fouillés, une tradition vague les a fait respecter.

A. QUIQUEREZ, *Mémoires de 1864*, p. 156.

**Rœschenz**, au val de Laufon. Une hache de pierre.

A. QUIQUEREZ, *Topographie*, p. 232.

**Rondchatel**, castel romain, réoccupé au moyen-âge et qui doit son origine à un lieu consacré entouré de fossés circulaires, un Erdburg. Cette colline rocheuse domine l'antique voie celto-romaine d'Aventicum à Augusta Rauracorum dans les défilés de la Suze, au-dessus d'une magnifique cascade. — Hache de pierre et poterie de la même époque.

A. QUIQUEREZ, *Topographie*, p. 124.

**Rocourt.** Sur la colline dite le Mont-Chavrin, les traces d'un camp circulaire avec retranchements peu saillants en terre.

A. QUIQUEREZ, *Mémoires de 1864*, p. 156.

**Saint-Braix.** La Haute-Roche, point culminant où l'on allume les feux des Brandons et autrefois de la St-Jean. (équinoxe et solstice.) Sur le versant de la montagne, la Colnatte ou la colonne: roche naturelle dressée comme

une colonne de plus de 20 mètres de hauteur. Un peu plus bas, un emplacement de forge antique, avec un outil de pierre. La Colonne est un de ces obélisques naturels consacrés au soleil dont ils étaient censés représenter un rayon. Il y a à St-Braix plus de 20 emplacements de forges d'époque inconnue.

A. QUIQUEREZ, *Mémoires de 1864*, p. 164. — *Premier âge du fer*.

**Saint-Ursanne**, monastère du 7<sup>e</sup> siècle. Une colonne de rocher ou aiguille qu'on prendrait de loin pour une statue de femme tenant un enfant, un autre Maïa, Maria, et au-dessus de l'église la roche de Béridiaï, Belvoir. C'est un nouvel exemple du culte des pierres auquel on a substitué une église chrétienne.

A. QUIQUEREZ, *Topographie*, p. 368, 370. — *Mémoires de 1856*, p. 108.  
— MONNIER, *Traditions comparées*, p. 576.

**Séehof**, à l'extrémité orientale du val de Moutier, sur une voie antique. Un ancien cimetière avec pierres brutes sur les tumulus.

A. QUIQUEREZ, *Topographie*, p. 167.

**Sornetan**, SORNEDUNUM, antique village sur une colline à la source de la Sorne, nom de rivière si commun dans les pays celtiques. Quelques antiquités en bronze.

A. QUIQUEREZ, *Topographie*, p. 152.

**Soyhières**, SOGREN, village près d'un château où résidait l'avoué du Sorngau, de là le nom de Sorngarn, Sogern, etc. Près du village, une haute borne, un marteau de pierre et des fragments de poterie du même âge. Dans la campagne voisine une petite hache de pierre, 2 monnaies gauloises en bronze TOGIRIX et sur le revers un lion. — Dans une ferme voisine le culte des arbres jusqu'à nos jours.

A. QUIQUEREZ, *Topographie*, p. 126, 171. — *Mont-Terrible*, p. 219,  
— *Mémoires*, 1856, p. 153 et précédemment.

**Soubey**. Entre St-Ursanne et le village de Soubey le Doubs coule dans des encaissements si profonds, sur une longueur de près de 15 kilomètres, que les hommes n'ont

encore pu y tracer un chemin. Cependant sur la rive droite du Doubs on observe quatre promontoires qui forcent la rivière à tourner leur base. Ces bastions naturels sont environnés de rochers inaccessibles et ne sont abordables que par leur gorge qui a été fortifiée. C'est la même forme déjà signalée au mot Pommerats, pour le château Cugny, plus vers l'ouest.

La première de ces positions est Chéteval (castellum vallis), au-dessous du Châtillon de Montenol. La seconde est près de la ferme du Poye ; la troisième un peu plus loin et qu'on nomme Chété, vis-à-vis de Chervillers, et la quatrième sur la montagne qui domine Soubey. Celle-ci était de beaucoup la plus considérable. Il est probable que plusieurs et surtout cette dernière, étaient des lieux de refuge de l'époque préhistorique. Plus tard ils ont pu être réoccupés par les Romains, comme positions militaires destinées à défendre le passage du Doubs.— On remarque les mêmes faits entre St-Ursanne et St-Hippolyte.

A. QUIQUEREZ, *Mémoires de 1864*, p. 166 et suivantes.

**Undervelier**, du latin **UNDARUM VILLA**. Caverne dite de Ste-Colombe, entre le village et les forges. Cette magnifique grotte, en forme de four, coupée verticalement vers le quart de sa longueur pour s'ouvrir presque de plein pied avec la route, a 32 mètres de long sur 24 de large, sur 7<sup>m</sup> 50 à la partie la plus haute. Vers les deux tiers de sa longueur, du côté droit, jaillit hors du flanc de la roche calcaire une source d'eau limpide tombant dans un bassin rustique formé de gros bancs de pierres brutes détachées d'elles-mêmes de la voûte. Cette eau a formé des concrétions tuffeuses contre la paroi du rocher, en sorte de simuler un autel et son rétable ; elle a ensuite plus ou moins nivelé par un dépôt tuffeux le plancher de la caverne. Celle-ci avec sa source est dédiée à Ste-Colombe qui ne figure pas dans le calendrier du pays mais bien encore, en pareil cas, dans d'autres parties du Jura.

Les femmes y portent encore journellement leurs en-

fants rachitiques qu'elles plongent dans le bassin pour leur rendre des forces, mais on ne connaît à cette eau aucune vertu réelle ou curative. En 1856, nous avions déjà signalé cette grotte comme un exemple de la persistance des pratiques superstitieuses et du culte des fontaines, et en juin 1868, nous avons fait une tranchée dans cette grotte qui a prouvé qu'elle avait été habitée à l'époque préhistorique. Le fond ancien, reposant sur le tuf, à environ un mètre de profondeur, est formé de cendres, de charbon, de fragments de poterie de l'âge de la pierre et peut-être encore du bronze, de morceaux d'os dont quelques-uns fendus en long pour en extraire la moelle.

A. QUIQUEREZ, *Topographie*, p. 154. — *Mémoires*, 1856, p. 139, 140.  
— *Indicateur*, 1868, p. 149.

**Vallée de Tavannes.** Cette contrée, traversée par la route celto-romaine d'Aventicum à Augusta Rauracorum, a plusieurs localités qui rappellent le culte du Soleil ou de Belenus. On a déjà cité Bevillard, Beleni villa ; il y a, à Saicourt près de Saules, une localité appelée Béridiai, Belvoir, qu'on trouve si souvent dans le Jura ; à Reconvillier le Pré-Belin, à Perrefitte (*Petra fixa*) la Roche de Béridiai.

A. QUIQUEREZ, *Topographie*, p. 154 à 160. — MONNIER, *Traditions comparées*, p. 189. — FOURNET, *De l'influence du mineur*, p. 186.

**Vallée de Laufon.** Cette contrée présente un fait analogue à ce qu'on a observé le long du Doubs, c'est-à-dire que plusieurs sommités des montagnes qui encaissent la vallée, ont été occupées comme des lieux de refuge à une époque inconnue. Tels sont le Forsteneck, au-dessus de Rœschenz ; le Burghalden et le Burgkopf, au nord de Tittingen ; le Kastel, au-dessus de Himmelried et peut-être le Sturmer-Köpfli, près de Wohlen, avant l'établissement d'une vigie romaine.

A. QUIQUEREZ, *Topographie*, p. 232 et suivantes.

**Vicques**, Vicus, cum capella en 866. Bourg romain, du 1<sup>er</sup> siècle, actuellement village. Dans les ruines romaines

et dans le voisinage, divers fragments de poterie gauloise et objets de l'âge du bronze.

A. QUIQUEREZ, *Mont-Terrible*, p. 197 et suivantes. — *Topographie*, p. 176.

**Vorbourg**, près de Delémont. Sous le rapport préhistorique cette localité est une des plus remarquables du Jura. Elle prend son nom de deux châteaux qui étaient les forts avancés, les Vorburg, d'une forteresse romano-burgonde ou franque. Ces châteaux commandaient la cluse du Vorbourg, seule entrée de la vallée de Delémont vers le nord et que traversait la voie celto-romaine d'Aventicum à Raurica. Cette cluse profonde a été formée par l'érosion des eaux qui ont jadis rempli le bassin de Delémont. La tradition place sur les hauts rochers dits de Courroux, en face du Vorbourg, des anneaux qui servaient à attacher les bateaux quand la vallée était un lac. Cette tradition antédiluvienne se retrouve dans trois autres localités du Jura ; on la signale en Allemagne, en Alsace, en Suisse, dans des localités analogues. (*Indicateur*, 3 sept. 1855 art. Troyon. — Antiquités d'Alsace, Golbéry, p. IV et 56. — Cambry, p. 256.)

Les rochers du Vorbourg et de Courroux, ainsi que leurs abords des deux côtés de la rivière de la Byrse qui les sépare, offrent des traces d'occupation à l'époque préhistorique. Deux cavernes ont été alors habitées. Sur la roche de Courroux, il y a les vestiges de plusieurs cahutes en bois dont les emplacements sont reconnaissables à de petites esplanades, où l'on recueille du charbon, des cendres, des pesons de fuseaux et de métier à tisser en terre cuite, des poteries de l'âge de la pierre et du bronze. Des outils de pierre, des pierres à moudre le grain et à divers autres usages, des os d'animaux fendus en long pour en extraire la moelle ; des objets en bronze : une hache à oreilles, deux couteaux, une grande aiguille à cheveux, un bracelet, un croissant avec un tenon pour le pendre au cou, une grande pointe ou tête de flèche, une monnaie avec une tête ceinte

d'un bandeau et de l'autre le cheval à cornes et à jambes repliées. (*Indicateur d'histoire*, mars 1856, avec planche.) Dans ces mêmes stations, mais plus près de la rivière et de l'antique chemin, des objets du premier âge du fer : 2 fers de lance l'un à soie, l'autre à douille, un éperon à pointe, un grand nombre de fers de cheval à bords onduleux, très-caractéristiques dans le Jura, comme fabrication indigène dès les plus anciens temps, une fauille dentelée et autres objets. Les fragments de poterie et leurs dessins appartiennent aux trois âges de la pierre, du bronze et du fer. Parmi ces poteries fabriquées sur place, il y en a une espèce faite d'une terre si légère que les tessons les plus petits nagent sur l'eau, comme des pièces de bois. On n'en a trouvé nulle part ailleurs en Suisse.

Sur les rochers du Vorbbourg, rière une chapelle, l'oratoire de l'ancien château consacré en 1049 par le pape Léon IX, le rocher offre l'empreinte d'un homme couché sur le flanc. La tradition l'attribue au pape Léon et une autre version en fait l'empreinte du diable.

Plus bas, au bord de la rivière, avant la construction toute récente d'une écluse, une tête de rocher dominait le gour du creux Belin, signalé en 1856 pour un lieu de sacrifice. Des travaux récents ont prouvé ce fait : on a trouvé une roche couvrant une sépulture par incinération avec 2 haches de pierre seulement aiguisées ou polies au tranchant, des poteries des âges précités, des morceaux informes de bronze, des fers de cheval à bords onduleux, etc. Dans la forêt voisine du Quenet : un cirque ou enceinte circulaire composée de terrasses avec quelques tumulus par incinération et formés d'amas de magnifiques polypiers ramassés dans la montagne peu éloignée. Des charbons, des cendres, des parcelles d'os brûlés, des fragments de poterie de l'âge de la pierre. En creusant le canal de l'écluse précitée on a retrouvé la trace de la voie gauloise sous la route romaine, et dans le diluvium une multitude de morceaux de charbon de bois.

Les roches du Vorbourg et leur voisinage indiquent une position importante, probablement un sanctuaire, occupé depuis les temps les plus reculés, qui s'est maintenu à travers les âges jusqu'à l'époque romaine, laquelle a aussi laissé ses traces, et toujours avec des pratiques superstitieuses que le christianisme a cherché à détruire en élévant autel contre autel.

La station du Vorbourg et l'oppide du Mont-Terrible offrent des preuves irrécusables de la persistance des populations primitives, qui ont simplement bénéficié du progrès de la civilisation et qui se sont maintenues en ces lieux comme en tant d'autres. On a vu aux articles Delémont, Courroux, Soyhières, trois localités qui environnent le Vorbourg, que ce dernier lieu n'était pas isolé dans le pays.

A. QUIQUEREZ, *Topographie*, p. 215. — *Mémoires de 1856*, p. 124.  
— *Mont-Terrible*, p. 216 et suivantes. — *Indicateur d'histoire*, 1866,  
p. 1, 16 et suivantes, avec planches, et 1868, p. 150.

#### RÉSUMÉ.

66 localités décrites.

8 cavernes avec traces d'habitation.

32 Menhirs, hautes bornes, roches vénérées.

20 localités rappelant le culte de Belenus, ou de l'Appollon gaulois.

17 lieux fortifiés.

1 dolmen.

22 localités au moins, avec antiquités de l'âge de la pierre et du bronze.

6 localités avec monnaies gauloises.

15 localités avec tumulus ou sépultures.

Le premier âge du fer donnerait plus de 200 emplacements de ces temps reculés.

Janvier 1870.

---

LES ŒUVRES POÉTIQUES

de SAMUEL HENZI,

ÉTUDE SUIVIE

de quelques notes relatives à la conspiration bernoise de 1749

par X. KOHLER.

---

I.

La Messagerie du Pinde. — Epigrammes. — Une page de saine critique. — Sonnet sur Jean Bernouilli. — Bodmer et le roi Teutoboc. — Les vers d'un officier suisse — Fables. — Homère travesti.

---

Sous ce titre que nous donnons aussi à cette étude : *Les œuvres poétiques de Samuel Henzi*, E. Gaullieur a publié dans les *Etrennes nationales* de 1845 (p. 208-230) une notice intéressante sur les poésies du célèbre conspirateur bernois. Le savant bibliophile genevois avait eu la bonne fortune de découvrir à Berne chez un antiquaire *La Messagerie du Pinde*, que C. Monnard, malgré tous ses efforts, n'avait pu réussir à se procurer, quand il retracait à larges traits la conspiration dont Henzi fut la victime et le héros. Ce recueil, offrant deux parties distinctes, 42 pages in-8<sup>e</sup> de poésies, et le premier chant de l'Iliade, soit l'*Homère travesti*, 46 pages, parut à Gaullieur n'être autre chose que « les deux volumes de poésies qu'Henzi publia vers cette époque, » dont parle l'historien de la Confédération suisse. C'est une erreur : l'œuvre de Henzi ne se borne pas aux pièces relatées ci-dessus ; elles sont du tiers plus nombreuses au

moins, car il pourrait se faire encore qu'un heureux amateur mit la main sur un nouveau recueil anonyme de Henzi; en effet, nous n'avons peut-être pas sous les yeux tous les chants qu'il aurait composés selon Lutz (1) (*Nécrologie suisse du 18<sup>e</sup> siècle*, art. Henzi, p. 220). Nous ne reviendrons pas sur le travail de Gaullieur, nous voulons seulement le compléter, mais auparavant faisons connaissance avec l'ouvrage qui va nous occuper quelques instants.

« Les poésies de Henzi, dit Gaullieur, ne se trouvent nulle part, pas même dans la riche bibliothèque de Berne, d'où elles ont été probablement proscrites au siècle dernier, et où plus tard on n'aura pu les replacer parce qu'on en aura perdu la trace. » C'est à Berne pourtant que le savant bibliophile découvrit un premier exemplaire de ce livre; c'est là encore que, profitant d'une heure de loisir après une séance du grand-conseil, le 28 mai 1869, nous exhumâmes d'un fatras de bouquins insignifiants le précieux volume dont nous allons donner la description sommaire. C'est un petit in-8<sup>o</sup>, demi-reliure du siècle passé. La première page porte, au-dessus du titre, ces mots : *Henziana, à de Werth*; coïncidence curieuse, c'est un de Werdt qui arrêta le conspirateur. Une note consacrée à l'auteur, sur la garde du volume, nous apprend que cette dédicace est écrite de la propre main d'Henzi. Le volume en lui-même comprend deux parties distinctes, les poésies et l'*Homère travesti*. Les poésies ne sont autres que *La Messagerie du Pinde* par M. O. L. E. E. B. H. (M. Henzi, officier de Leurs Excellences Bernoises) 1747, 42 pages; la « seconde pièce » de *La Messagerie du Pinde*, 1747, p. 43-72, et la « troisième pièce, 1748, p. 73-118, plus p. 112-122. » Un avis au relieur à la fin du 3<sup>e</sup> chant de l'*Homère travesti* nous explique cette anomalie : « La page

(1) « Er schrieb Couplets, Epigramme, Oden, Lieder, den Misodem und die *Messagerie du Pinde*, alles mit satyrischer und ironischer Lauge durchwachsen. »

» 113 de cette troisième pièce, *qui est à la suite d'Homère*, » et qui commence par un sonnet : *Applaudissez*, etc., doit » être placée immédiatement après la page 118 des petites » pièces, au cas qu'on veuille les séparer d'Homère. » Chaque *pièce* ou partie du recueil a une épigraphe différente : la première est tirée de la 1<sup>re</sup> Sat. de Juvénal : *Quidquid agunt homines Votum*, etc. ; la seconde est empruntée à Horace : *Versibus exponi tragicis res comica vult* ; la troisième à Virgile : *Discite justitiam moniti et non temnire Divos*. La seconde partie des Oeuvres consiste dans l'*Homère travesti*, soit trois chants de l'*Iliade*, de 132 pages. Un dernier feuillet, sans pagination, consacré aux Errata, termine le volume. Ces indications suffisent pour guider les recherches des bibliophiles.

L'impression que nous avons éprouvée en lisant les poésies d'Henzi, a été la même que Gaullieur a ressentie en ouvrant pour la première fois les œuvres « du martyr d'une de nos plus tragiques histoires, » un vif intérêt mêlé de curiosité. Rien qui rappelle le conspirateur. La politique extérieure, notamment les nouvelles de la guerre de l'Empire, le préoccupent presque exclusivement. Les deux pièces de *La Messagerie du Pinde* inconnues à Gaullieur ont le même ton que la première (1) ; seulement le cadre s'élargit, l'auteur gagne en poursuivant sa marche, son allure est plus franche, plus libre, le poète s'élève, et Henzi se montre sous un nouveau jour comme critique. Abordons successivement chaque partie du recueil.

---

(1) Pour les personnes qui n'ont point les *Etrennes nationales*, nous dirons un mot sur cette première partie. Outre l'*Avis au lecteur* (p. 3—8), elle renferme deux odes, la première à l'avoyer Steiguer, « sur son avènement au Consulat de la République de Berne », le même qui envoya Henzi à la mort, remarque Gaullieur ; la seconde, au maréchal de Bel-Isle sur « la retraite des Autrichiens de la Provence ; » deux sonnets, trois fables, vingt-sept épigrammes, deux contes, une pièce « A la discorde » ; un Echo sur « l'expédition des Autrichiens en Provence », et une épître au maréchal de Saxe. On jugera de la valeur de ces poésies par celles que nous donnerons plus tard ; l'auteur conserve sa manière. Des extraits d'ailleurs n'ajouteraient rien à l'idée qu'on peut se former du talent de Henzi.

La « seconde pièce » s'ouvre par un avis au lecteur :  
« Si ma première Pièce a trouvé quelque aprobation au-  
» près de plusieurs Personnes, d'un haut rang, et dont le  
» cœur et l'Esprit sont également dignes d'estime et d'ad-  
» miration ; Je n'ai pas laissé que de m'apercevoir, qu'une  
» partie du public tient, que je suis trop François dans  
» mes écrits. Que le lecteur me permette donc d'insérer  
» ici une conversation, que j'ai eu l'autre jour avec un  
» Ami, au sujet de ma Première *Messagerie du Pinde* ; ce  
» Dialogue pourra servir d'éclaircissement sur ma façon  
» de penser, et d'écrire ; j'y prendrai l'Etiquette d'Ego ;  
» et mon ami sera un QUIDAM. »

Ce dialogue de quatre pages et demie est vif et piquant surtout quand Henzi touche au côté satyrique, genre où il excelle. « C'est dommage, dit le quidam, que vous soyiez si François dans vos Poësies. » Henzi de répondre : « Pourquoi n'aimerois-je pas cette Nation qui unit tant d'Humanité à la Bravoure, et tant d'Esprit au Bon-sens. » D'ailleurs ne suis-je pas indirectement au service de France ; j'aurois bonne grâce d'écrire pour les Alliez. » *Quidam* entre en matière et reproche au poète « son affection trop hyperbolique pour ses amis, » témoin son Ode à Monseigneur le Maréchal de Bel-Isle et la façon dont il traite M. de Broun, à propos de la retraite des Autrichiens de la Provence. *Ego* distingue entre les poètes et les historiens et dit avec Horace : *Pictoribus atque poetis*, etc.

« *Quid.* Je vous passe donc les Hiperboles de votre Ode, mais vous êtes trop piquant dans vos Epigrammes. — *Ego.* Vous me la donnez belle, mon Ami, c'est me dire que le Feu est trop chaud, que seroit-ce, qu'une Epigramme sans ce grain de sel, qui pétille dans l'Esprit du Lecteur, il y faut absolument une pensée un peu aiguë, ou, comme on dit, une Pointe, sans quoi ce ne seroit pas une Epigramme ; mais vous ne trouverez jamais que mes Pointes attaquent l'honneur, ni la probité de personne. Elles répandent pour le plus quelque ridicule sur nos Ennemis, et cela est l'effet d'un enjoûment innocent et permis. On a de tous tems osé badiner ses Ennemis sur des Entreprises où ils ont

échoué. Par exemple, qui ne riroit pas, de voir les Autrichiens six mois devant Gênes, s'évaporer en vaines menaces contre cette République, en faire le siège sans Canon ; représenter la Place agonisante, sans en avoir renversé une seule toise de muraille ; recevoir à la fin de l'Artillerie, et la rembarquer aussitôt ; promettre aux soldats les Cloches de Gênes pour récompense, et lever le lendemain le siège de la ville. — *Quid.* J'en ai bien souvent enragé dans ma peau. — *Ego.* Qui est-ce qui ne trouveroit pas risible la Rodomontade des assiégés de Berg-ob-zoom qui ont fait graver une Estampe, qui représente un Bœuf avec une quenouille, et cette inscription :

Quand ce bœuf filera  
Berg-ob-zoom se rendra.

Et ensuite se sont laissés prendre d'assaut aussi facilement qu'ils l'ont fait. On convient que cette Nation qui ne manque pas de bravoure, a fait une très-belle défense pendant que les François étaient devant cette Place ; mais encore une fois il ne falloit pas faire graver ce Bœuf ou l'empêcher ensuite de filer. »

Henzi conclut sans peine que « l'on ne doit pas trouver » mauvais, si ceux qui sont du parti François badinent un peu sur ces sortes d'événements. » La préface se termine par une charge à fond contre « le Mercure d'Holande. »

Comme on peut en juger par ces lignes les événements étrangers feront la plus grande partie des frais de la seconde pièce de la *Messagerie du Pinde*, et les gazetiers, ennemis de la France seront particulièrement malmenés ; demandez-le aux rédacteurs de la *Gazette de Schaffhausen*, à M. Z..... surtout ? Henzi prend un malin plaisir à citer au bas de ses vers les numéros des feuilles qu'il livre à la risée du public. Pas un fait d'armes important qui n'ait sa chronique rimée. Le siège de Gênes, la prise de Berg-ob-zoom, la bataille de Laufelt, la marche de Bel-Isle, la mort de ce Maréchal et celle du duc de Bouflers, passent sous nos yeux sous forme de sonnets, de contes, et principalement d'épigrammes, citons quelques-unes de celles-ci, qui sont toujours les meilleures poésies du recueil :

Deux Nouvellistes ont la rage,  
De faire du François carnage,  
Leur plume alerte, par milliers,  
Massacre ces pauvres Guerriers.  
Qu'on ait assiégié des murailles ;  
Ou qu'on ait livré des Batailles ;  
Toujours les François malheureux  
Ont eu des Echecs ruineux,  
Sur la Terre ainsi que sur l'Onde  
Mars ne leur fait que des affronts....,  
Lecteur, que la fièvre me tonde !  
Ces gazetiers sont des Gasc....  
Leur humeur partiale et jalouse,  
Pour le vrai ne décide rien ;  
Plus d'un François mort à Sch.....,  
En France encor se porte bien.

—  
La plus heureuse Garnison  
Est bien celle de Berg-ob-zoom !  
Tout l'Univers la ravitaille,  
On y boit, on y fait gogaille ;  
Personne à jeûn ne s'y défend ;  
Par conséquent si l'on se rend,  
L'Histoire dira dans ses Livres,  
Que ce ne fût, faute de Vivres.

—  
Lors que jadis le fier *Thésée*,  
Dans un Dédale tortueux,  
Vers un Bœuf trouva la passée  
Il fut muni d'un fil fameux.  
*Levendal*, d'une heureuse Quinte,  
Trouvant un moyen plus subtil,  
Pour entrer dans son Labirinth  
Fit filer par le Bœuf son Fil.

—  
Ne nous étonnons point si la Gente Pucelle,  
Berg-ob-zoom a fait la cruelle.  
Tandis que *Levendal*, si bien la courtisoit,  
Et qu'à ses vœux ardens elle se refusoit,  
Les Suisses étaient avec elle.

On aime à rencontrer au milieu de ces épigrammes mordantes ce témoignage rendu à la bravoure helvétique. Henzi accompagne ces vers de cette note : « La belle défense que les Suisses des Régiments de Sturler, de Hirzel, de Constant, ont fait dans Berg-ob-zoom, n'a pas peu contribué à faire tenir cette Place soixante jours contre les Armes de la France, tout le monde en connaît. Au reste cette Nation martiale fait bien dans tous les services. » Henzi pouvait conspirer contre l'aristocratie bernoise mais il n'en était pas moins un bon Suisse, comme nous en trouverons d'autres preuves plus loin.

Laissons les *Cloches de Gênes*, le *Danube gascon*, et passons à des sujets plus intimes. Au dix-huitième siècle pas plus que de nos jours, le public dans le canton de Berne ne faisait très grand cas de la poésie. Le *Messager du Pinde*, comme le résident français de Chaignon appelait Henzi, avait des jaloux ; bien plus, son livre ne se vendait guère ; l'amour-propre d'auteur mis directement en cause, ne faisait qu'échauffer sa verve ; qu'on en juge par les pièces suivantes :

#### EPIGRAMME.

Certain Poëtereau me dit pour me honnir :  
Orphée animoit tout, et tu me fais'dormir !

Cette incomparable Antithèse  
Du grand chantre Orphée, et de moi,  
Au savant Auteur ne déplaise,  
Ici n'est pas de bon-alloï.

Orphée animoit bien les chênes, les Platanes  
Mais jamais on a dit qu'il éveilla des Anes.

#### AUTRE.

Cette rime est trop pauvre, et ce vers sans tournure,  
Ce mot n'est pas françois, me dit un damoiseau,  
Pendant que d'un écrit il faisoit la lecture,  
Dont ma Muse à son Frère avoit fait un cadeau.  
J'avancéai mes raisons au docte Personnage,  
Mais voyant à la fin, que j'avais beau crier,  
Je lui dis d'un ton aigre, achetez mon ouvrage.  
La critique est un droit, qu'un Fat nous doit payer.

LE BON GOUT DE V\*\*\*\*.

CONTE.

A V\*\*\*\*, dans un petit Bourg  
D'un des premiers Cantons de Suisse,  
Mon Libraire a cru l'autre jour,  
Je ne sai par quel caprice,  
De pouvoir vendre de mes Vers ;  
Mais il ne fit pas son afaire,  
Car non plus qu'au fin fond du plus grand des déserts  
Il n'y vendit point d'Exemplaire.  
Croyez-moi, lui disois-je, au lieu de mes Ecrits  
Envoyez à ces beaux esprits,  
Quelques fromages de Gruyère !  
Vous viendrez bien plutôt à bout  
De satisfaire leur *bon goût*.

Certes, voilà des traits bien acérés, des épigrammes qui rappellent Rousseau. Quant au bourg de V\*\*\*\*, qui était si antipathique au poète, et auquel, dans son premier recueil, il avait déjà consacré le conte des *fenêtres sauvées de l'incendie*, ne serait-ce pas Vevey ; tout porte à le croire.

Nous trouvons encore dans ce deuxième recueil un conte, qui nous reporterà à la législation de l'époque :

LE CADET CONSOLÉ.

Dans un Pays, où par le droit d'Aïnesse  
L'heureux Ainé recueillit tout le bien,  
D'une Maison ; où les Cadets n'ont rien,  
Un Héritier, de la plus riche espèce,  
Par accident, un jour s'était noyé.  
Son bon Cadet, ayant su l'avanture,  
Beaucoup s'en faut, qu'il en ait larmoyé.  
« Comment, dit-il, mon frère a donc payé  
» Le grand Tribut à la Dame Nature ?  
» Ah ! le destin sait bien tout arranger !  
» Quel heureux coup ! Quelle plaisante histoire :  
» Un Ainé trouvant bien à boire,  
» Donne à son Cadet à manger. »

Deux pièces du second recueil ont un intérêt particulier, elles nous montrent que S. Henzi prit part à la lutte très vive que soutinrent, pendant vingt ans, deux écoles rivales dans le domaine de la littérature allemande, l'école saxonne et l'école suisse, la première ayant pour chef Gottsched, et la seconde Bodmer et Breitinger, de Zurich. Un critique français distingué, Philarète Chasles, résume ainsi la position des belligérants : « Les partisans de » Bodmer, dit-il, étaient Haller, dont les idées vastes et la » science étonnaient la Suisse, sa patrie ; Klopstock, génie » ardent et riche, qui s'accommodait de la conviction bel-» liqueuse du vieillard de Zurich ; et Wieland, talent sé-» rieux, fin et facile, dont la vivacité raisonnable acceptait » un guide, mais non un maître. Gottsched avait pour lui » des rimeurs obscurs à qui n'appartenait ni l'avenir, ni » le présent. » (1) Sans entrer dans ce débat, qui rappelle celui des classiques et des romantiques en France, nous nous bornerons à en indiquer une phase qui rentre dans notre sujet.

Berne ne resta pas étrangère à ce conflit littéraire ; les deux écoles eurent de zélés défenseurs : autour de Haller se groupait une jeunesse ardente, qui partageait ses vues et entrait en lice armée de toutes pièces. Parmi les disciples Bodmer on remarquait Altmann, Laufer, Rudolf Salchli, de Scheurer, Stettler, qui secondèrent le savant zuricois dans la publication du *Spectateur suisse*, le *Peintre des mœurs* (der Mahler der Sitten) ; les disciples de Gottsched fondèrent, de leur côté, un journal en opposition à cette revue, le *Freytagsblättlein*. (2) La polémique, loin de s'arrêter, croissant avec les années, devenait toujours plus vive, plus mordante. Samuel König écrivait de Berne à Bodmer, le 29 septembre 1742 :

(1) Article sur la *Littérature allemande* dans l'*Encyclopédie du dix-neuvième siècle*. Paris, 1869 t. I. p. 646.

(2) Monnard, continuation de l'*Histoire de la Confédération suisse de Müller*, etc. Paris 1846, t. XV, p. 5 et 6.

« J'ai voulu déridier le front par la lecture de vos exploits contre les Goths et les Vandales, qui m'ont fort réjoui. Je vous sais assurément le plus gré du monde, de travailler ainsi pour le plaisir et l'instruction de vos amis.... On applaudit fort à ce que vous avez dit touchant les lettres à M. Gottsched, on aurait fort souhaité que vous eussiez voulu démasquer davantage ces deux pédants qu'on méprise ici avec raison pour ce sot commerce. Je crois même, que la Société sera bientôt entièrement rompue, parce que bien des membres ne veulent plus de liaison avec ces sots, qui leur attirent des dédicaces aussi impertinentes que celle que Gottsch, leur a faite. Je souhaite de tout mon cœur pour l'honneur de notre ville, que ce corps puisse mourir avant qu'il enfante quelque monstre semblable aux BEYTRÆGE, qui nous désole. Au reste, vous avez maintenant tiré bonne satisfaction de tous ceux qui vous ont engagé dans le combat, donnez-leur maintenant le temps de panser leurs playes, et de délibérer, s'ils veulent revenir à la charge. Je crois que vous ne ferez pas mal de mépriser maintenant tout ce misérable peuple de maîtres d'écoles, et à moins qu'ils ne produisent quelque chose digne de votre réponse, de vous conduire pour quelque tems, comme si vous ignoriez leur existence.... » (1)

On jugera par les lignes suivantes, tirées des *Mémoires de la Société teutonique de Berne*, quelles allures prenait cette lutte littéraire et à quelle aménité de langage on avait recours :

« Comme par une suite de la mauvaise éducation qui est établie dans cette ville, nos dames pourroient ne point avoir appris la bonne méthode d'exposer ses pensées, sur les sollicitations du docteur Smiero l'illustre Teutoboc a daigné nous envoyer son disciple le très-digne M. Steinauer, gradué maître des arts, qui ayant fait son cours de politesse aux principales Académies d'Allemagne, et celui de philosophie sous l'illustre Teutoboc, offre aux dames de cette ville pour l'un et pour l'autre ses services. » (2)

(1) *Litterarische Pamphlete aus der Schweiz. Nebst Briefen an Bodmern.* Zurich, 1761, p. 62 et 63. — Cet ouvrage est très utile à consulter pour l'histoire littéraire du temps.

(2) *Litter. Pawphl.* p. 191 et 192. Extrait de la 48<sup>e</sup> note de la pièce : *Untergang der berühmten Namen*, et se rapportant à ce vers :

Dass den Preussen, der erst die Schweizer deutsches gelehrt hat.

Le passage que onus avons cité, est précédé de ces mots : « Buschmann sagt dieses, der es ohne Zweifel aus den *Mémoires de la Société teutonique de Berne* genommen, in welcher wir ausdrücklich lesen : Comme par une suite.... »

Or, l'illustre Teutobock, le roi Teutobock, dont le trône chancelle, qui mérite à peine encore ce nom, puisqu'il n'étend plus son sceptre que sur quelques gymnases et écoles (1), n'est-ce pas Gottsched lui-même, défrayant sous ce titre baroque pour le législateur du Parnasse germanique, la verve et l'humour des amis et correspondants de Bodmer? Faut-il dès lors s'étonner, quand ces invectives étaient de mode en 1745 et 1746, si nous en trouvons des traces dans le second recueil de la *Messagerie de Pinde*, publié en 1747.

Ici, nous rencontrons Sam. Henzi à sa vraie place, à côté du grand Haller, de Koenig et des partisans les plus déclarés des novateurs helvétiques, auxquels il adresse la pièce suivante :

SONNET

*A Messieurs Bodmer et Breitinguer de Zurich.*

Bodmer et Breitinguer, Ecuïers du Pégase !  
Quelle vigueur reprend le bon Cheval-ailé ?  
Teutoboc et consorts l'avoient mal étrillé,  
Sous leurs gothiques mains, il paroissoit un Aze.

Aujourd'hui par vos soins les Germains en extase  
S'élèvent tout d'un vol, vers l'Azur étoilé ;  
Sans fouët, sans éperons l'Animal éveillé,  
Plane sur l'Hélicon, un nouveau feu l'embrase.

Lang, Gleim, Rost, Haguedorn, le montant fièrement,  
Voltigent à nos yeux, par tout le Firmament  
L'univers retentit de leur douce Harmonie.

(1) Voir à ce sujet *Litter. Pamphlete*. Nous ne citerons que deux passages des lettres à Bodmer. De Leipzig, 30 octobre 1745, un auteur, sous le pseudonyme d'*Oronte*, s'exprime ainsi: « *Ist Teutobock noch ein Kœnig : so ist er es etwann noch auf einigen Gymnasien in Schlesien, und in einigen andern Schulen.....* » (p. 83.) — Pottelwitz à Bodmer, de Leipzig, 30 juillet 1746 : « *Ich bin seit dieser Zeit mit dem Herrn Herausgeber der Neuen Beyträge, Herrn Gærtñern näher bekannt worden, und da er bey Erscheinung dieser Schrift,... so habe ich ihm... theils aus Zufriedenheit über seinen Beyfall, theils aus Hochachtung für ihn meine Streiferey gegen den Kœnig Teutobock gestanden...* » (p. 89.)

Grâces à vos leçons, et les Goths et les Huns,  
Dans les fades accès de leur fade manie,  
Au cercle des neuf Sœurs ne sont plus importuns.

Samuel Henzi était en relation avec Bodmer ; ils échangeaient une correspondance dont la littérature faisait les frais. Nous avons eu sous les yeux trois lettres du savant zuricois à l'auteur de la *Messagerie du Pinde* ; dans l'une d'octobre 1747, si notre mémoire ne nous trompe pas, il est question de cet ouvrage ; la dernière porte la date du 18 décembre 1748 (1). L'étude des rapports d'Henzi avec Haller, Koenig, Bodmer et les savants contemporains offrirait un vif intérêt ; nous ne pouvons que la recommander aux amis des lettres dans le canton de Berne.

Outre ce sonnet, Henzi décoche le trait suivant contre le chef de l'école saxonne. Merbod est simplement l'anagramme du nom de son antagoniste.

#### EPIGRAMME.

Merbod, et Teutoboc, dans le sacré Vallon,  
Celui-ci croté, l'autre non,  
Avoient une vive querelle ;  
Merbod, en main le Pistolet,  
Dit à son Ennemi : Fripon de Prestolet !  
Pouf ! Je te brûle la cervelle ;  
Mais une Muse, sur ce point,  
L'arrête en lui disant : tu nous la donnes belle ;  
Hélas ! Teutoboc n'en a point.

---

La « troisième pièce » de *La Messagerie du Pinde* s'ouvre par la « Continuation du Dialogue de la II<sup>e</sup> pièce. » Il n'est plus question de politique cette fois, mais de morale. L'ami reproche à l'auteur d'attaquer l'honneur et la pro-

(1) Ces pièces sont en possession de M. Georg, libraire à Bâle, où nous les avons parcourues le 27 mai 1871. Elles sont jointes à un manuscrit relatif à la conspiration de Henzi. Voir à ce sujet le Catalogue 18 de cette librairie, *Bibliotheca historico-helvetica*, où cet ouvrage figure sous le n° 503.

bité du prochain, à preuve les épigrammes contre Grécourt et son libraire, publiées dans « la première pièce. » Henzi se justifie facilement, il s'élève contre les ouvrages licencieux et impies et dit le mal que de pareils livres causent à la société. Depuis sa brochure, d'autres écrits plus dangereux que ceux du cynique abbé ont vu le jour impunément ; ainsi : *Lettre philosophique, avec plusieurs pièces galantes et nouvelles de différents Auteurs.* Paris, 1747 ; *Pièces libres de M. Ferand et Poësies de quelques autres auteurs sur divers sujets,* Londres, 1747 ; *L'Homme machine,* Leyden. Des écrivains ont mis en doute les sentiments religieux d'Henzi ; quelques-uns même lui ont reproché d'avoir dédaigné fièrement les exhortations des ecclésiastiques, quand il marchait au supplice. Cette imputation s'accorde mal avec l'ensemble des faits ; si l'on doutait de son christianisme et de ses croyances, il n'y aurait qu'à relire ces pages si belles et souvent si éloquentes sur les mauvais auteurs que nous venons de citer. Henzi se place à un point de vue élevé, en défendant tout à la fois la cause de la morale et du bon goût. L'extrait suivant en dira plus que toutes nos paroles, nous ne pensons devoir rien y retrancher malgré sa longueur :

« Il y a des génies heureux, à qui l'Univers prête des nuances infinies, et un coloris inépuisable pour représenter les objets d'un tour nouveau ; c'est pourquoi j'envisage ces prétendus Esprits-forts, qui se donnent l'afreuse licence de tourner en ridicule les choses sacrées, pour de très-minces Génies et comme réduits à nous offrir des horreurs, en place de nouveautés, même au risque de passer pour ce qu'ils sont en effet, c'est-à-dire pour des Esprits dangereux, et des membres pourris de la Société. Mais parlons plus particulièrement de la Poésie. Faut-il être Sotisier pour être grand Poète ? Quelle conséquence ! *Homère, Virgile* l'ont-ils été ? *Horace* brilloit-il par quelques Odes libres qu'il a composées, ou bien par le grand nombre de ses autres Ecrits, qui renferment avec un grand sens, une morale pure et sententieuse ; n'a-t-il pas salué ce beaucoup de beau et de bon, pour lui passer de certaines expressions, que cependant l'aveuglement du Paganisme, et le génie de la langue Latine autorisoit en quelque sorte ; *Martial* ne

seroit-il pas plus estimé, s'il n'avoit pas sali plusieurs de ses Epigrammes par des obscénités. *Ovide* n'étoit-il pas le Poëte le plus galant de son tems, sans faire rougir ses Lecteurs. Mais venons aux Poëtes du siècle passé et aux modernes ; *Boileau* n'a-t-il pas obtenu un rang distingué sur le Parnasse, sans avoir dit des sotises ; *Racine* et *Corneille*, ces Interprètes du cœur humain, l'ont-ils corrompu par leurs tragédies ; *Molière* a-t-il badiné la vie civile d'une manière obscène ; l'illustre de *Fontenelle* ne nous a-t-il pas donné du neuf dans ses Pastorales, où la simplicité champêtre de celles de Théocrite et de Virgile, ont été heureusement changées en manières et en langage de Cour ; *Pope* a vu applaudir avec l'Angleterre toute l'Europe à ses écrits, sans qu'il ait donné aucune atteinte ni aux mœurs ni à la Religion. *Milton* a puisé des idées toutes nouvelles même hors de la nature humaine, comme *Haller*, un Suisse, en a trouvé dans les méditations les plus profondes de la Philosophie. Enfin les beaux et les bons Génies n'ont pas besoin des ordures de l'impureté, ni des égarements de l'irréligion, pour trouver des pensées neuves et brillantes, tâchons de suivre ces grands Hommes sur les traces de la Vertu, et laissons courir les Esprits-forts, à la perdition, s'ils le veulent ; du moins ai-je eu la satisfaction de démasquer au Public ces Livres détestables dont les Auteurs mériteraient une punition exemplaire, comme les vrais Anti-Chrétiens, épithète que l'on donne parmi nous au Chef de l'Eglise Romaine, au lieu de l'appliquer à ces malheureux ennemis du Christianisme. »

Après cela, la prose d'Henzi ne vaut-elle pas ses vers ? au lecteur d'en décider.

Gaullieur relève la circonstance que le conspirateur s'élève, deux ans au plus avant son hardi de coup de main révolutionnaire, contre la licence de la presse ? Qu'aurait-il dit en lisant ces pages nouvelles écrites quelques mois avant la fin tragique de Henzi ? — Le dialogue est suivi d'un sonnet contre l'auteur et l'éditeur de l'*Homme machine*: c'est l'accent ému d'un honnête homme indigné.

L'œuvre capitale de ce fascicule est intitulée : *Réflexions critiques sur quelques pièces de Poésie du Mercure Suisse de janvier 1748* ; elle n'a pas moins de 22 pages. L'écrivain se montre à nous sous un aspect nouveau. Jusqu'à présent il ne s'est révélé comme satyrique que dans l'épigramme ou le conte, à cette heure il a ses coudées fran-

ches et se meut tout à l'aise dans ce genre qui va le mieux à son esprit. Henzi dans sa critique est impitoyable ; le fond, la forme, rien ne lui échappe ; il se plaît aux détails minutieux ; il met à nu la plaie et trouve un amer plaisir à y promener froidement le scalpel. Voici d'abord une pièce sur la mort de *Jean Bernouilli*, le célèbre mathématicien : et le littérateur bernois croit devoir « laver » la mémoire de ce grand homme du misérable galimatias » dont ce pauvre Rimailleur l'a barbouillée. » On jugera facilement par de telles prémisses du ton de la critique.

» Quoi ! le grand Bernouilli gît dedans ce tombeau !

« Début admirable ! qui fait cette interrogation ? Est-ce le passant qui lit l'Epitaphe, ou est-ce le défunt, qui trouve impertinent que quelqu'un le cherche dans ce Tombeau ? Ou est-ce peut-être le Tombeau lui-même, qui déclare qu'il n'est qu'un Cénotaphe..... *Dedans* pour *dans*, élégante cheville pour le style soutenu..... Non ! Monsieur le Poète vous avez raison, le grand *Bernouilli* ne sera jamais *Dedans une Tombe*, où l'on grava des vers de votre façon, pourquoi me demandez-vous ? Ausone vous répondra pour moi :

Ne pariter tumulus

Nomen et ossa tegat.

Afin qu'en son tombeau d'un éternel oubli,  
Son Nom avec le Corps ne soit enseveli. »

Et plus loin :

« C'est là qu'il brille encore d'une gloire éternelle,  
Le Savant ne meurt point, sa vie est immortelle.

« Admirez ce pléonasme charmant ; *le savant ne meurt point ; sa vie est immortelle*. Voilà deux idées bien différentes dont l'une éclaircit et démontre la justesse de l'autre : Pourquoi le savant ne meurt-il point ? Parce que sa vie est immortelle ; mais pourquoi sa vie est-elle immortelle ? Parce qu'il ne meurt point. Cela s'appelle rendre raison de ce que l'on avance. Au reste Monsieur le Poète, quand même la vie du Savant seroit immortelle au pied de la Lettre , il paroît que vous n'auriez pour cela pas moins à craindre pour la vôtre.

« Je fais bien des excuses à Messieurs les Frères Bernouilli, si j'ai un peu badiné le foible Panégyrique de défunt Monsieur leur Père ; s'il l'avoit loué dignement, j'aurais été le premier à l'applaudir. Qu'ils me permettent de faire part à mon tour au Public d'un sonnet, que ma

muse offre aux manes du défunt ; s'il n'est pas bon, je me fâche qu'il passera toujours pour moins mauvais que l'Epitaphe en question.

Nous transcrivons avec plaisir cette pièce de vers, qui nous semble une des meilleures d'Henzi ; la première strophe est remarquable :

SONNET

*Sur la Mort de Monsieur Jean Bernouilli, très-célèbre professeur en Mathématiques à Bâle.*

Juste Ciel ! Bernouilli, ce sublime Génie,  
Succombant en ce jour aux éforts du Trépas,  
Rend d'une main glacée à la Muse Uranie,  
Interdite à ce coup, son céleste compas.

Eclairé du flambeau de la Philosophie,  
Il suivoit la Nature et mesuroit ses pas.  
Ses Mœurs et ses Ecrits illustrent sa Patrie ;  
Son nom a pénétré les plus lointains Climats.

Vous ses doctes Rivaux ! qui dans cette Carrière,  
L'avez vu plein de feu franchir toute barrière,  
Espérez maintenant de remporter des Prix. (1)

Parens, séchez vos pleurs ! Dans sa haute science,  
Son cœur humble et chrétien vivoit de l'espérance,  
Dont il va dans les Cieux recueillir les doux fruits.

La seconde pièce soumise à la critique de Henzi est « l'Epitre d'une jeune veuve de Berne à Monsieur Van-haren. » L'Aristarque s'adoucit, il nous dira pourquoi :

« Il y a de l'Esprit dans cette pièce ; des idées gaieté et enjouées, sans être trop libres ; la versification en est légère et coulante. Cette Dame a du goût et de la Lecture. C'est grand dommage qu'elle ne connaisse pas à fond les règles de la Poésie et de la Langue Française. »

(1) « Ce fameux Mathématicien remportoit si souvent les Prix de diverses Académies de l'Europe, qu'on fut obligé de le prier, de ne vouloir plus concourir avec ceux qui en ambitionnoient. »

En effet on remarque dans ces vers des hiatus, des fautes contre la mesure et contre le génie de la langue.

« Il y auroit encore bien d'autres peccadilles de Poësie à relever dans cette pièce, mais on peut les passer à la faveur de la gentillesse des idées de cette jeune Veuve ; d'ailleurs que ne pardonne-t-on pas au beau Sexe ?..... »

Cette raison est préremptoire, mais si l'indulgence est permise en ce cas, malheur au poète masculin qui tombera tôt après sous la plume acérée du censeur, il devra payer pour deux. Le *Mercure*, quelques pages plus loin, présentait la réponse d'un officier suisse aux vers précédents :

« Cette Pièce consiste en seize Quatrains, ou Stances, d'une versification aisée. L'auteur paroît avoir quelque talent pour la Poësie, mais il n'en connoît point les règles, ni le génie de la Langue, dans laquelle il écrit ; ses vers sont à la vérité un peu plus corrects pour la mesure, que ceux de la Dame, cependant elle soutient mieux son caractère ; un enjoûment badin règne dans toute sa Pièce, excepté la Morale que j'ai trouvée hors de place, mais l'Officier change à tout moment de ton ; tantôt c'est un Caton qui déclame pour la liberté ; tantôt c'est un Scaramouche, qui veut nous faire rire par des saillies ; d'ailleurs il ignore entièrement la Fable, connaissance si nécessaire à un Poëte. Son but principal paroît être celui de sonner le tocsin contre la France, il prétend animer en Tyrtée moderne toute la Nation Helvétique, à prendre les armes contre cette Puissance, sous prétexte qu'elle en veut à notre Liberté. Mais il a beau faire, les Illustres Républiques qui la composent, ne s'écarteroient jamais du chemin d'une exacte Neutralité. Comme donc il se donne carrière en Républicain libre, et dit ce qu'il pense, je dois jouir du même privilége ; ainsi, en faisant la critique de sa Poësie, je dirai net aussi mon sentiment, sur sa façon d'envisager les affaires du tems, et prendrai, comme lui, le ton tantôt badin, tantôt sérieux, suivant l'exigence de la matière. »

Il nous est impossible de suivre Henzi dans cette lutte corps à corps avec l'officier suisse. Chaque quatrain ou chaque demi-quatrain est pris séparément, disséqué, analysé à un double point de vue ; après la poésie, la politique ; partisan de la France, le capitaine bernois s'indigne

de voir insulter cette puissance ; il est Suisse, très bon Suisse , mais ne voit aucun motif de rompre la neutralité et de se jeter dans les hasards d'une guerre européenne. Ces idées, chaleureusement exprimées , montrent le courant de l'opinion dans le premier canton de la Suisse, lorsqu'au sein des Conseils , des personnes influentes cherchaient à faire prévaloir l'influence du souverain étranger auquel les rattachaient des liens d'argent ou de famille. Sous ce rapport aussi ce tableau est curieux, surtout tracé par un homme compétent. Essayons, au risque d'être un peu long, de donner par quelques extraits la mesure de la critique d'Henzi, et laissons parler tour à tour le littérateur et le patriote.

La sixième strophe commence par ces vers :

« De la Nation Helvétique  
Laissez signaler les travaux. »

Il y a là matière à commentaire.

« Le terme de *travaux de la Nation Helvétique*, dans un sens absolu comme l'on dit *les travaux d'Hercule*, me paraît un peu trop vague : Quelque Esprit satirique pourroit vouloir sous-entendre, que l'on parle de faire du fromage : c'est là l'occupation qu'on nous attribuoit autrefois, du moins à ce que les Allemands nous objectent, témoin le fameux Poëte Schwartz de Ratisbonne, et tant d'autres génies moqueurs, qui à la vérité, ont trouvé à Zuric à qui parler. Donc ces travaux ne sont pas assez déterminés : D'ailleurs le Quatrain d'Hercule filant, a déjà rimé en *travaux*, je voudrais une autre expression ici. La répétition d'un grand mot comme celui-là, dans une petite pièce de Poësie, désigne une certaine indigence de termes, qui ne fait pas honneur au Poëte. »

La fin de la strophe et les deux suivantes nous font entrer dans un autre domaine :

« Déjà la Liberté publique  
» Déploye en tous lieux ses Drapeaux.  
  
» Des Armes condamner l'usage,  
» Pour vivre au gré de ses Désirs,

» C'est par la route des Plaisirs,  
» Vouloir tomber dans l'Esclavage.

» Tandis que le guerrier sommeille,  
» L'Ennemi peut faire un éfort,  
» Le bruit des chaînes nous réveille  
» Si la Volupté nous endort.

« Maintenant le Poëte passe du badin au sérieux ; Après avoir intéressé le point d'honneur des Suisses par la faveur des Belles, et par le grand Nom de leurs Ancêtres il leur déclare net, qu'il s'agit de défendre la Liberté publique, c'est-à-dire celle de toute l'Europe, de toute la Terre, et peut-être de la Lune encore, si quelque tourbillon pouvoit éléver les Armées de France aussi haut en l'air, que le fut jadis le batteau de Lucien, pour en faire la conquête. Ces deux Quatrains et demi renferment toutes les ruses de la plus fine Rétorique ; le Poëte dit d'abord, que la liberté publique déploie en tous lieux ses drapeaux ; cela veut dire, les Russiens marchent ; l'Empire ne veut plus de neutralité ; toute l'Europe réunit ses forces contre la maison de Bourbon. Ensuite il nous montre, par une prudente Antithèse, l'esclavage au bout de la carrière des plaisirs ; Et puis il recommande la vigilance contre uu Ennemi aussi entreprenant ; à la fin il tombe dans un Entousiasme artificiel ; son oreille Poëtique, entend actuellement le bruit des chaines, que la France nous prépare. On peut bien dire que les Suisses sont des Caillouds, si ce beau vers *Le bruit des chaînes nous éveille*, n'est pas assez pathétique pour les émouvoir. Notre Officier Poëte mériteroit qu'on lui fit le compliment que Junon fit jadis à Alecton :

« Tu potes unanimos armare in prælia fratres...  
» Disjice compositam pacem ! sere crimina belli !...  
  
» Toi, qui sais désunir les frères les plus doux !  
» Enflame tous les cœurs du désir de la guerre ;  
» Viens semer en ces lieux la haine et le courroux ;  
» Arrache la Paix à la terre ! »

Heureusement ces tristes prévisions ne se réaliseront pas ; Henzi observe qu'il règne en Suisse le plus grand calme et il ajoute :

« De conseille à ce second Tirtée de prendre la flûte au lieu de la trompette, et d'aller siffler ses chansons tragi-comiquement empoul-

lées à nos Alpes ; il les fera peut-être aussi vite danser un rondeau, que de faire prendre aux Suisses les Armes contre leurs bons Amis et anciens Alliez les François. »

Plus le censeur poursuit sa tâche, plus il est mordant.

« J'en conviens, un bras, une cuisse,  
» Peuvent se perdre à ce métier,  
» Par bonheur la moitié d'un Suisse  
» Vaut presqu'un François tout entier.

« ..... La moitié d'un Suisse vaut presqu'un François tout entier. Voilà les deux Nations exactement évaluées, et la règle faite pour l'échange des Prisonniers de guerre ; c'est-à-dire, qu'il nous faudra toujours racheter un Suisse par deux François ; mais si le nombre des Prisonniers françois était impair, comment faire alors ? On ne pourroit nous rendre que la moitié d'un de nos compatriotes , pour le dernier François, cela seroit non seulement incommode, mais fâcheux pour le pauvre Suisse à partager en deux. Si l'illustre de *Muralt*, Auteur des Lettres sur les Anglais et sur les François, avoit eu autant d'esprit que notre Officier Poëte , il auroit aussi pris le parti d'évaluer les Nations , l'une contre l'autre, par la partie aliquote, au lieu de sonder les replis les plus secrets du cœur humain , et d'apprécier les hommes suivant leurs sentiments plus ou moins vertueux ; il auroit eu fait bien plus vite. Que lui coutoit-il par exemple de dire, la moitié d'un Suisse vaut un François, les trois quarts un Anglois , les deux tiers un Hollandois, le quart un Espagnol, etc.... »

Henzi est trop bien disposé pour s'arrêter en si beau chemin. Le sujet prête, il est vrai, mais nous aimons à voir les sentiments d'un bon Suisse, d'un franc patriote , se faire jour dans la circonstance, quelques mois avant la catastrophe qui sembloit devoir vouer son nom à l'infâmie. Les lignes suivantes, comme d'autres déjà citées , contribueront à donner du conspirateur-martyr une idée plus favorable que celle qu'a voulu faire de lui l'oligarchie bernnoise.

« Le François galant et poli  
» Pour nous plaire n'a qu'à paroître,  
» Je le veux bien pour mon Ami,  
» Je ne le veux pas pour mon maître.

« Voici du sérieux *incrûsté de badin*, mais parlons clair. Entre la Nation Françoise et les Suisses il a régné une profonde paix depuis bientôt deux siècles et demi ; une alliance perpétuelle, contractée en 1515, les unit à jamais : les Suisses, plus favorisez de la France que les François même, c'est-à-dire franc de tout Impôts, Capitations, Gabelles... etc., y vendent, achètent, transforment toutes sortes de marchandises, sans en payer ni entrée, ni sortie du Royaume. Cette Liberté du commerce les a rendu une des plus opulentes Nations. Vainement aussi pensoit-on réimposer aux Suisses le Joug, que la Valeur de leurs Ancêtres a secoué ; la France veilloit constamment à leur sûreté. Ceux-ci d'autre part, toujours prêts à secourir les François ne regrettent point le sang qu'ils versoient souvent pour de si bons Amis et Alliez ; Cette union subsiste encore aujourd'hui et doit subsister à perpétuité.

» Sur quoi fondez-vous donc, Monsieur le Tyrtée manqué, la terreur dont vous voulez nous fraper ? Qui vous a dit, que la France veut nous subjuger. Si Monsieur le Baron *Van-Haren* a parlé sur ce ton là, cela n'est pas étonnant : Sa Patrie est en guerre avec la France, il est envoyé en Suisse pour y négocier des troupes : il demande du secours ; en habile Orateur il intéresse la Nation Helvétique par ce qu'elle a de plus cher et de plus précieux, en nous insinuant que ses ennemis en veulent aussi à notre liberté ; Il pense nous décider par là ; C'est chez lui l'amour pour sa Patrie, et le zèle qui l'emporte, et l'engage à prêter des vues à la France qu'elle n'a point ; Mais que vous, Monsieur qui vous dites Officier suisse, prétendîés faire son Eco, parmi une Nation qui vit en paix avec la France, cela n'est point dans l'ordre ; Je suis aussi zélé Partisan de la liberté que qui que ce soit au monde, et je sens bien que tout honnête homme doit être fidèle à sa Patrie et défendre avec ardeur la forme du Gouvernement sous lequel la Providence l'a fait naître, et auquel il est légitimement assujetti. C'est ainsi que je pense à cet égard. Donc, si quelqu'un en vouloit réellement à notre Liberté je doute que vous fussiez décidé aussi vite que moi, à sacrifier vos biens et votre vie, pour défendre ce précieux trésor. Mais tandis que nous le pouvons, jouissons en Suisse de cette douce tranquillité, dont la Providence nous gratifie, et ne prenons part aux troubles de l'Europe, qu'autant que nous y sommes tenus par des Traités solennels. Voilà mon sentiment en franc Républicain, que je déclare avec la même liberté que vous le vôtre. *Honni soit qui mal y pense !* Continuons nos réflexions. Le Poète dit :

« La France eut jadis des Turennes,  
» Dont elle vante les exploits,

» Mais les Malbourougs, les Eugènes,  
» L'ont fait trembler plus d'une fois.

» Si les Malbourougs et les Eugènes ont fait trembler la France, que font aujourd'hui, les *Maurices*, les *Contis*, les *Clermonts*, les *Lévendals*, et les *Bel-Isles*. Demandez aux plaines de la Flandre, inondées du sang des Alliez ; aux Alpes ébranlées dans leurs fondemens ; aux Rempars de *Tournai*, de *Namur*, de *Fribourg*, de *Berg-ob-zoom*, etc., en poussière , et aux murs soudroïans de Prague ; Ils vous en diront des nouvelles. »

Nous arrêtons là nos citations, elles suffisent pour faire connaître la critique de Henzi. Il n'en a pas fini cependant avec l'Officier-Poète : les réflexions sur les quatrains terminées , il signale encore plusieurs fautes « contre les règles les plus communes de la Poésie,...» de vraies « fautes d'Ecolier ; » il ajoute « qu'un Puriste françois trouveroit » peut-être encore à redire à la tournure de bien des » Phrases de cette pièce ; » et comme s'il n'était pas satisfait d'avoir si rudement malmené ce malheureux disciple d'Apollon et de Mars, il reprend la chose sous une autre forme. « Au reste j'ai parodié la Pièce de notre Officier Poète ; peut-être le Public verra-t-il avec plaisir » comme je tourne, sur la même rime, le sens de l'auteur. » Chaque quatrain de l'officier est suivi de la Parodie en italique. Nous en donnerons quelques strophes pour mettre une fois de plus en lumière les sentiments patriotiques de Henzi :

« Blâmant de Haren les levées,  
» Vous voulez que tous nos guerriers,  
» Laissant l'espoir de nos Trophées,  
» Changent en Myrthes leurs Lauriers.

*Hélas ! les pompeuses levées,  
Qui nous enlèvent nos Guerriers,  
Peut-être orneront nos Trophées,  
De Cyprès au lieu de Lauriers...*

- » Jadis par plus d'une victoire,
- » Le Suisse a prouvé sa valeur.
- » Invitez, ce jour, par la Gloire,
- » Courons au sentier de l'honneur.

*Si jadis par mainte victoire,  
Le Suisse a montré sa valeur,  
Qu'il se contente de sa gloire,  
On vit en paix en tout honneur.*

- » De la Nation Helvétique,
- » Laissez signaler les travaux,
- » Déjà la liberté publique
- » Déploye en tous lieux ses Drapeaux !

*Quoi ! la Nation Helvétique,  
Doit suivre Mars en ses travaux ?  
Ah ! Sans nécessité publique,  
Ne déployons point nos Drapeaux.*

- » Des Armes condamner l'usage,
- » Pour vivre au gré de ses désirs,
- » C'est par la route des plaisirs
- » Vouloir tomber dans l'esclavage.

*Des Armes reprendre l'usage  
Par vaine crainte, ou vains désirs,  
C'est risquer ses biens, ses plaisirs  
Pour la mort ou pour l'esclavage.*

- » Tandis que le Guerrier sommeille
- » L'ennemi peut faire un effort.
- » Le bruit des chaines nous réveille
- » Si la volupté nous endort.

*Dans le tems que la Paix sommeille,  
L'avarice fait un effort,  
Le son dès Ecus nous réveille  
Si la Prudence nous endort.*

- » J'en conviens, un bras, une cuisse
- » Peuvent se perdre à ce métier,
- » Par bonheur la moitié d'un Suisse
- » Vaut presqu'un François tout entier.

*Plus qu'un bras, et plus qu'une cuisse,  
Nous pouvons perdre à ce métier,  
Puisque même sans tête un Suisse  
Peut passer encor pour entier...*

- » Marchant de conquête en conquête
- » A vaincre ils trouvaient leur bonheur,
- » Pour un Suisse plein de valeur
- » Chaque combat est une fête,

*La plus désirable Conquête  
Est de jouir de son bonheur,  
Laissons dormir notre valeur,  
Dans le tems que la Paix nous fête. »*

Les *Réflexions critiques* portent encore sur deux pièces : la première est une fable de M. d'Ardennes, pour laquelle Henzi n'a que des éloges, car tout fait voir « qu'elle n'est pas du crû de quelque Allemand francisé ; » la seconde est une épigramme, qui ne valait pas grand'chose. « Si jamais » la Muse Françoise a été sur la sellette dans le cerveau » d'un Allemand, c'est lorsque le Poëte a travaillé cette » pièce ; je suis tenté de croire que Messieurs les Editeurs » ont voulu relever la beauté de la fable, dont je viens de » parler, en la faisant suivre de près par cette misérable » Epigramme, tout comme on relèverait les charmes d'une » beauté de quinze ans, en plaçant une vieille Pimbèche » d'un teint de pomme cuite à ses côtes... La Phrase *de ne* » *souffrir passer*, est du françois de Francfort. Quelque » orateur d'une Hanse teutonique s'énonceroit ainsi. Au » reste le sens de cette Epigramme n'est qu'une fade plai- » santerie contre les Catholiques Romains..... » Notons cette dernière pensée. Henzi était tolérant à une époque et sous un régime qui ne l'étaient ni l'un ni l'autre. C'est un beau trait de plus à ajouter à son caractère.

Arrivons enfin aux poésies de la « troisième pièce ». Elles sont plus variées que dans la seconde. Trois épigrammes seulement ont trait à la guerre, les autres assez

nombreuses, roulent sur divers sujets ; il y en a toujours de bonnes. Henzi s'en prend de rechef à ses critiques et à de méchants auteurs.

Coras, Rimailleur insipide,  
Se donne arrogamment les airs,  
De juger mal tous mes vers ;  
Comme un Apollon il décide.  
Je fais ainsi que bien des gens,  
Je me ris de ce ton de maître ;  
Mes vers des Siens sont différens,  
Mais c'est là tout leur prix, peut-être.

—  
Certain Poëte frais moulu,  
Nous soutient avec assurance,  
Que le Sommeil, de la Vertu  
Etoit toujours la récompense.  
Si ce dogme n'est pas pervers,  
Les Gens de bien n'auront à faire,  
Qu'à lire son ouvrage en vers,  
Pour être sûrs de leur salaire.

—  
Assan, la fleur des beaux-Esprits,  
Le plus fécond Auteur du monde,  
Par ses ouvrages nous innonde,  
On n'imprime que ses Ecrits.  
Ils valent peu, mais en revanche,  
Il nous les vend dorez sur tranche.

Nous aurions à citer de meilleures épigrammes, mais nous en avons déjà mis suffisamment sous les yeux du lecteur. Plusieurs contes, se faisant remarquer en général par leur peu d'étendue, sont bien réussis. Nous pourrions donner ici, vu son cachet suisse, « La bibliothèque du banquier, » où l'auteur parle d'un homme de finance auquel on conseillait d'avoir une bibliothèque , et qui prenant le meuble pour les livres, en commanda une à Paris ;

« Large de trente pieds, sur douze pieds de haut, »

anecdote relative à la Chapelle, qui fit banqueroute peu de tems après avoir construit une belle maison à S\*\*\*\* ; mais nous préférions transcrire le conte intitulé

### L'HABIT ÉPOUSSETÉ.

En compagnie un jour, Médor, bon Gentilhomme,  
Ayant reçu coups de bâton,  
Même une assez notable somme,  
Dit pour en éluder l'affront :  
« Messieurs, du fait qu'aucun souci l'on n'aye.  
» Pourquoi vous en troubler l'esprit?  
» Ce n'est qu'un faquin que je paye,  
» Pour m'épousseter mon Habit.  
Un assistant, d'une humeur gaye,  
Lui répond soudain : « Mon Héros,  
» Assurément votre méthode  
» Est bonne, il n'y a d'incommode  
» Que d'avoir l'Habit sur le dos. »

Dans sa « troisième pièce, » Henzi revient encore à la charge contre Teutoboc ; cette fois c'est en célébrant un poète, qui eut alors quelque succès, mais dont le nom est bien oublié aujourd'hui.

### SONNET.

« Aplaudissez, Germains ! Lang, d'une heureuse audace,  
De la rime a brisé le joug impérieux ;  
Dans les transports fougueux de ce moderne Horace,  
Sans gêne son Esprit s'élance dans les Cieux.

» Quelle yvresse ! quel feu ! Plus haut que le Parnasse  
Il chante Fréderic, d'un ton harmônieux.  
Froid Barde, Teutoboc , viens fondre ici la glace,  
Et sécher le limon de ton cerveau fangeux.

» Qu'entens-je, *Lang*! Quel bruit s'élève à ces merveilles ?  
Du Peuple des Rimeurs tu choques les oreilles ;  
Tout le Bloksberg s'unit contre ton Apollon ;

» Mais tes sublimes vers, avouez de ton *Stille*, (1)  
Qui brille de nos jours en Mécène, en Achille,  
Ne peuvent que charmer tout le sacré Vallon. »

Les fables sont au nombre de sept. Nous ne voulons pas prétendre comme Gaullieur, à propos de celles qui se trouvent dans le premier recueil, qu'Henzi, dans l'apologue, est au niveau de Lamotte; cela importe peu. Y a-t-il des allusions politiques dans quelques pièces, telles que *Le loup et le chien couchant*, et les vers suivants sont-ils à l'adresse du gouvernement aristocratique de Berne ?

..... l'animal par habitude  
S'accorde à la servitude,  
Mais que dis-je de l'Animal ?  
L'Homme en a fait autant de l'Homme son égal,  
Ou plutôt des Humains la plus grande partie,  
S'est elle-même assujettie.  
Avoüons cependant qu'un Prince vertueux  
Ne fait que des peuples heureux :  
Et que la seule Tirannie  
Empeste des Mortels la vie.

Rien n'autorise cette supposition. Le conspirateur ne perce dans aucun des morceaux de la *Messagerie du Pinde*. On dirait, en 1748, Henzi tout à l'étude des belles-lettres, sans souci aucun des questions brûlantes qui s'agitent autour de lui : pas un mot de Berne, et si la politique le préoccupe parfois, c'est la politique étrangère, la guerre de l'Empire et son dévouement à la cause française. Voici une fable prise au hasard :

#### LE ROSSIGNOL, L'ANE ET LE BÉLIER.

Souvent le plus franc Allobroge,  
En dépit du Sacré Vallon,

(1) « Monsieur le général de *Stille* qui s'est si fort distingué par sa bravoure dans les guerres de Silésie, et qui d'ailleurs est grand connisseur des beaux Arts et protecteur des Savans. »

Veut juger un fils d'Appollon  
Et décider d'un air de Doge.  
D'un troupeau de Brebis le fidèle pasteur,  
Aïant payé tribut à Dame la nature,  
Ce bon troupeau, saisi d'une amère douleur,  
    Oublioit quasi sa pâture,  
    Même au milieu de la verdure ;  
Chacun sentoit au vif sa perte et son malheur.  
    Un Rossignol du voisinage,  
Estimant ce pasteur pour sa fidélité,  
    Sa douceur et sa probité,  
    Crut de devoir par son ramage,  
Témoigner aux brebis sa sensibilité,  
Et la part qu'il prenoit à leur calamité.  
Il élève sa voix dans sa verte cabane,  
Mais par malheur son chant déplut à messer l'Ane,  
    Qui broutoit dans le même Pré,  
    Des Chardons à son gré.  
« Qu'entens-je, quelle mélodie !  
» Ce ton, dit-il, ne me plaît pas ;  
» Une fanfare d'Arcadie,  
» Je le soutiens, a plus d'apas.  
» Ah ! C'est le Rossignol ; il croit faire merveille,  
    » Tous les jours il me rompt l'oreille  
    » De quelques airs de sa façon,  
    » Mais il a l'accent d'un oison.  
À ces mots un Bélier soudain lui chante pouille.  
    » Quoi ! Personnage à lapider,  
    » Un Ane doit-il décider  
    » Lors que le Rossignol gazouille ;  
» Des chantres comme toi, qui ne savent que braire  
    » Doivent admirer et se taire. »

Ici nous prenons le poète bernois en flagrant délit. Il commet « des fautes d'écolier, » comme il en a reproché si amèrement à notre officier. Ne « rassemble-t-il pas des vers féminins de différentes rimes ? » Mais passons, et arrivons à la dernière pièce de ce curieux recueil. C'est un pot-pourri sous ce titre : *Le rare phénomène*, dans le genre où Vadé a eu tant de succès. La pièce a quarante et quelques vers ; elle se termine ainsi :

Un Financier dans des haillons ;  
Un maître à danser sans façons ;  
Une soubrette sans intrigues ;  
Une République sans brigues ;  
Une dispute sans erreur ;  
Une Bataille sans terreur ;  
Un général en sentinelle ;  
Un bouchon à vin sans querelle ;  
Un Tigre sans férocité ;  
Un beau Cheval sans vanité ;  
Un Laquais sans impertinence ;  
Un Prodigue dans l'opulence ;  
Un Peintre riche ; un gueux sans poux ;  
Une Belle sans rendez-vous ;  
Un jour de bon-An sans Etrènes ;  
Sont de bien rares Phénomènes.

---

Le deuxième et le troisième chant de l'*Iliade* ou d'*Homère travesti* n'offrent rien de particulier. Le XVIII<sup>e</sup> siècle a un instant remis à la mode ce genre inauguré par Scarron : on eut alors le *Télémaque travesti*, l'*Henriade travesti*, pour ne parler que des parodies qui eurent de la vogue. Henzi, dans cette manière, peut supporter la comparaison avec les auteurs qui se sont livrés à cet amusement. Il rime avec facilité, il a des traits d'un bon comique ; Scarron est son modèle. Ces comparaisons se ressentent de l'époque, et la guerre de l'Empire lui fournit maint trait amusant. Gaullieur a cité le début du 1<sup>er</sup> chant ; nous empruntons au second chant les vers relatifs au dénombrement des vaisseaux des Grecs :

Lecteur, en cet endroit Homère  
Nous conte les Vaisseaux de guerre,  
Qu'un chacun des Grecs amena,  
Quand sur Mer on se promena,  
Pour venir punir en Phrygie,  
Paris de sa forfanterie ;  
Mais il ne nomme que les Chefs  
Avec le nombre de leurs Nefs ;

Le reste en gros, vaille que vaille,  
Qui pourroit nommer la canaille  
Chaque soldat, ou flibustier,  
Eu son fichu particulier?  
Moi, même encor plus laconique,  
Je vai, narguant toute critique ,  
Omettre tous ces cinq cents noms,  
De nos jours à quoi sont-ils bons ?  
Ces Villes, ces Bourgs, ces Villages,  
De la Grèce, avec leurs rivages,  
Ont changé d'appellation  
Ou bien par la destruction  
Du tems vorace, ou de la guerre,  
Ils sont abattus rez de terre,  
De manière qu'un voyageur,  
Qui voudroit, suivant notre Auteur,  
Voir d'Argos la fameuse Ville,  
En bons chevaux jadis fertile,  
Seroit par ma foi bien capot  
D'avoir voyagé comme un sot;  
Car tous les Manans de la Grèce  
Diroient de cet endroit, où est-ce ?  
Et n'en sachant eux-mêmes rien,  
N'en sauroient montrer le chemin.  
Ainsi les noms de ces Provinces  
Et de leurs Chefs, ou de leurs Princes,  
Dont l'Ost des Grégeois se forma,  
Quand contre Paris on arma,  
Ici peuvent fort bien s'omettre  
Sans aucune faute commettre,  
D'autant plus que l'harmoniqueur  
Homère, un élégant Conteur,  
Ensuite amplement nous détailler,  
De chaque Guerrier qui ferraille,  
Ce qui nous convient d'en savoir,  
Pour d'autant mieux nous émouvoir.  
Cependant disons que la Flotte.  
Ou Personne n'étoit en botte,  
Consistoit sous ses divers Chefs,  
En plus de deux fois cinq cents Nefs.

Citons pour finir, le passage du 3<sup>e</sup> chant où Antenor fait le portrait d'Ulysse. On se rappelle involontairement, en lisant ces vers, la dispute d'Ajax et du roi d'Ithaque dans le XIII<sup>e</sup> livre des *Métamorphoses*. N'oublions pas que le poète bernois connaissait à fond les classiques grecs et latins :

Ulysse était une marmaille,  
A comparaison de la taille  
De votre mari Ménélas,  
Qui pouvoit lui passer les bras  
Etendu par dessus la tête ;  
Par contre lorsqu'en une fête,  
On les voioit tous deux assis.  
Ulisse, depuis l'os-Pubis  
En haut, étoit plus vénérable,  
Il avoit meilleur air à table.  
Mais quand il étoit question,  
De donner son opinion,  
Par devant toute une assemblée,  
Et d'y dire sa ratelée ;  
Ou bien de faire un conte bleu,  
Avec agrément, avec feu ;  
Ménélas étoit laconique,  
Il disoit d'un stile énergique,  
Ce qu'il vouloit en peu de mots,  
Ferme au reste sur ses ergots ;  
Bref il s'énonçoit comme un sage,  
Quoique bien au dessous de l'âge  
D'Ulisse son cher Compagnon,  
Ce terrible gate-Poulmon.  
Mais lorsque donc ce même Ulisse  
Pour raisonner entroit en lice,  
Il se tenoit comme un Niais,  
Regardant à terre de biais,  
Le Sceptre en sa main immobile ;  
Il paroisoit un imbécile,  
Un grand bâtier, un ostrogot,  
Une pécore, un idiot,  
Un nigaud, un busle, une bête,  
Un prestolet, un dur de tête,  
Un cuistre, une gruë, un oison,

Un personnage sans raison,  
Et d'une mine si bourrue  
Qu'est un âne bourré, qui rüe.  
Mais tout à coup, le fin grivois,  
Parloit en dressant le minois,  
Et puis d'une mâle assurance,  
Par sa florissante éloquence,  
Il se rendoit maître des cœurs,  
Par l'oreille des auditeurs !  
Les paroles, comme la neige  
A flocons drus tombe en Norwège,  
De sa bouche douce voloient,  
Et les assistants engeoloient ;  
Tant y-a que sa rétorique  
A tout autre faisoit la nique.

En achevant ce long compte-rendu , nous ne pouvons que reproduire le jugement porté par Gaullieur sur le *Messager du Pinde*. « Ces citations suffiraient pour légitimer les titres de Samuel Henzi à la dignité de poète. » Certes, il n'y a rien de merveilleux là dedans ; mais il y a du trait, de la verve. On sent un homme qui possède sa langue, et qui plus est qui sait son monde. Il n'y a rien qui sente le vieux bernois. Les idiotismes même de ce langage ont leur attrait. C'est bien le français de notre Suisse romande, enté sur les traditions du bon siècle de la littérature de Louis XIV... »

En outre, le recueil d'Henzi a un intérêt historique : il nous montre, à côté du littérateur et du poète, le moraliste, le chrétien, le patriote tout dévoué à la Suisse ; ce sentiment domine ses rancunes contre l'aristocratie qui allait abattre sa tête pour affermir sa domination sur la ville et le pays. Le silence que garde le conspirateur, au moment où il ourdit sa trame fatale, et au retour d'un exil injuste, sur des abus qu'il lui eût été si facile de dénoncer et de livrer au mépris public dans un conte malin ou une mordante épigramme , comme il savait les faire si bien, prouve en faveur de la noblesse de son caractère. La

mémoire d'Henzi a été flétrie dans le passé, mais l'avenir la vengera et mettra au front du patriote martyr l'auréole qui glorifie à cette heure une autre victime des Bernois, le mystique et honnête Davel.

---

## II.

Mémoire présenté à LL. EE. de Berne en 1744 : S. Koenig et S. Henzi exilés — Conspiration de 1749. — Découverte du complot; récit officiel. — Différend entre le Magistrat de Neuveville et le Maire Mestrezat. — Jugement de C. Meiners sur les événements. — Berne demande à Neuveville l'extradition des condamnés fugitifs. — Rapports difficiles entre Berne et l'Evêque de Bâle.

---

Cette étude littéraire achevée, abordons le côté historique de la vie d'Henzi. Après Monnard (1) et tant de récits parus dans les recueils suisses du siècle dernier, notamment dans l'*Helvetia*, nous ne voulons pas écrire la conspiration de 1749, mais seulement en relever quelques traits qui se rapportent à son chef, ou rentrent dans le cadre de l'histoire de l'ancien Evêché de Bâle.

Parmi les 27 « bourgeois et patriciens fidèles et obéissans, » qui adressèrent en 1744 un mémoire respectueux au gouvernement pour redresser les abus existants, figurait, à côté d'Henzi, un autre littérateur et savant distingué, Samuel Koenig. Ensemble ils avaient lutté pour la cause du bon goût et du progrès intellectuel, ensemble encore ils se retrouvaient sur un autre terrain, à défendre la cause du droit dans l'intérêt de leur ville natale. On sait ce qu'il en arriva. Bien que cette pièce ne renfermât « ni menaces, ni paroles acerbes, ni projet de violence (2), » son auteur et ses signataires furent condamnés de 5 à 10

(1) CH. MONNARD, Continuation de l'*Histoire de la Confédération suisse de Müller*, etc. Paris 1844, t. XIV, p. 427-480.

(2) MONNARD, ouvrage cité, p. 436.

ans d'exil. Le 18 avril 1744, S. Koenig écrivait à Albert de Haller, que son ingrate patrie avait forcé d'accepter une chaire à l'université de Göttingue : « Nous sommes plusieurs à la veille de nous voir bannis pour avoir formé le projet de dire respectueusement que nous souffrons... » Quant à moi, cela ne fait que hâter l'exécution d'un dessein pris sans cela, un exil plus ou moins long étant la première récompense pour un homme de lettres d'ici ; je veux tâcher de l'obtenir au plus tôt et je vous supplie, Monsieur, de m'y aider et de penser à moi dans l'occasion (1). » La récompense désirée ne se fit pas attendre. Le 30 avril, les signataires du « dangereux mémoire » comparaissaient devant le Petit-Conseil ; ils y reçurent une verte réprimande (2) ; les plus coupables prirent le chemin de l'exil ; de ce nombre les deux Samuel, Koenig et Henzi. L'appui de Haller et de Bernouilli ne manqua pas au premier : il était professeur de mathématiques et de philosophie à Franequer en Hollande, lorsque son ami rentrait dans sa patrie, et pensait suivre son exemple. Le 3 juin 1748, Koenig écrivait au grand Haller :

« Vous me ferez plaisir de sonder le terrain à Berne par rapport à mon retour, car je serais bien aise de savoir au juste à quoi m'en tenir, au cas que mon mal m'obligeât absolument de retourner dans l'air natal. Hors delà je ne voudrais point faire une démarche hasardeuse et qui ne me mènerait à rien, puisque je ne dois point songer à retourner dans ce pays là pour mon plaisir. Je suis d'ailleurs fort agréablement ici, et le serai plus dans la suite, quand Son Altesse m'aura fait venir à la Haye, ce qu'elle m'a promis positivement, et je ne suis ici que pour attendre la vocation. Mais si malheureusement il faut changer d'air, je serais en ce cas là bien aise d'avoir la liberté de respirer celui de nos montagnes, qui m'a toujours fait un bien infini. On vient de faire grâce à Henzi aussi, et il y a bien apparence que cela n'aura point de difficulté pour moi, qui suis le dernier : mais je ne veux point risquer, cela m'importe trop. »

(1) R. WOLF. *Auszüge aus Samuel Koenigs Briefen an Albrecht von Haller, mit litterarisch-historischen Notizen* (aus den Mittheil. der Nat. Gesells. in Bern.) Berne 1845, p. 7 et suivantes.

(2) MONNARD, ouvrage cité, p. 437.

Koenig espérait obtenir une chaire de professeur de mathématiques à Berne ; son projet échoua fort heureusement, car si, au lieu d'être en 1749 conseiller aulique et bibliothécaire du Prince Statthoudre de Hollande, et sur le point d'être nommé professeur de philosophie à l'académie de Haag, il se fût trouvé dans sa ville natale, peut-on savoir quel sort lui eût été réservé. La conformité de vues politiques d'Henzi et de Koenig en 1744, et la même peine infligée à tous deux, nous ont semblé dignes d'être relevées ; elles sont à l'honneur du patriote bernois.

Arrivons maintenant à la découverte de la conspiration, et voyons en quoi cet événement se lie par une trame bien légère, il est vrai, à notre histoire jurassienne. Laissons parler les actes, puisés aux archives de l'Ancien Evêché de Bâle (1).

Le 5 juillet 1749, à 7 heures du matin, le Maître-bourgeois de Neuveville, Schnider, informait le Maire Mestrezat, qui représentait le Prince dans cette partie de ses Etats, qu'une lettre de LL. EE. de Berne, à l'adresse des Maître-bourgeois et Conseil, venait d'arriver et qu'il voulait réunir ledit Conseil pour en faire lecture. Le Maire répondit qu'on pouvait convoquer le Conseil à huit heures et qu'il s'y trouverait. Des difficultés existaient alors entre la ville et ce magistrat, parce que le gouvernement de Berne correspondait directement avec les autorités de Neuveville, circonstance que le Maire envisageait comme attentatoire aux droits du Souverain, et qui avait déjà motivé des réclamations auprès de LL. EE. Le Conseil réuni, le Maître-bourgeois produisit la lettre et demanda au Maire s'il voulait être présent à l'ouverture et à la lecture de cette missive « puisqu'elle n'était adressée qu'aux Maître-bourgeois et Conseil. » Mestrezat répondit affirmativement, car « il » n'était pas permis à des sujets d'avoir aucune correspondance avec des Etats voisins ou étrangers à l'insu

\* (1) Archives de l'Ancien Evêché de Bâle. Liasse : *Berne*.

» du Souverain ou de ses officiers ; » et comme le Bandéret répliquait que la question n'était pas décidée, le Maire reprit qu'elle l'était pour lui, le Prince ayant parlé tant par ses lettres à Berne qu'au magistrat de Neuveville; aussi longtemps que le Souverain ne se déjugerait pas, il exécuterait ses ordres. Enfin , après des pourparlers on ouvre la lettre. « Son contenu est un avis qu'un nommé » Samuel Henzi, leur bourgeois (de Berne), s'étant rendu » suspect à l'Etat et fugitif, LL. EE. requerroient le Magis- » trat de le faire arrêter avec tous ses papiers et effets, s'il » se trouvait rième leur jurisdiction, et de leur en donner » avis ; la date est du 4 du courant. »

« Cette lecture faite, «—poursuit le Maire dans la lettre qu'il adressa le même jour à l'Evêque, —» j'ai pris occasion de leur mettre devant les yeux les inconvénients qui pouvaient résulter de ces correspondances particulières privativement à l'Officier du Souverain ; par exemple, ai-je dit, supposé que ce Henzi se trouva au milieu de cette ville, je voudrois voir qui d'entre vous seroit assez hardi pour le saisir ou le faire saisir sans ma permission, laquelle je n'accorderois jamais, n'en étant, comme chef de la justice criminelle, point personnellement requis par LL. EE. et n'en ayant point d'ordres supérieurs, et que j'en allois sur le champ informer très humblement V. A.— Sur quoy je me suis levé et retiré; à peine avois-je mis la main à la plume pour dresser la présente, que le Maître-bourgeois m'est venu trouver de la part du Conseil pour me demander si je ne voudrois pas permettre que l'on afficha publiquement le signalement dudit Henzi, qui étoit renfermé dans la lettre de LL. EE. , j'ai répondu que non, et que je le défendois jusques à nouvel ordre ; sur ce il s'est retiré... »

Trois jours après, le 8 juillet 1749, nouvelle lettre du Maire de Neuveville au Prince-Evêque. Il rappelle en commençant, sa dernière missive, touchant l'invitation faite par LL. EE. de saisir Henzi, puis il ajoute: « On n'étoit pas alors encore instruit ici de la conjuration qui s'étoit seulement découverte à Berne le jeudi troisième du courant au soir, et ce ne fut que le dimanche 6 après midi qu'on en eut les premières nouvelles. »

Le lundi, à une heure après midi, le Maître-bourgeois Schnider informa de rechef Mestrezat qu'il venait de re-

cevoir une lettre de LL. EE. adressée aux Maître-bourgeois et Conseil et qu'il voulait faire assebler le Conseil pour en prendre connaissance. La scène du 5 se répète à quelques variantes près. Le Maire défend à Schnider de rien faire, sous peine de suspension. Conférence du maître-bourgeois avec Mestrezat, après que le premier eut pris conseil du Banderet et du Conseil de ville. — La lettre en question est sans doute un simple avis pour « la célébration du jour de jeûne,» insinue le Maître-bourgeois. — On ne se règle pas sur une conjecture, reprend le Maire ; il ne permettra point de réunir le Conseil avant de savoir le contenu de la lettre, mais il se prêtera à une convocation de « Messieurs du sceau » sur la Maison de Ville, où il se trouvera, et la pièce ouverte on verra « s'il y a nature à une convocation du Conseil ou non.» — La proposition est agréée ; « la chose s'exécute ainsi. » On ouvre la missive : « C'étoit une nouvelle réquisition de LL. EE. pour faire arrêter le lieutenant Henzi, frère du Capitaine, et un marchand Fütter, frère du lieutenant de ville arrêté, avec le signalement de l'un et de l'autre. » Mestrezat observa que la situation étant la même que samedi, il ne dévierait pas de sa ligne de conduite. Cependant comme il s'agit d'un cas grave, « d'un crime de lèze-majesté qui ne doit trouver asyle en nul lieu,» pour ne pas indisposer LL. EE. et craignant de paraître ne pas « désapprouver de telles énormes conspirations,» il consentait s'il était averti que les accusés fussent dans sa juridiction, de les faire saisir de sa part, et en référerait au Souverain. Le Maire, sur la demande du Maître-bourgeois relative à l'affiche des signalemens, s'y refusa de même, « l'affiche étant un acte de juridiction dont eux seuls étaient requis, » mais il autorisa d'avertir les seautiers et les cabaretiers. Là-dessus le magistrat satisfait se retira.

La seconde partie de la lettre offre un tout autre intérêt; elle a la valeur d'un document historique. Nous reproduisons en entier ce récit de la découverte de la conspiration. La plupart des faits sont connus; mais il y a aussi quelques incidents non encore signalés; c'est

Berne pris sur le fait, à une date mémorable. Les sources où puise le narrateur, les exagérations mêmes prouvent la terreur qui s'empara de l'aristocratie à la connaissance de cette entreprise hardie, prélude de la catastrophe de 1798 :

« Quant à ce qui concerne la conjuration en question, on en parle avec tant de différentes circonstances, comme à l'ordinaire dans ces sortes de cas, que je n'ose en rien écrire à V. A. que ce que j'ai lu moi-même dans des lettres venant de Berne, et même de la Maison de Ville, qui consiste en ceci :

« Que le jeudi, 3 du courant, sur minuit, deux des conjurés furent trouver M. l'Avoyer Isaac Steiguer et lui découvrirent la conjuration, en lui indiquant les principaux auteurs, et que cela devoit être exécuté le vendredi 4 à minuit ; que l'Avoyer relint ces deux personnes (qu'on ne nomme pas) et fit secrètement convoquer sur le champ le Conseil de Guerre et Secret, qui s'assembla après minuit, à une heure, chez lui ; qu'ayant concerté ensemble, on fit convoquer le Deux-Cents pour huit heures du matin, où l'on ne traita que de matières triviales et ordinaires, mais que sur la fin S. E. Steiguer se leva avec un visage assez pâle mais ferme, et dit que les grains manquoient, et qu'il ne restoit qu'une seule ressource à LL. EE. qui étoit de prendre 100,000 florins au thrésor, envoyer acheter des graines en Souabe et revendre la mesure aux bourgeois à 10 batz, et qu'il ne s'agissoit point de délibérer mais d'exécuter. Les Deux-Cents extrêmement surpris d'entendre l'Avoyer parler contre son ordinaire avec cet air décisif, ne firent que se regarder les uns les autres, en disant qu'il falloit que S. E. eut des raisons bien fortes pour prendre une telle résolution ; mais qu'à la bonne heure, on lui laissoit le soin de mettre ce projet en exécution ; sur quoy on se sépara sans que le Deux-Cents fut encore instruit de rien, et il ne resta que le Conseil Secret et de Guerre sur la Maison de Ville, qui, après résolution prise, envoya 4 personnes du Deux-Cents, entre autres le Major Tillier, pour saisir le Lieutenant de ville Fütter, qu'ils trouvèrent à sa toilette ; le sieur Tillier lui ayant demandé de but en blanc la liste des conjurés qu'il avoit, il sauta à une paire de pistolets, dont il lâcha un coup au Sr Tillier, qui ne fit qu'effleurer l'oreille et brûler la perruque ; il voulut redoubler du second, mais le feu manque, et ces 4 personnes lui étant tombées sur le corps, Tillier lui arracha le pistolet et lui lâcha le coup, dont il a rompu une mâchoire ; ensuite ils le déchaussèrent, deshabillèrent et le conduisirent en chemise et culottes en prison, après lui avoir enlevé la liste des conjurés, et cela publiquement par

le milieu des rues, ce qui causa d'abord beaucoup de rumeur dans la ville, d'autant que l'on continua à emprisonner tout de suite un bon nombre des conjurés qu'on put trouver ; j'en joins ici une liste. Ceux dont on a envoyé les signalements à la Neuveville sont actuellement pris ; le capitaine Henzi le fut le même jour, à deux lieues de Berne, en revenant de Berthoud. Sur le soir on ferma les portes. Le Deux-Cents fut de nouveau, et comme on ne se fioit à personne, les membres du Deux-Cents firent eux-mêmes la garde toute la nuit du 4 au 5, la ville étant partout illuminée de chandelles et de torches, et les rues barricadées. Le 5 on a fait prêter de nouveau le serment à toute la bourgeoisie et on a fait entrer deux cents miliciens qui font à présent la garde avec la bourgeoisie, mais sous les ordres et le commandement d'Officiers, membres du Deux-Cents.

« Les Conjurés doivent avoir été au nombre de 400, tant dans la ville que dans les bailliages des environs ; mais il ne doit y en avoir que 82 désignés dans la liste de Fütter.

« La Conjuration consistoit en ceci, que les Conjurés devoient mettre le feu à divers endroits de la ville et spécialement à la Maison de Ville ; qu'ils massacreroient sans miséricorde tous les sénateurs et membres du Deux-Cents qui iroient au secours du feu et de la Maison de Ville ; que les Conjurés du dehors se rendroient à l'heure assignée au signal du feu et au son de la cloche de l'Hôpital, aux portes de la ville, que le Lieutenant de ville Fütter ouvriroit avec des fausses clefs, que Walter, serrurier de la ville et qui se trouve arrêté, avoit faites ; la résolution des Conjurés étoit, qu'après que le Magistrat auroit été entièrement massacré, ils se rendroient dans la Grande Eglise avec la générale Bourgeoisie pour élire un nouveau Magistrat.

« Voilà tout ce que jusques ici j'ai pu apprendre de bien au vray, je ne doute pas que V. A. n'en reçoive des avis sûrs et plus circonstanciés. »

« Les deux grands mobiles de cette Conjuration ont été le Capitaine Michæli du Crêt, Genevois, qui a déjà tant eu de part dans les troubles de Genève de l'an 1734, et qui étant aux arrêts dans la forteresse d'Arburg, avoit été à sa réquisition transféré à l'hôpital de Berne, où il jouissoit presque d'une entière liberté, et le Capitaine Henzi, qui avoit déjà été exilé de Berne, il y a quelques années, pour cause de remuements, et auquel la rentrée avoit été accordée par grâce, il n'y a qu'environ une année. »

La liste des conjurés, jointe à cette lettre, est écrite en allemand ; elle porte les noms suivants :

« Le capitaine Henzi ; le lieutenant Henzi, son frère ; Michel du Crêt, de Genève ; le lieutenant Fütter ; Daniel Fütter, marchand ; Kupfer, de Soulidenbach ; Kupfer, de Werlaufen, son frère ; Kupfer, épicier ; Kupfer, capitaine ; Augsburger, cabaretier (?) et son frère ; Scheurer, Suisse de la cathédrale ; Murli, fondeur en cuivre ; Werner, tondeur et le marchand, son frère ; Reinart, étudiant ; Wyss, boulanger ; Wurstemberger, capitaine ; Herman, marchand, le fils ; Walter, serrurier ; Steck, portier à l'hôpital. »

Au bas est écrit de la main du Maire de Neuveville :

« Le nombre des prisonniers est actuellement de 35, sans ceux qui ont aux arrêts dans leurs maisons. »

La réponse de la Cour aux lettres de Mestrezat se fit attendre quelques jours ; elle a trait au conflit soulevé par le représentant du Prince et est très laconique quant à la conspiration. Le conseiller Decker écrit de Porrentruy, 15 juillet 1749, au nom de l'Evêque de Bâle :

« Monsieur, j'ai l'honneur de vous mander que S. A. a bien reçu les trois informations que vous luy avez envoyées, l'une du 24 du mois dernier, les deux autres du 5 et du 8 de ce mois. L'on ne peut qu'être surpris ici de voir que Maîtrebourgeois et Conseil, même dans un tems de crise et après ce qui leur a été dit, affectent ni plus ni moins de sortir de leur sphère et de vouloir délibérer à votre exclusion sur une demande à eux faite, qu'ils savent du reste n'être partie capable, eux seuls, d'en connoître, ni de l'accorder. Aussy a-t-on fort aprouvé dans cette Cour ce que vous leur avez reproché, et ce que vous avez fait en vertu de votre office à cette occasion. »

» Du reste c'étoit un projet exécrible que celuy que nous apprenons que certains scélérats avoient médité à Berne. Il n'est que juste de refuser tout azyle à des perturbateurs du repos public, reconnus et déclarés pour tels. »

---

Quand cette lettre arrivait à Neuveville, les exécutions sanglantes avaient lieu à Berne, le 17 juillet. — Nous n'avons pas à dépeindre cette scène rendue atroce par les circonstances qui l'accompagnèrent ; on en peut lire les détails dans Monnard ; l'histoire suisse offre peu de pages plus émouvantes, c'est l'horrible dans toute sa beauté. Cependant, avant de poursuivre le récit des différends nés

par le fait de la conspiration, entre l'Evêque de Bâle et la Neuveville, accordons encore un souvenir à Henzi. Les archives ne nous fournissent rien concernant son supplice; néanmoins nous avons sous les yeux un ouvrage qui mérite sous ce rapport quelque attention. Nous avons compulsé nombre de voyages en Suisse de la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, afin de rencontrer, si possible, un jugement sur le conspirateur et ses complices; un seul nous a renseigné et ajoute quelques traits au tableau de cette journée sinistre, ce sont les *Lettres sur la Suisse* (1) de C. Meiners. Professeur de philosophie à cette université de Goëttingue, où le grand Haller avait enseigné avec éclat, cet écrivain, en visitant notre patrie, y apportait avec l'amour de ce peuple dont l'historien bernois vulgarisait les annales sous une forme si attachante, le zèle d'investigations, l'impartialité et le sentiment de la liberté si chers aux enfants de la docte Allemagne. Il avait dans ce pays des collègues et des amis, dont la complaisance guida ses recherches et le mit à même de parler sainement des Etats, des hommes et des choses; c'est le cas pour Berne. Un souffle d'indépendance anime ces pages où il défend la cause du peuple, de l'opprimé contre l'aristocratie et les puissants du jour. La première édition de ce livre lui valut des critiques, et dans la seconde il dut consacrer une préface nouvelle pour justifier ses allégués; comme de juste, les reproches partaient surtout des personnes en cause, et, dans ce cas, la ville des Zœhringen, cette Venise helvétique dont des mains téméraires avaient voulu ouvrir le livre d'or, ne restait pas en arrière. Pour nous c'est une raison de plus d'entendre ces paroles d'un étranger. Il n'a garde de donner gain de cause aux conjurés, d'approuver leur tentative; il nage aussi dans le courant patricien en résumant cet épisode, mais il y a bien des notes

(1) *C. Meiners. Briefe über die Schweiz*, 2<sup>e</sup> Auflage. Berlin, 1788 4 vol. in-8°. Voir dans la 2<sup>e</sup> préface la réponse aux attaques contre son livre, p. XXVIII et suiv.; et sur la Conspiracy de 1749, t. I, p. 330-337.

justes, bien des appréciations exactes dans cette lettre, datée de Nidau, 14 juillet 1782, à la veille du jour anniversaire de la mort de Samuel Henzi. Faisons quelques citations, après avoir remarqué que Meiners nous dit « qu'il a eu le bonheur de recevoir sur la dernière conspiration des nouvelles, qui sans doute ne sont pas connues de beaucoup d'habitants de Berne. » — Voici comme il s'exprime sur les chefs du complot : « Les principaux Conjurés n'étaient pas les trois personnes exécutées, » Henzi, Emmanuel Fueter et Wernier, mais bien Gotfried Kuhn, tanneur, Daniel Fueter, orfèvre, et Gabriel Fueter, marchand. Ce dernier peut être appelé à juste titre la tête de toute la conjuration, parce qu'il avait gagné son frère le lieutenant Fueter exécuté, Henzi et la plupart des autres. Les conjurés proprement dits n'étaient pas plus de vingt.... » Passant à Henzi, Meiners en parle en ces termes : « Dans toute la bande, Henzi était le seul homme de tête et de caractère, qui mérite la pitié, parce qu'il fut entraîné par une vengeance aveugle dans une entreprise folle, telle que la conspiration. » L'auteur rappelle l'exil d'Henzi et la haine qu'il avait vouée au gouvernement pour n'avoir pas été nommé bibliothécaire en 1748, et il poursuit :

« Il s'opposa toujours à des voies de fait sanglantes et désastreuses, par où les autres voulaient commencer, et il fut aussi le seul, qui agit d'après un plan et désira que les autres fissent de même. Le reste, surtout ceux que nous avons désignés comme les trois principaux chefs de la Conspiracy, parlaient et agissaient comme des insensés. Le projet n'allait à rien moins qu'à égorger les hommes les plus distingués de l'Etat, à enfermer le Conseil à la Bibliothèque, à mettre le feu à la ville en plusieurs endroits, à s'emparer du trésor, etc.... Henzi fut le premier qui commença à s'apercevoir qu'avec des hommes tels que ses complices, on ne pouvait rien exécuter de grand, et qu'on n'était plus en sûreté dans ce lieu. C'est pourquoi, sans rien dire, il avait déjà emballé ce qu'il avait de mieux, et était juste sur le point de retourner en France ou en Italie, où il avait servi autrefois comme officier, lorsque la conspiracy fut découverte par un

conjuré.... Des conjurés que l'on arrêta , trois seulement furent exécutés ; les autres furent bannis , la plupart grâciés. Parmi les fugitifs on condamna par contumace les chefs du complot et des projets les plus violents , à un genre de mort plus sévère que celui subi par Henzi et ses amis, mais dans la suite on leva complètement cette peine, et les deux Fueter bannis vivent aujourd'hui tranquilles dans leur ville natale. Selon toute apparence, les personnes exécutées auraient subi une peine moins forte si le procès n'avait pas été conduit et achevé avec tant de précipitation. Le public d'alors souhaitait en particulier à Henzi un sort moins rigoureux , parce qu'il s'était en quelque sorte retiré du complot par sa suite déjà presque commencée avant la découverte de la conjuration, et parce que les autres mécontents avaient plutôt parlé d'une manière imprudente de changer la Constitution, qu'ils n'avaient projeté un complot réel. Mais Henzi ne devait pas mourir seul , en outre il devait être témoin de l'exécution de ses complices. J'approuve cela d'autant moins que l'on força le bourreau qui avait été une connaissance ou un ami des condamnés , à envoyer ces derniers de vie à trépas, et ce malgré sa demande qu'on chargeât cette fois un autre de cette triste besogne Par cette cruauté on ne punissait pas seulement les conjurés, mais encore le bourreau innocent, si toutefois il enlevait d'un seul coup à ses amis la tête et la vie. Et comme on pouvait supposer que la compassion et le mauvais vouloir feraient trembler sa main ou lui ôteraient de sa force, on exposait les condamnés au danger de subir une peine beaucoup plus sévère que celle qui leur était édictée par la loi. En effet le bourreau manqua plusieurs fois son coup , et à la vue du dépècement de ses amis, Henzi s'écria : « quelle boucherie ! » Il est inexact qu'après avoir reçu du bourreau un coup portant à faux , il ait dit : « Tu exécutes comme tes maîtres jugent ! » Je le tiens d'une personne respectable, qui se trouvait près de Henzi, et qui l'observait attentivement à ses derniers moments. Henzi fut le seul qui regretta ses actes ou plutôt sa folie, et qui en subit la peine sans murmure et sans peur. Lorsqu'on exécutait ses amis , il tint ses yeux immobiles fixés sur ce spectacle sanglant, bien que les personnes qui l'environnaient le priassent de détourner son visage,... »

Malgré quelques erreurs (1) ce tableau est fidèle, et l'on

(1) Nous nous bornerons à signaler une erreur capitale. Henzi ne fut témoin que de la mort de Wernier, Fueter ayant été exécuté après lui. Quant aux derniers mots de Henzi : « Tu exécutes comme tes maîtres jugent, » les relations diffèrent sur les paroles non sur le sens. Aucune ne révoque en doute cette protestation contre un acte de lèze-humanité.

se plait à rencontrer un fils de la noble Allemagne plaident en Suisse les circonstances atténuantes en faveur de cette grande victime. Le fait nous a semblé digne d'être relevé.

---

Après le supplice des trois principaux d'entre les conjurés que LL. EE. de Berne tenaient entre leurs mains, les enquêtes et les condamnations se succédèrent rapidement. Le 14 août, l'Etat de Berne adressa une lettre à l'Evêque de Bâle, lui annonçant qu'on avait jugé un certain nombre des conjurés; la plupart étaient condamnés à un exil perpétuel, les autres à un bannissement pour un temps plus ou moins long. Cette lettre était accompagnée du signalement des coupables auxquels on interdisait le séjour dans la Confédération et les pays alliés. On priait le Prince de ne pas tolérer leur présence dans ses états, de leur refuser tout asile et d'expulser ceux qui se trouveraient sur son territoire. Ces mesures de sûreté générale contre des conspirateurs intéressaient aussi le gouvernement de l'Evêque; on userait de réciprocité à son égard, si jamais il y avait lieu.

La veille (13 août), une lettre d'une autre nature parvenait à la Cour; elle émanait de Fr. de Blarer de Wartensee et de F. Mayer, baillis de Byrseck et de Pfeffingen. Ces fonctionnaires informaient le Prince que Samuel Ruille, capitaine-lieutenant de Berne, leur avait communiqué un ordre reçu du haut Etat, le 8 courant, qui requérait l'arrestation des conspirateurs fugitifs, dont on donnait le signalement, sous réserve d'indemniser de tous frais en résultant, et de payer 50 écus aux dénonciateurs; ils demandaient en conséquence des instructions à leur souverain. La réponse du Conseil aulique est du 18 août. Elle rappelle aux deux Maires que la réquisition de l'Etat de Berne devait être adressée au gouvernement de l'Evêque; c'est dans ce sens qu'ils parleront au capitaine Ruille. On lui envoie un *formulaire* qu'ils

n'auront qu'à transcrire et à lui expédier. Dans cette pièce, on insiste sur les droits de l'Evêque; le gouvernement bernois doit en référer directement à Porrentruy, il peut compter sur une réponse telle qu'on peut l'attendre d'un Prince qui hait les destructeurs du repos public et désire que les rapports de bon voisinage se maintiennent entre les deux pays.

Le 21 août, le Prince de Rinck recevait une nouvelle missive du Maire de Neuveville; la situation était toujours la même, l'Etat de Berne continuait à correspondre directement avec la ville dans des affaires qui relevaient du représentant de l'Evêque. Le 18, le Maitre-bourgeois Schnider reçut une lettre de LL. EE. et annonça au Maire qu'il convoquait le Conseil sur le lendemain pour en faire l'ouverture et la lecture. Le Maire autorisa la réunion moyennant s'y trouver « pour savoir ce que ces correspondances particulières entre Berne et le Magistrat avec » préterition de l'Officier du Prince, pouvoient signifier. »

— Le Conseil se tint le 19, Mestrezat s'y rendit, sans siéger. On ouvrit la lettre, et la lecture fut suivie d'une discussion entre le Maire et les Conseillers. Le Maire commença par rappeler ce qui avait déjà eu lieu à cet égard, les réclamations que le Prince avait adressées à LL. EE. et dont ils étaient informés, ses propres représentations à l'occasion de pareilles adresses.

« Je leur dis, écrit-il, que lassé de voir cette obstination à continuer les adresses sur ce point, nonobstant qu'après que V. A. en eut témoigné son mécontentement à LL. EE. on eut d'abord changé, je leur déclarois, qu'en ma qualité d'Officier et pour la conservation de la juridiction de V. A. à qui seule la juridiction criminelle et le droit d'azyle et de protection appartenoit dans cette ville, je ne pouvois ni ne voulois accorder aucun effet à cette lettre, et qu'à moins que je ne receusse d'autres ordres, les exilés en question n'avoient qu'à venir à la Neuveville, que je leur accorderois asyle et protection. Le secrétaire de ville me dit qu'il ne croyoit point que je fusse en pouvoir de le faire, sans la participation et le concours du Conseil par la raison que les franchises leur accordoient le droit et le privilége de

recevoir des habitans et bourgeois dans la Ville et Majorie. Je lui répondis que je convenois de la franchise, mais qu'elle ne pouvoit s'exercer sous la présidence et autorité de l'Officier du Souverain, et que la grande question étoit de savoir si le Souverain, en leur accordant cette franchise, s'étoit tellement dépouillé de son droit de Souveraineté à cet égard, qu'il ne lui fut pas loisible de recevoir également de sa propre autorité des bourgeois et habitans, et d'accorder asyle et protection à qui bon lui sembleroit. »

Après d'autres paroles échangées, le Maître-bourgeois s'excusa en disant qu'il n'était pas la cause si Berne adressait ainsi ses lettres. Le Maire répliqua qu'il avait lieu de soupçonner des connivences à cet égard. Le secrétaire de ville le nia, offrant de communiquer toutes les lettres émanées du conseil et écrites à Berne; on se convaincra qu'il n'en est point parlé un mot. « Je lui répondis pliquai que j'en étois très persuadé, mais que je savoys que ce n'étoit pas uniquement sur les lettres du Conseil d'ici qu'on se déterminoit à Berne, mais le plus souvent sur des lettres de particulier à particulier, témoin ce qui étoit arrivé au sujet de la députation du baillif Muller, qui n'avoit point été envoyé en conséquence d'une lettre du Conseil de ville, mais seulement en conséquence de diverses lettres particulières, et notamment d'une de 5 pages que l'avoyer Steiguer avoit lue en Deux-Cents. »

Le secrétaire observa qu'il conviendrait d'inscrire quelque chose au protocole, « pour savoir ce qu'on aura à faire. » Le Maire dicta alors une déclaration quant au maintien de la juridiction du Prince: « il regardoit cette dite lettre de LL. EE. relativement à l'effet qu'elle doit produire dans cette ville, comme non avenue et non écrite; » il requérait le Conseil d'en donner avis à qui de droit, « pour que dans la suite telles lettres et surtout au sujet de telles matières soyent adressées convenablement, ainsi que S. A. en a déjà fait souvenir à LL. EE.; » et au cas où cela n'arrive pas, le « Chatelain sera obligé à teneur de ses instructions, de procéder d'une façon

» qui rendra désagréable à LL. EE. l'effet de leurs lettres. » Le Châtelain demanda en outre un extrait du Manuel du Conseil portant cette représentation, et une copie tant de la lettre de Berne que de la pièce y incluse, pour les transmettre au Prince.

La lettre de Mestrezat se termine ainsi :

» Quant au procédé dont je les ai menacé, ma pensée est celle-ci : que s'il arrive encore une lettre de Berne avec une telle adresse particulière au Magistrat, je la retirerai d'entre les mains du Maître-bourgeois et l'enverrai toute close et cachetée à V. A. pour en disposer.

» J'ai apris d'une personne de ma connaissance, que dinant chez le nouveau chancelier Gross de Berne, il y a peu de tems, on parla de cette contestation au sujet de ces adresses : ledit Sr Gross dit positivement que c'étoit une ancienne observation et un ancien style qu'on n'étoit point intentionné de changer. »

Or, la lettre de Berne, objet de tant de contestations, dont le Prince recevait copie authentique faite par le secrétaire Gibollet, portait la date du 14 août; elle était en tout point identique à celle adressée le même jour à l'Evêque de Bâle. Quant à la pièce incluse, c'était le signalement des conjurés jugés récemment. Ils étaient au nombre de neuf : six étaient condamnés à un exil perpétuel, Frédéric Kupfer, fabricant d'indienne; Rodolphe Reinhardt, étudiant; Frédéric Henzi, ancien lieutenant au service de Modène; Béat-Louis Lerber; Emmanuel Knecht, tanneur; Frédéric Christen, orfèvre; deux, Rodolphe Wyss et Gabriel Scheurer, à 20 ans de bannissement, et Manuel Bondeli, boulanger, à dix ans de la même peine.

Il n'est pas sans intérêt de connaître le signalement de ceux des conjurés qui ont joué le rôle le plus actif dans cette affaire. Frédéric Kupfer du Soulgenbach, dont la fabrique nourrissait plus de trois cents pauvres et qui échappa à une condamnation capitale, grâce à l'intervention généreuse d'une demoiselle Tscharner et à la ruse du jeune ecclésiastique chargé de copier la

procédure pour le temps voulu (1), était âgé de 41 ans; il était bien pris dans sa petite taille, avait la figure ovale (*runden Glatten*), les yeux gris, les cheveux bruns courts et légèrement frisés, la barbe et les sourcils bruns; il portait un habit bourgeois, le plus souvent de couleur olive (*gruene*). — L'étudiant Reinhardt, qui avait apporté dans la conspiration tout le feu de la jeunesse, et grossi par ses démarches actives le nombre des conjurés, le même qui, réfugié aux Pays-Bas, devait par ses paroles hardies et ses lettres, provoquer des mesures répressives de la part de LL. EE. réclamant sa translation à Surinam ou à Batavia (2), était alors âgé de 24 ans, le plus jeune de tous avec Emmanuel Knecht: taille moyenne bien prise, figure allongée, nez petit et retroussé, front haut, cheveux noirs courts et frisés, avec barbe, grands yeux bruns, bouche rosâtre (*rothlechten*); il portait un surtout bleu, une veste noire, des hauts de chausse gris clair; jambes un peu épaisses; pieds courts. — Frédéric Henzi, le frère du capitaine, n'avait que 35 ans; petit de taille, figure rouge (*rothlechten Glatten*); près de l'œil, du côté droit, une marque de naissance de couleur rouge; yeux gris; chevelure blonde un peu foncée et liée ensemble (*grade zusammen gebundene*), barbe rousse.

Le Conseil aulique répondit le 31 août à LL. EE., au nom du Prince-Evêque. Après avoir accusé réception de la lettre du 14, dont il rappelle le contenu, il fait remarquer que, presque à la même époque, lui parvenait un rapport du Maire de Neuveville l'informant que les Bourgmestre et Conseil avaient reçu, à leur adresse particulière, une missive de LL. EE. les requérant de veiller sur les personnes bannies du pays et de ne pas les y tolérer. On ne veut et ne peut considérer la chose que comme une faute commise à la chancellerie, vu que LL. EE. doivent se rappeler que dans leur lettre du 9 septembre 1748,

(1) MONNARD, Continuation de Muller, t. XIV, p. 465, 466 et 443.

(2) Id., ouvrage cité, p. 443 et 473.

elles ne demandaient rien d'autre qu'une libre correspondance avec la Neuveville quant aux affaires bourgeois; cette correspondance en tout temps n'a eu lieu que pour remplir des devoirs de bourgeoisie réciproques, et LL. EE. n'ont jamais voulu par là engager les Neuvelois à manquer à l'obéissance due à l'Evêque, leur Souverain. Or, d'après ces principes qui sont les leurs, confirmés du reste par une lettre en réponse, du 22 septembre 1748, une missive *réquisitoriale* de la nature de celle envoyée au Magistrat de Neuveville, avec une adresse particulière, ne peut être envisagée comme regardant des devoirs réciproques de bourgeoisie, lorsqu'il s'agit de bannis, qui sont simplement des étrangers quand ils arrivent sur le territoire de Neuveville. Le haut Etat de Berne ne peut ignorer que d'après le Coutumier de Neuveville, part. 2, litt. II, 1-2, la *Jurisdiction* et l'*Inquisition* des étrangers est uniquement du ressort du Châtelain de l'Evêque. Dans cet état de choses, on espère que LL. EE. corrigent la faute qui a été commise et feront droit à cette juste réclamation, et que le Prince en sera informé; à cette condition, on veillera à ce que les bannis ne soient pas plus tolérés à Neuveville que dans le reste de l'Evêché. L'intention bien connue du Prince est d'entretenir toujours les meilleurs rapports de voisinage et d'amitié avec le haut Etat de Berne. On espère que dans l'occurrence présente le droit du Souverain sera rétabli à Neuveville, et partant, on se conformera au désir exprimé par LL. EE., qui agiront de même à l'encontre des personnes exilées de l'Evêché et du territoire bernois..... La lettre se termine par un compliment à LL. EE. au sujet de la découverte de la conspiration si heureusement réprimée.

Copie de cette longue missive (et de la lettre de Berne du 14 août) fut envoyée le 3 septembre au Maire de Neuveville. On lui donne des louanges pour le zèle qu'il a mis à défendre les droits de son Souverain. Il est rendu attentif sur ce fait que la lettré de Berne à Neuveville est de la

même époque et conçue dans les mêmes termes que celle à l'Evêque, comme il pourra s'en convaincre en comparant les deux pièces..... D'après la réponse à Berne, le Maire verra comme il doit se comporter dans cette affaire jusqu'à nouvel ordre. Le point essentiel de la lettre est le suivant, nous semble-t-il. On prie Mestrezat de fournir des renseignements dès que l'erreur sera corrigée à la chancellerie, sinon ce qui aura été fait d'après l'intention du gouvernement de Berne, si la chose parvient à sa connaissance (1). La Cour a toute confiance dans le Maire, sa conduite honorable lui est un garant qu'il défendra toujours avec chaleur les droits du souverain...

Mestrezat répondit au Conseiller aulique, qui lui adressa cette lettre, le jour même de sa réception (2). Nous en extrayons quelques passages :

« Monsieur, par le pacquet de lettres que je reçois de la part de Messieurs du Noble Conseil au sujet de la correspondance particulière de Berne avec le Magistrat d'ici, j'ai eu occasion de remarquer que vous leur aviez fourni des idées et communiqué les priora, je suis charmé que cela ait porté à prendre le parti avec cet Etat que l'on a pris, je me réglerai selon cela.

» J'ai apris ici avec beaucoup de plaisir des nouvelles de votre séjour à Soleure, je conte que parmi les plaisirs, vous aurez encore pensé aux intérêts de la Paix et de la Tranquillisation de ce pays, c'est ce qui peut en faire suporter avec patience le délai.....

» Je vous joins ici deux pièces qu'on m'a envoyé ; Je suis certioré qu'on a fait prêter aux exilés le serment de bannissement non seulement hors de toute la Suisse mais encore hors de la Principauté de Bâle spécialement, n'est-ce pas l'entendre comme il faut cela, pendant que cet Etat ne se fait point de peine d'accorder des gratifications ou-

(1) « Aus der Antwort wird zu entnehmen seyn, wie Ihr Euch bis auf weitern Verordnung in der Sache zuverhalten, und wissen werdet, es einzubereichten, sobald der Canzley Fehler solte corrigiret werden, oder sonst was von der Gesinnung des Standts Bern, diese Sach betreffend, zur Wissenschaft gelangen möchte. »

(2) Cette lettre est datée du 3 septembre 1749; c'est une erreur, puisqu'elle est écrite en réponse à la missive du Conseil aulique du même jour. Il n'est pas indiqué non plus à quel membre du conseil elle est adressée.

vertement aux chefs de la Rebellion d'Erguel, condamnés aux frais par sentence souveraine.

» Il paroît ici une copie de lettre du Roy de Prusse écrite au Gouvernement de Neufchâtel, par laquelle il le charge en substance de témoigner à Berne la part qu'il a pris à la découverte de la conjuration, et combien il s'intéresse à la conservation de l'Etat... »

L'Etat de Berne adressa encore en septembre deux lettres à l'Evêque de Bâle touchant la conspiration. Par la première, du 15, il annonce que trois conjurés, qui se sont échappés par la fuite au châtiment qu'ils méritaient, ont été condamnés par contumace, savoir Gabriel Fueter, Godefroy Kuhn et Daniel Fueter. Leur signalement est joint à la lettre, et l'on invite le Prince, s'il parvient à les découvrir, de procéder à leur arrestation. LL. EE. comptent sur la vraie et loyale amitié dont le Prince leur a déjà donné tant de preuves.— La seconde, du 18, accompagne le *Manifeste* (1) que le gouvernement a jugé à propos de publier pour répondre aux « paroles erronées et aux *impressions* (*Impressionen*) fausses répandues au dehors » sur les derniers événements survenus dans la capitale.

Les dernières correspondances que nous avons relatées, tant à la Neuveville qu'à Berne, émanaient du Conseil aulique. Le Prince était absent de sa capitale à cette époque. De retour à Porrentruy, il écrivit à l'Etat de Berne le 10 novembre 1749. Cette missive assez étendue remémore ce qui s'est passé dans cet intervalle. Après avoir relaté les lettres de LL. EE. du 14 août, des 15 et 18 septembre, il passe à l'incident de Neuveville et ap-

(1) *Manifest, anschend die im julio 1749, in der Statt Bern entdeckte Conspiration.* Bern 1749, br. in-4° de 30 pages. — Cette pièce, faite pour éclairer le public, ne remplit pas son but; elle dit très peu de chose sur la conspiration. Le *Manifeste* (13 pages) est suivi du jugement des trois condamnés à mort (p. 14-16); des six conjurés bannis à perpétuité (17-19); des trois contumaces (p. 20-23); de Rodolphe Vernier, banni à perpétuité (p. 24-26), et de Jaques Barthelemy Micheli du Crest de Genève (p. 27-29). Berne ne se compromettait pas en publiant ce pâle factum, mais pour l'historien son silence en dit suffisamment.

prouve en tout-point la ligne de conduite suivie par son Conseil. Il répète à peu près dans les mêmes termes ce que celui-ci a avancé, que la correction de l'erreur commise à la chancellerie est en quelque sorte une condition pour que les bannis soient éloignés de son territoire. En ce cas seulement il agira efficacement contre eux. Cependant, comme le haut Etat de Berne n'a plus envoyé ses deux dernières communications touchant les trois contumaces et le manifeste aux Maître-bourgeois et Conseil de Neuveville, bien que la Cour n'ait pas reçu les explications qu'elle attendait, il doit considérer ce fait comme une reconnaissance tacite de ses droits. Le Prince de Rinck exprime sa satisfaction de voir vider ainsi ce différend; sa lettre de ce jour doit être envisagée par LL. EE. dans un sens favorable à leur requête; c'est un témoignage de bonne amitié et de bon voisinage entre les deux Etats. Non-seulement les bannis ne seront ni tolérés, ni secourus dans l'Evêché, mais les trois contumaces, s'ils sont découverts, seront immédiatement arrêtés et livrés à Berne. En se réjouissant que la conspiration qui menaçait le gouvernement ait été découverte, le Prince forme des vœux pour que le haut Etat, rendu à la tranquillité et à la paix, prospère comme du passé.

Cet incident n'eut pas d'autre suite. Les archives ne nous apprennent plus rien sur les complices de Henzi; seulement, vingt ans plus tard, sous le règne de l'Evêque Simon-Nicolas, nous trouvons une pièce qui concerne deux des bannis. Jean-Rodolphe Wyss, ancien secrétaire de l'abbaye du More, et Gabriel Scheurer, ancien suisse de la cathédrale, ayant achevé leur temps d'exil, avaient demandé à rentrer en grâce et à regagner leurs foyers. Cette requête fut accueillie; le 11 août 1769, l'Etat de Berne en fit part à l'Evêque de Bâle, de même qu'aux cantons et alliés de la Suisse, dont le territoire était interdit aux condamnés. Le 28 août, Simon-Nicolas accusa réception de cette missive à LL. EE. en ajoutant qu'il

avait de suite fait publier par ses baillis la libre entrée de Wyss et de Scheurer dans leur ville natale et toute la Confédération.

Juin 1859.

### III.

Rodolphe Henzi — Sa jeunesse. — Ses travaux littéraires. — Course dans le comté de Neuchâtel. — Promenade pittoresque dans l'Évêché de Bâle : La terre natale. — Une rencontre à Bellelay. — Le curé proscrit. — Tolérance et christianisme. — La famille Royale de France en 1792.

En mourant, Samuel Henzi n'emportait dans la tombe ni son amour pour les lettres, ni son dévouement à la Suisse ; il léguait ses qualités à l'aîné de ses fils, Rodolphe, auquel nous consacrerons ici un modeste souvenir (1)

On lit dans Monnard : « Lorsque, avec les autres bannis, » la veuve de Henzi, issue de la famille Malacrida, arriva » sur les bords du Rhin, elle sentit le sang italien se re- » muer dans ses veines ; montrant aux assistants ses deux » fils en bas âge : « Tout chers que me soient ces enfants, » s'écria-t-elle, je les noierais dans ces flots, si je pensais » qu'ils ne vengeront pas le sang de leur père. » Meilleurs » républicains, les fils gardèrent dans leur cœur l'amour » de la patrie. Gouverneur des pages du stathouder, l'un » d'eux rendit dans la suite à la Haye de nombreux ser- » vices à ses concitoyens (2). »

Le gouverneur dont parle l'historien, est Rodolphe Henzi, né à Berne, en 1731. L'année même où son père fut exilé de Berne avec Koenig (1744), il était à Neuve-

(1) Nous avons pensé qu'on ne lirait pas sans intérêt quelques détails sur *Rod. Henzi*, — on remarquera ce changement dans l'orthographe du nom de famille — comme complément à cette étude sur *Sam. Henzi*. Nous n'écrivons ici ni une biographie, ni une esquisse littéraire : les matériaux nous manquent d'ailleurs pour tenter ce travail.

(2) MONNARD, *Hist. de la Conf.*, t. XIV, p. 468.

ville (1). Le jeune homme n'oublia jamais son séjour sur les bords du lac de Bienne, ainsi que son camarade de pension, Bourquin, maire de Sonceboz.

Quand fut découverte la conspiration, le 2 juillet 1749, et que le lendemain on voulut arrêter Henzi à son retour de Berthoud, Rodolphe essaya d'arracher son père au danger. Voici comme Monnard raconte cet incident: « Sur ces » entrefaites, Bondeli, avoyer de Berthoud, venu à Berne, » reçut ordre de retourner en hâte à son poste pour faire » arrêter le chef du complot et envoyer à Berne cent » hommes de Berthoud et des environs. La famille de » Henzi voulut faire prévenir celui-ci par un exprès, mais » on arrêta ce messager à la porte de la ville. Le fils de » Henzi, alors âgé de dix-huit ans, essaya de sortir avec » un ami par la même porte ; il la trouva fermée ; il prit » un détour pour passer l'Aar dans un bac ; le batelier lui » fit un signe de refus. Dans son désespoir de ne pouvoir » sauver son père, il se roula par terre ; son ami ne l'em- » pêcha qu'à grand'peine de s'ôter la vie (2). »

Eloigné de la Suisse et établi à la cour de Hollande, Rodolphe Henzi n'en resta pas moins fidèle au culte du pays natal ; on dirait même que, pour calmer les douleurs de l'absence, il tournait de préférence ses études de ce côté. Ses diverses publications, de 1780 jusqu'à sa mort, se rapportent toutes à notre patrie. Il y faisait de fréquents voyages ; sa plume facile composait le texte qui accompagnait des publications artistiques d'un véritable mérite, et pour lesquelles il n'épargnait ni le temps, ni les dépenses. La première en date est très estimée et porte ce titre : *Vues des Alpes et glaciers les plus remarquables de*

(1) HENTZI, *Promenade pittoresque dans l'Evêché de Bâle*, t. II, p. 131.

(2) MONNARD, ouvrage cité, p. 449. — On voit par ce passage que Rodolphe Henzi, âgé de dix-huit ans, plus tard *gouverneur* en Hollande, ne pouvait être un des enfants *en bas âge* que leur mère aurait préféré noyer dans le Rhin, plutôt que de les savoir en vie sans venger la mort de leur père. Il y a là sans doute une erreur qui aura échappé à l'historien.

*la Suisse*, 40 feuilles gravées et imprimées en couleur, in-fol. Paris 1780.

En 1787, paraissait dans les *Etrennes helvétiques* un travail de Hentzi : *Course dans le comté de Neuchâtel* (1). L'aimable touriste, après avoir vanté et décrit cette ville hospitalière, où il fut, en septembre 1750, témoin de la terrible inondation qui la submergea en partie, et dont il prenait congé à regret, devant se séparer de son excellent ami le chancelier Boive, visite les gorges du Seyon, Peseux, Corcelles, Rochefort, Brot, esquissant d'un pinceau léger les sites qu'il parcourt, sans en oublier l'histoire et les traditions. Chemin faisant, il observe les richesses du sol ; il indique des améliorations qui lui semblent d'une grande utilité et que l'on a en effet opérées de nos jours. Hentzi prodigue ses couleurs les plus riches pour peindre l'ermitage du *Chenet* (2), qu'il habita pendant son séjour en Suisse cette année (1785), goûtant les douceurs de l'amitié ; les beautés de la nature environnante, la vue splendide qui se déroulait aux regards depuis la terrasse, « sauvage belvédère » dominant la contrée, doublaient le prix de cette solitude si chère à son cœur. Quoi de plus frais que cette page et de plus vrai en même temps :

« Cette terrasse, où l'art n'a point offusqué la nature, n'est ombragée que de quelques sapins. A sa droite, se présente un paysage animé par plusieurs beaux villages : *Peseux*, *Cormondrèche*, *Bolle* avec la petite ville de *Boudry* et le château de *Beauregard*, sont sur le penchant de la colline. Les villages de *Colombier*, *d'Auvernier*, de

(1) *Etrennes helvétiques et patriotiques* pour l'an de grâce MDCCLXXXVII n° v. Laus., in-24. La *Course* comprend 16 pages ; elle est signée : M. H. de B... C'est seulement en la reproduisant dans les *Mélanges helvétiques*, t. II, que Bridel donna le nom exact de l'auteur et la date du voyage, 1785. Les *Etrennes* de même indiquent simplement *Boive* par le mot : *Ch....lier*.

(2) « Avant que d'arriver à *Peseux*, dit Hentzy, on passe sous le *Chenet*, solitude dans une situation romantique. Je me rappelle avec trop de plaisir les agréables moments que j'ai passés dans ce tranquille séjour, pour me refuser celui d'en retracer une légère esquisse. »

*Serrières* se mirent dans les ondes transparentes du lac, dont ils enrichissent les bords. Une échappée de vue dans les défilés des montagnes de *Boudry* et de la *Tourne*, laisse entrevoir le passage du Val-de-Travers. A la gauche, l'œil parcourt les environs de la *Thielle*, d'*Anet*, du *Julemont*, et plonge sur la ville de *Neuchâtel*. Sur le devant de la terrasse, le lac déploie son vaste bassin. — Qu'il est beau ce lac, dans les calmes, où les zéphyrs retiennent leur haleine, de peur d'en rider la surface argentée! Qu'il est superbe ce miroir, où se répètent les Alpes et le Jura! Le rivage opposé s'élève insensiblement : un amphithéâtre varié par différentes teintes du plus beau verd, conduit l'œil au pied de ces montagnes glacées, dont la cime majestueuse couverte d'une neige éternelle se perd dans les nuages : ces boulevards de la liberté helvétique forment le cadre imposant de ce magnifique tableau..... tableau singulièrement nuancé à chaque heure du jour par les différents reflets de lumière et d'ombre : tout spectateur sensible au doux sourire de la nature ne s'éloignera qu'à regret d'un horizon digne d'exercer les pinceaux d'un *Claude Lorrain* et d'un *Vernet* (1). »

En réimprimant cette *Course* dans les *Mélanges helvétiques* (2), Bridel regrette qu'Hentzi n'en ait pas donné le reste au public ; « elle ne pouvait qu'être intéressante d'un bout à l'autre, avec sa manière de voir et de dire. » Quant au style de l'écrivain, il nous dit : « En lisant ce morceau, on ne croirait pas que la langue maternelle de l'auteur fut l'allemande..... Qu'on ne dise donc plus que les *Bernois* ne savent pas écrire en *Français*; » et comme

(1) En achevant sa description, Hentzi insiste encore sur la joie intime qu'il éprouva au Chânet : « J'ai passé une partie de mon séjour en Suisse dans cette paisible retraite, au sein de l'amitié. Pourquoi, en y jetant un dernier coup-d'œil, une douce larme vient-elle humecter ma paupière? C'est un tribut que mon cœur paye à la mémoire d'une parente chérie, qui vient d'y terminer ses jours : *Pertransiit benefaciendo...* Cesser de vivre et cesser de faire du bien, ce fut la même chose pour elle. »

(2) *Mélanges helvétiques des années 1787-1790*. Basle 1792, p. 285-304.

argument décisif à cet égard, il cite les ouvrages de Murralt, de Lerber, de Sinner, du major Weiss, de d'Erlach, « qui ont fait leurs preuves de posséder notre langue. »

Les relations d'Hentzi avec le doyen Bridel, le popularisateur de l'histoire nationale dans la Suisse romande, sont un honneur pour l'écrivain bernois. Il les continua jusqu'à sa mort, arrivée en 1803, et contribua, comme le pasteur de Montreux, à faire connaître à l'étranger les beautés de l'Evêché de Bâle. Tous deux firent appel aux artistes pour rendre les sites pittoresques de notre pays. Si la *Course de Bâle à Bienne* du second l'emporte par un style inimitable, des descriptions plus fraîches, une étude plus complète de l'histoire et des mœurs de nos contrées, la *Promenade pittoresque dans l'Evêché de Bâle* (1) du premier, plus récente et moins bien écrite, offre toutefois des pages remarquables, des détails curieux qu'on chercherait vainement ailleurs. La rareté de cet ouvrage, dont la place est marquée dans toute bibliothèque jurassienne, suffirait en outre pour lui accorder un souvenir et le désigner aux amateurs des livres intéressant plus particulièrement le Jura bernois. Sans nous occuper ici des ouvrages ou articles littéraires que peut avoir composés encore Rod. Hentzi (2), nous nous arrêterons quelques instans à cette publication, qui est entre les mains de peu de nos lecteurs.

(1) Voici le titre de cet ouvrage : *Promenade pittoresque dans l'Evêché de Bâle, aux bords de la Birse, de la Sorne et de la Suze, accompagnée de XXXXIV paysages et sites romantiques, fidèlement copiés d'après nature, par M. Hentzy, éditeur des Alpes et glaciers de la Suisse*. Amsterdam, Gräbe (s. d.), 2 vol. grand in-8°. C'est l'exemplaire que nous possédons. La plupart des catalogues indiquent cet ouvrage avec date et lieu d'impression : La Haye 1808. — Y aurait-il eu plusieurs éditions ?

(2) On lit dans la *France littéraire* de Guérard, t. IV, art. *Hentzi* : « On a encore du même en français une « Relation du voyage d'Henri II d'Orléans-Longueville dans la Principauté de Neuchâtel et Valangin en 1657; » dans le *Journal helvétique*, mai 1782, et dans l'*Esprit des journaux*, septembre 1782..... Bridel, dans les *Mélanges helvétiques*, t. III. Laus. 1793, a bien publié « Les trois voyages de Henri II, duc de Longueville, dans ses Etats de

La *Promenade dans l'Evêché* ne consiste pas en une impression de voyage à la Dumas ; ce n'est point une course au clocher, où la fantaisie joue le rôle principal, et dont les péripéties comme les tableaux saillants et les paysages hardis semblent se succéder selon les caprices de l'écrivain. Œuvre patiente, de longue haleine, elle s'est faite d'année en année, n'ayant d'autre règle que le temps nécessaire pour étudier le pays et reproduire fidèlement sa riante ou sauvage nature. Hentzi entreprit son travail en 1789 ; à cette époque il passa quelques mois dans nos vallées ; il y revint en 1792 et en 1796, toujours accompagné de son dessinateur, et ne livra son livre au public qu'au commencement de ce siècle, si tant est qu'il en ait été lui-même l'éditeur (1).

Entre ces deux dates, 1789 et 1798, une grande révolution s'était accomplie : l'Evêché de Bâle avait cessé d'exister. Comme les hommes, les choses avaient changé, et le touriste raconte avec tristesse les aspects bien différents sous lesquels se présentèrent à lui les mêmes localités; ainsi, à Arlesheim, dont au début de son voyage il avait visité le jardin enchanté, il ne retrouvait plus qu'un désert, où la main destructive de nouveaux barbares avait fait son œuvre (2). « Ce que les Huns et les Visigoths auraient épargné, a été détruit en pure perte, par la nation la plus civilisée de l'Europe. » (T. I, p. 135.) A Grellingen, il ren-

Neuchâtel et Vallengin (p. 318-362), » mais ne donne pas ce travail comme étant de Hentzi ; bien plus, une note (p. 346) nous apprend que la « Relation du voyage d'Henri II, publiée en 1782 dans les journaux cités par Guérard et dans l'*Abrégé chronologique de l'histoire de Neuchâtel et Vallengin*, 1787, a pour auteur David Favargier, procureur général du Prince, qui « fut lui-même témoin de tout ce qu'il rapporte. »

(1) Hentzi mourut en 1803 à la Haye (d'après Guérard, Lalanne, *Biographie portative universelle*, Paris 1853). L'édition de la Haye ne parut qu'en 1808; celle d'Amsterdam lui est-elle antérieure ? nous n'avons pu vérifier la chose.

(2) Détruit en 1793, le jardin romantique d'Arlesheim fut restauré en 1812, comme l'indique l'inscription qu'on lit sur la porte : *Post fata resurgo, 1812*. On a plusieurs descriptions de la *Solitude romantique d'Arlesheim*, nous mentionnerons celle que nous croyons la plus complète ; elle fut imprimée à Montbéliard, chez Deckerr, en 1814, brochure de 22 pages in-12.

contra un détachement de *Carmagnoles*, qui avaient détroussé sur le grand chemin un pauvre paysan, sans que son intervention ait pu lui faire rendre son petit pécule (t. II, p. 48). A Delémont, le château avait été vendu à vil prix, à moins de la valeur des tuiles qui couvraient les toits, et des chèvres broutaient l'herbe dans son joli jardin ; des notables se plaignaient du nouvel état de choses, « qui, selon eux, n'avait abouti qu'à ruiner les honnêtes gens, et à enrichir quelques fripons avides (t. II, p. 77). » Après avoir visité les gorges du Pichou, le peintre est arrêté comme suspect par un forgeron, qui allait, malgré toutes ses réclamations, le conduire en prison à Undervelier, si son peintre et un bûcheron, robuste gaillard, n'étaient venus le tirer de ce mauvais pas (t. II, p. 155). Tout l'ouvrage est semé de ces contrastes piquants, révélant l'état du pays sous les Princes-Evêques et sous la République française.

La présence de Hentzi dans les vallées du Jura n'était pas plus ignorée du pasteur Frêne que celle du doyen Bridel. Voici ce qu'il en dit dans son Journal : « Le 18 » août 1789, allant voir travailler le peintre Schütz à » Pierre-Pertuis, il y vint un autre peintre allemand dant- » zicois, nommé Rosenberg, qui travaille pour M. Hentzi, » gouverneur des pages du Prince Stadhouder, lequel M. » Hentzi cet été en Suisse et actuellement séjournant avec » M. Rosenberg à Sonceboz, travaille à une topographie » de la Suisse en figures. Il y a cette différence entre l'ou- » vrage de M. Schütz et celui de M. Rosenberg, c'est que » peignant l'un et l'autre sur le papier, le premier tra- » vaille en couleur à l'eau, et le second en couleur à » l'huile sur le papier préparé à cela, comme on le fait » aujourd'hui » (1).

Nous voudrions donner une idée exacte de la *Prome-*

(1) Le *Journal* du pasteur Frêne est rempli de détails intéressants pour l'histoire de l'Evêché de Bâle au siècle dernier. Il nous a été communiqué par M<sup>me</sup> Bandelier, et grâce à son obligeance, nous avons préparé une édition avec notes, de cet ouvrage, que nous comptons sous peu livrer à l'impression.

*nade pittoresque dans l'Evêché* : l'auteur en expose nettement le but dans l'introduction :

« Ces lettres ne sont destinées qu'à servir de cadres à une suite de dessins fidèlement tracés d'après nature, dans une promenade faite à travers les défilés du *Jura*, accompagné d'un peintre paysagiste. Les dessins sont au nombre de 44. Je me flatte que les amateurs ne seront pas mécontents de l'exécution de ces gravures en manière de lavis. Ce sont les planches qui doivent sauver l'auteur du naufrage. Autrefois quand il était question d'une production combinée de ce genre, l'*Artiste* était subordonné à l'*Ecrivain* ; la chance a tourné : aujourd'hui la partie littéraire n'est que le véhicule de la partie pittoresque.

Rem verba sequuntur.

» Il faut avouer que le paysagiste parvient à donner une idée plus vraie d'un site, que ne le peut faire la description la plus minutieuse :

Segnius irritant animos demissa per aures,  
Quam quæ sunt oculis subjecta fidelibus... »

Hentzi ajoute qu'il a fait sa course à pied. C'est le seul moyen de bien voir et de se bien porter. Déjà « Sénèque l'a décidé » ainsi... Rodolphe est bien le fils de l'auteur de la *Messagerie du Pinde* : même connaissance de l'antiquité, des auteurs anciens et modernes ; les écrivains anglais et italiens lui sont aussi familiers que les allemands et les français ; il est prodigue de citations de tous genres, et son style gagnerait à plus de sobriété sous ce rapport. Tout le bagage mythologique, si cher aux chantres de la nature et aux poètes français depuis le XVII<sup>e</sup> siècle, est aussi mis à réquisition. L'auteur vous prépare dès la préface à cette exhibition classique passée de mode aujourd'hui.

« Cette contrée si remarquable de la Suisse par ses défilés étroits et ses chemins taillés dans les rocs du *Jura*, me paraît être le vestibule imposant d'un édifice majestueux... (p. 3.)

» Vivement frappé de la grandeur de ces montagnes colossales, ornemans et longtems boulevards inexpugnables de ma patrie ; le poète sent son cœur s'élever, les idées prendre un essor sublime. Son imagination s'exalte à la vue de ces rocs sourcilleux, de ces monts escarpés, dont les sommets percent les nues, de ces cascades qui paraissent tomber du ciel, de ces grottes profondes, de ces prairies émaillées des

trésors de *Flore* ! Il s'élance dans un monde idéal, et se plaît à peupler ces sites romantiques de Nayades, de Dryades, de Faunes et de Nymphes, ou des héros d'Ossian (p. 4)...

» Surpris de trouver une végétation vigoureuse, voisine d'une stérilité complète, il croit voir l'*Arcadie* au bord du *Tenare* et la vallée de *Tempé*, à côté de la grotte de *Polyphème*.

» *Opposita, juxta se posita, magis elucescunt* (p. 5). »

Ce luxe d'érudition, cette profusion d'images empruntées à un monde éteint, déparent l'ouvrage, selon nous, et le mettent à distance déjà du charmant volume de Bridel sur le même sujet (1). Bornons-nous à citer quelques passages du Voyage dans l'Evêché, qui, tout en initiant à la vie et aux pensées de l'auteur, nous renseigneront sur le pays.

Absent de Berne depuis l'âge de vingt ans, on aime à voir les sentiments qu'il exprime en revoyant la Suisse ; on n'y trouve rien qui fasse supposer une idée de vengeance contre les bourreaux de son père ; la joie de revoir la terre natale brille seule dans sa 1<sup>re</sup> lettre :

« ... Encore deux pas et je suis en Suisse ma patrie.— Je te salue, terre chérie qui m'a vu naître ! à ton approche mon cœur palpite ! les pulsations de mes artères redoublent ! tout prend une forme nouvelle ! Le ciel me paraît plus beau, l'air plus balsamique, les fleurs plus odoriférantes, leur parfum plus doux, l'herbe plus verte, l'onde plus pure et son murmure plus agréable ! Déjà des réminiscences de ma jeunesse se pressent dans mon imagination ! quel plaisir après une longue absence de respirer l'air natal ! (p. 12.)

» ... Se reporter ainsi sur ce période heureux, après un intervalle d'un demi-siècle, est une jouissance que tout le monde n'a pas le plaisir de goûter.

(1) Hentzi n'a point prétendu se poser en rival de Bridel. Il s'en explique clairement dans l'*Introduction* (p. 6 et 7) : « Parmi la multitude des sites intéressans qu'offrait ma route, je me suis attaché à faire dessiner ceux qui m'ont paru les plus propres à donner une juste idée du local de cet itinéraire ; en y ajoutant les descriptions nécessaires à leur intelligence. Quant à la partie historique de la contrée parcourue, je ne l'ai touchée qu'en passant, comme ayant déjà été parfaitement détaillée dans un ouvrage qui a précédé celui-ci. (*Course de Bâle à Bienne*.) » Bridel communiqua à Hentzi une note très-intéressante sur la Reuchenette qui figure dans le tome II, p. 217 ; la provenance en est indiquée p. 181.

O premiers souvenirs ! charme de tous les âges,  
Que j'aime à rappeler vos brillantes images !

» Pourquoi faut-il que ce beau songe passe sitôt. Pendant la courte durée de cette aurore de notre vie, tout nous paraît couleur de rose, tous les buissons sont des mirthes, tous les brins d'herbe sont des fleurs.

» Le réveil de ces premières impressions de mon adolescence, qui avaient dormi depuis si longtemps dans les replis de mon âme, firent sur moi l'effet du breuvage de *Medée* sur le vieil *Eson*.

» La seule chose qui ait troublé ma satisfaction, en me retrouvant sous l'ombre des grands arbres dont les jeunes branches ont couvert les jeux de mon enfance ; c'est que la plupart des compagnons qui partagèrent mes premiers plaisirs, sous leur ombrage, n'existent plus!... Ce n'est pas eux qui sont à plaindre, leur sort est plutôt digne d'envie... » (p. 14.)

Au nombre des amis que Hentzi retrouva en Suisse à son premier voyage figurait, comme nous l'avons dit plus haut, le maire Bourquin. Le touriste raconte en ces termes les sentiments qu'il éprouva en revoyant cette vieille connaissance, dont il fut l'hôte pendant son séjour à Sonceboz :

« De la hauteur que l'on voit représentée sur le dessin de *Sonceboz*, et à laquelle conduit la chaussée , on jouit du premier coup-d'œil sur le village de ce nom , situé au milieu d'un petit vallon , entouré de montagnes assez élevées , et coupé par de riantes prairies.

» A cette vue si désirée, mon cœur s'épanouit ; et bientôt mes bras s'ouvrirent pour embrasser un ancien ami, M. Bourquin, Maire de *Sonceboz*, qui avait été mon camarade de pension en 1744 à la Neuveville. Prévenu de mon arrivée, il m'attendait, avec une impatience égale à la mienne, sur le seuil de sa porte. Quand on est sur le retour de l'âge, ou plutôt sur son déclin, la rencontre d'un ami de jeunesse, que l'on revoit après une longue absence, procure à l'âme une de ses plus douces émotions. Notre imagination rétrograde aussitôt vers les jours heureux de notre âge d'or ; jours dont rien ne peut remplacer le charme dans l'aridité de la vieillesse. Un attendrissement réciproque nous fit sentir la douceur du renouvellement d'une aussi ancienne connaissance :

» Douce Amitié, sous votre empire  
Le Ciel a fixé le bonheur !  
Vous êtes la raison du cœur ;  
L'Amour n'en est que le délire !

» Après avoir échangé quelques regards mélancoliques, pour contempler, en soupirant, l'empreinte des ravages du tems, sur nos visages, qui avaient gagné en rides ce qu'ils avaient perdu en fraîcheur ! et ne pas même nous être déguisé nos découvertes, nous ne tardâmes point, par un retour à la raison, de chercher à nous consoler du sort commun de l'humanité. Les souvenirs firent place aux regrets ; les regrets nous ramenèrent fréquemment aux souvenirs. En nous rappelant ces heureux moments d'une jeunesse solâtre, passée dans la joie et l'insouciance, nous n'en sentîmes que plus vivement que l'aurore de notre vie s'était éclipsée, pour faire place à son crépuscule. Quinze jours s'écoulèrent rapidement dans les épanchements de l'amitié ; ils seront comptés parmi les plus beaux de ma dernière automne. Nous nous quittâmes avec promesse de nous revoir l'année suivante, pour compléter de concert la revue pittoresque de ces romantiques environs. Mais ce rendez-vous ne pourra plus avoir lieu que dans les Champs-Elysées. La mort subite de M. Bourquin a rompu inopinément une liaison, qu'un demi-siècle d'absence n'avait pu affaiblir..... Hélas ! en le quittant je ne croyais pas serrer pour la dernière fois la main de mon ami! Il mourut peu de temps après notre séparation.» (t. II, p. 131-133.)

Quel était ce particulier de Sonceboz, auquel Hentzi garda une si fidèle amitié ? — Fr.-G. Bourquin, à cette époque, faisait une certaine figure en Erguel. Maire dans sa commune en 1776 (1), il conserva ces fonctions jusqu'à sa mort (2). Son nom est mêlé à ceux des personnes qui jouèrent un rôle, lors de la prestation d'hommage au Prince de Wangen, quand cet Evêque fit à cette occasion une tournée dans ses Etats. L'entrée solennelle du Prince à Bienne, avait lieu le soir du 24 septembre 1776 ; la bannière d'Erguel au nombre de 2000 hommes accompagna S. A. jusqu'à Boujean, où le brillant cortége défila devant elle à son départ. Parmi ces troupes on remarquait « une compagnie de 50 à 60 chasseurs très-» lestement mis, et en uniforme verds, paremens et revers » rouges, veste et culotte couleur de paille, commandée » par M. Bourquin, maire de Sonceboz, leur capitaine.

(1) *Journal du pasteur Frêne*, années 1776 et suivantes.

(2) F.-G. Bourquin, maire de Sonceboz, mourut en 1790. Un public nombreux assistait aux funérailles qui eurent lieu le 13 juillet. Le pasteur Morel de Corgémont, père du doyen, prononça l'oraison funèbre.

» Cette compagnie campée et marchant à la tête de toute  
» la troupe ; comme troupe d'élite et bien armée (1)..... »  
Le 26 septembre encore, sur la hauteur de Frinvillier, le  
Prince fut reçu et complimenté sur son retour en Erguel  
par le maire Laubscher, à la tête d'une « députation du  
» pays formée avec lui de MM. les Maires Grojean de Peri,  
» Bourquin de Sonceboz et Petremand de Sonvillier » (2).  
Le maire Bourquin, de plus, était répandu et voyait les  
personnes notables des environs. Sa position financière  
était assez belle, puisque le capitaine Beguelin, nouveau  
propriétaire des forges de la Reuchenette, les lui avait  
hypothéquées en 1783 pour 500 louis. Revenus passer un  
semestre au pays, les officiers Schneider de Neuveville et  
Bourquin de Courtelary, du régiment de Schœnau, rece-  
vaient chez lui une cordiale hospitalité.

Hentzi nous apprend qu'il resta une quinzaine de jours  
chez son ami, le maire et aubergiste de Sonceboz. Il mit  
ce tems à profit pour entreprendre des excursions dans  
le voisinage. Un jour qu'il explorait Bellelay, il faillit périr  
de la main de compatriotes, des Bernois pur sang. Lais-  
sons lui raconter son aventure :

« La sécurité imprudente avec laquelle nous parcourions une con-  
trée limitrophe de la France, dans un tems de trouble et de combus-  
tion (1789), aurait pu nous coûter cher. Pendant que mon peintre, ap-  
puyé contre un bloc de rochers, au bord du grand chemin, s'occupait  
tranquillement à faire son exquisse ; j'étais assis sur un tronc d'arbre  
voisin, griffonnant quelques remarques sur le local. Ce moment était  
aussi celui du passage d'un détachement de milices Bernoises, qui es-  
cortaient des chariots chargés de fusils envoyés à Montbéliard, à la  
réquisition du Prince, qui voulait armer ses sujets, pour les précau-  
tionner contre l'insurrection naissante. Les paysans trouvant apparem-  
ment nos figures et nos occupations suspectes, se mirent en posture  
d'exercer sur nous un jugement militaire, et de nous faire passer par  
les armes, en se disant mélodieusement dans leur idiôme guttural :

(1) J. Gagnebin. *Relation succincte de la tournée de S. A. Mgr Fred. L.-Fr. de Wangen, dans ses Etats de Bienne.....* Neuch., 1776. p. 14.

(2) Béguelin. *Relation de la tournée de S. A. Frédéric Ev. de Bâle pour recevoir l'hommage de ses sujets...* Neuch., 1777. p. 52.

« *Es sind Spionen ! wir müssen die Ketzer auf'n Kopf schiesen.* » — « Ce sont des espions ! brûlons la cervelle à ces coquins ! » — A l'ouïe de ces deux propos, un frisson me saisit, et quant à mon peintre, les cheveux lui en dressèrent sur la tête, comme ceux de *Hamlet*, à l'apparition de l'ombre de son père ; sans doute qu'intérieurement il disait comme lui :

Angels ! and ministers of grace defend us !

*Haml., Act. 1, Sc. 3.*

» Déjà je voyais l'instant où une décharge meurtrière allait briser le clavecin spirituel de mon âme, et terminer d'une façon aussi brusque que tragique, mon voyage pittoresque en ce bas monde. La perspective de ce tableau, qui n'entrait pas dans mes intentions, était d'un sublime effrayant ; les contours durs, le coloris sombre, rendaient la composition digne du *Breugel d'enfer*. Le danger était pressant : une prompte levée en masse de mon courage, pouvait seule prévenir l'exécution de l'arrêt :

To be, or not to be, that was the question !

*Haml. Act. 3. Sc. 2.*

» Je pris subitement mon parti et marchai droit à l'ennemi, sans consulter la disproportion du nombre ; et d'un ton aussi fier que si j'eusse été un député du roi de *Castille et d'Arragon*, je demandai d'un air courroucé : « *Was segget er, ihr grobbe Flegels ?* » — « Que dites-vous là, grossiers manans ? » Frappés de la pureté de mon dialecte *Bernois*, les braves descendans des vainqueurs de Morat, baissèrent les armes, et me dirent d'un ton radouci : « *So, sitt' er æ Schweitzer ?* » — « Ah ! vous êtes Suisse ? » — « *Ia ! und von Bern !* » — « Oui ! et de Berne ! » Cette réponse prononcée de ma part avec ce ton de supériorité aristocratique que l'on reproche à mes chers compatriotes, appaisa le courroux des paysans ; à peu près comme le *Quos ego !* de *Neptune calma* jadis la fureur des flots déchaînés contre *Enée*. Vous voyez, mon cher ami, qu'il est bon quelquefois d'avoir une patrie.

Quamvis perfida, cara tamen ?

*Tibull.*

» Après force excuses de la *liberté grande*, les guerriers suisses ôtèrent courtoisement leurs chapeaux, laissèrent ma cervelle intacte, et continuèrent paisiblement leur route. A la vue de cet heureux départ, le sang de mon peintre se liquéfia comme celui de l'ancien patron de *Naples* ; le mouvement de systole et du diastole se rétablit jusqu'au bout de ses doigts ; l'esquisse commencée s'acheva, et le dénouement de ce drame finit par un bon déjeuné au cabaret de *Bellelay*. » (T, II, p. 135-138.)

Nous ne sommes pas à même de fournir des renseignemens sur l'envoi d'armes au Prince de Montbéliard, dont parle l'écrivain bernois ; il faudrait pour cela puiser aux sources qui nous manquent. A cette époque toutefois, le prince Stadhouder Frédéric-Eugène ayant sollicité l'envoi de 250 soldats wurtembergeois pour la protection du Comté, le duc régnant, son frère, lui écrivit le 29 août, pour lui représenter les fâcheuses conséquences que cette mesure pouvait entraîner, et l'engagea à garder le plus longtemps possible la garnison française actuellement à Montbéliard et à organiser la milice bourgeoise. Ce conseil fut suivi et le 26 septembre avait lieu la formation d'un corps de 200 miliciens à pied et de 50 dragons destinés à assurer la sécurité du pays, menacé fréquemment par les voisins de la Franche-Comté (1).

Après ce tableau, où l'auteur est au premier plan, citons-en un de son dernier voyage dans l'Evêché. C'est bien en 1796, lorsque les ministres du culte étaient proscrits et fugitifs, qu'a dû se passer la scène suivante : de semblables, hélas ! se présentaient à Porrentruy et aux Franches-Montagnes, comme à Delémont.

« Près de *Correndelin*, village à l'entrée des roches, à une petite lieue de *Delémont*, je m'approchai d'une longue figure en soutane noire. C'était un vénérable vieillard, mais si maigre et si sec, qu'il ressemblait à une ligne de mathématique ambulante. Il se promenait en disant son bréviaire. Le chagrin était peint sur son visage. Touché de l'extérieur mélancolique de ce bon Curé, car c'en était un ; j'engageai la conversation. « *A votre air, mon Révérend !* lui dis-je, *je présume que les tems actuels ne vous sont pas favorables ?* » — *Hélas ! ils m'ont tout ravi ! mais voilà ma consolation*, répondit-il, en serrant affectueusement son bréviaire contre son cœur, et jetant en même tems au ciel un regard plein de confiance et de résignation. Sa tête chauve, son air pâle, ce regard vers le ciel, lui donnaient l'air d'un Saint Martyr ; il ne lui manquait qu'une auréole. Ne voulant point se parjurer en prêtant un serment opposé à ses principes, ce respectable Curé des environs de *Porentru* avait été durement expulsé de son presbytère,

(1) DUVERNOY, *Ephémérides du Comté de Montbéliard*. Besançon 1832, p. 319 et 372.

n'emportant avec lui que sa bonne conscience et son bréviaire. Un charitable laboureur de *Correndelin* l'avait recueilli sous son toit hospitalier, pour partager avec lui sa chétive nourriture. Une diette aussi frugale avait réduit le ci-devant embonpoint du pauvre Messire à sa présente ténuité.

» En quittant la vallée de Delémont, on entre dans le village de *Correndelin*. Là je pris congé de mon bon Curé en faisant des vœux sincères pour son bonheur temporel ; quant à l'autre, il me paraissait jouir déjà de son avant-goût... » (T. II, p. 78-79.)

Le lecteur aura remarqué l'allusion peu flatteuse sur la tempérance antérieure du *pauvre Messire*. C'est un trait distinctif de l'écrivain ; il n'a pas la tolérance de son père, et les moines et prêtres catholiques ne lui vont pas en général. C'est un *huguenot* du vieux temps, avec ses jugements préconçus, ses antipathies religieuses. Le moine à ses yeux est toujours un gros personnage joufflu, faisant bonne chère, un Panurge quelconque, le joyeux compère des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, qui défrayait jadis les fabliaux, excitait la verve d'Erasme, et dont l'image pantagruélique contribua puissamment à la Réformation. Ici encore R. Hentzi est dans l'erreur ; il faut lire le *Journal* du bon pasteur Frêne, avoir vécu, comme celui-ci, dans l'intimité des religieux de Bellelay et des prêtres de la Prévôté et de Delémont, pour apprécier les choses à leur juste valeur. Des abus existaient encore, sans doute, à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, mais rien n'autorise des invectives contre tout le clergé catholique (1). L'auteur lui-même, dans ses courses en notre pays, a rencontré plus d'un ecclésiastique honorable et instruit. Il parle avec éloges du chanoine

(1) Il faut remonter à la *Relation du voyage en Suisse* de Reboulet et La-brune, aussi publiée à *la Haye*, mais en 1686, pour trouver dans un ouvrage sur notre patrie autant d'invectives ou d'insinuations malveillantes contre les prêtres catholiques. Toutes les histoires plus ou moins apocryphes débitées contre nos Princes et les religieux ont droit d'asyle chez Hentzy. Nous croyons inutile de citer des passages à l'appui ; au reste nous n'aurions que l'embarras du choix. Bridel, quoique *pasteur réformé*, s'est bien gardé de suivre ces errements ; il connaissait trop l'histoire et avait trop de goût pour cela. Une comparaison entre les deux auteurs sous ce rapport, n'est pas non plus dénuée d'intérêt.

*Henri Baron de G. S.* (1) (sans doute de Gléresse) » populaire et bienfaisant sans ostentation » (I. 130); du Grand-Prévôt d'*Eberstein*, « homme d'un rare mérite, » (I. 165); du séminariste *Simon*, fils du maire d'*Undervelier*, (II. 164), son guide aux Franches-Montagnes, dont la vue lui arrache un cri de reconnaissance envers l'Evêque qui entreprit de peupler ce désert, en octroyant des franchises à ceux qui concourraient à ce défrichement :

« On n'a point élevé de monument, à ta gloire, Excellent *Immer de Ramstein*, qui as métamorphosé ces déserts en campagnes fertiles, et les as ornées d'une race vertueuse d'agriculteurs laborieux et paisibles ! Tandis que l'on décerne des triomphes et prodigue les couronnes et les statues à des *tygres singes*, pour me servir de cette énergique expression de *Voltaire*, qui ont changé les campagnes en déserts et dépeuplé des contrées heureuses ! Honneur ! honneur donc à *Immer de Ramstein* ! Plaçons son nom à côté de celui des bienfaiteurs du genre humain ; la liste n'en est pas longue, et il y a encore place de reste sur ce feuilleton de l'histoire. J'avais nuédicté de consigner ici une belle inscription en vers Alexandrins ; ma verve poétique est restée en défaut. J'espère que quelque Lyrique voudra bien y suppléer. Seulement le nom du Héros sera un peu ingrat pour la rime. » (T. II, p. 167 et 168.)

Ce jugement sur *Hentzi* paraîtra peut-être sévère ; cependant, au moment où des hommes égarés par le fanatisme, brisaient les autels, sapaient toutes les croyances, la tolérance semblait de saison. L'écrivain bernois, profondément religieux, en convient du reste. Après avoir parlé du culte que l'on rend à *Maria Stein* à la Vierge, dont l'image, ainsi qu'aux Ermites, est « noire comme une négresse, » il ajoute :

« Nos paysannes autour de *Maria-Stein* n'y regardent pas de si près. Pénétrées d'une foi vive, elles regardent la Ste-Vierge comme une Amie intime, une Patronne, qui malgré sa face noire, écoute avec bonté leurs supplications. Qui aurait le courage de leur enlever cette croyance consolatrice ? Je suis loin sans doute d'être l'Apôtre de la superstition

(1) *Hentzy* se trompe en désignant le baron de G. S. comme propriétaire du jardin d'*Arlesheim* ; il appartenait alors au grand bailli d'*Andlau Birseck*.

Monacale, mais s'il fallait opter entre l'incrédulité moderne ou la superstition antique ; c'est-à-dire, entre enlever aux mœurs leur soutien, aux vertus leur aiguillon, aux malheureux l'espérance, et aux scélérats leur dernier frein ; ou bien porter jusqu'à la crédulité la foi à ce frein, cette espérance, cet aiguillon, ce soutien : mon choix serait bientôt fait. Malheur à l'homme et à la société, si jamais on parvient à détruire la Religion et le Culte ! Heureux, au contraire, l'homme et les hommes, si, instruits par des leçons terribles et récentes de l'indispensable nécessité de ce Culte et de cette Religion, les vrais Philanthropes s'appliquent à les ramener, l'une et l'autre, à la sublime simplicité et à la pureté Evangélique ! (T. II, page 11 et 12.) »

Nous désirerions faire connaître mieux encore cet ouvrage si intéressant pour notre pays ; les limites d'une simple notice s'y opposent. La partie que nous aurions dû surtout mettre à contribution, la descriptive, est celle qui nous a le moins occupé. Nous avons craint les redites. La *Course de Bâle à Bienne* est dans la plupart des bibliothèques, et accessible à chacun. La plupart des tableaux qu'Hentzi a esquissés, l'ont été aussi par Bridel, qui a sur son successeur une supériorité marquée (1). La nature n'a pas changé, les sites sont restés les mêmes, entre les deux excursions ; les hommes seuls et les institutions, ainsi que les monuments se rattachant à l'ancien régime, ont subi des modifications notables ; nous avons signalé ces contrastes dès le début de ce travail.

En achevant ce compte-rendu, encore une citation. Elle n'a pas trait à l'Evêché de Bâle, mais touche à l'époque néfaste d'un pays voisin, dont nous avons partagé vingt ans la fortune et déplorons aujourd'hui les malheurs. Cette page d'ailleurs est de forme irréprochable : nulle exagération, nulle trace de mauvais goût ne la déparent ; et les comparaisons heureuses empruntées à l'antiquité et

(1) Le style d'Hentzy, outre les citations par trop fréquentes, qui gênent et altèrent sa marche, est semé de métaphores outrées et d'images de mauvais goût. Le lecteur a pu s'en convaincre, notamment dans la citation relative à la rencontre des soldats bernois au-dessus de Bellelay : le *clavecin spirituel de de l'âme* (voir p. 120) pour la *cervelle* ; c'est par trop fort ! Nous pourrions donner maint exemple du même genre.

aux beaux-arts, par leur à propos, donnent à cette description un mérite de plus. L'écrivain s'élève, la sympathie pour une grande infortune guide sa plume, d'habitude facile et enjouée, et lui donne tout à la fois la sobriété et la sévérité de l'histoire :

« Enfin qu'il me soit permis d'insérer ici quelques détails au sujet de *Louis XVI*, qui intéresseront peut-être plus d'un lecteur, et soulageront ma sensibilité.

» Pendant une partie du cours de l'étonnante Révolution qui a changé la face de l'Europe, j'étais chargé à Paris d'une mission secrète. J'allais tous les jours aux Tuilleries, du côté du Pont-Royal, par la grande Terrasse, pour aller dîner chez le Suisse à la *Descente des Feuillans*. Je ne manquais jamais de m'approcher des fenêtres de l'appartement au rez-de-chaussée du château, occupé par la famille Royale, depuis son retour forcé de *Varennes*. Le Roi pensif se promenait d'ordinaire seul, les bras croisés, en long et en large, dans ces appartemens presque démeublés, et où régnait la tristesse et une morne solitude. Quand il ne reste à un Monarque que les quatre murailles, il ne court pas risque d'être étouffé par la foule des courtisans. Dans cet abandon presque total, le Roi conservait cet air de bienveillance et cette bonhomie touchante qui faisait le fond de son caractère. La Reine, absorbée dans une profonde mélancolie, était assise à côté de la fenêtre, dans l'attitude sombre et inquiète de *Calpurnie*, lorsqu'elle interrogeait ses Dieux Pénates sur le sort de César, qui s'était rendu au Sénat malgré ses prières. Le Dauphin, insouciant comme un enfant de son âge, s'amusait à courir après son lapin blanc. Madame Elisabeth, sœur du Roi, et Madame Royale, sa nièce, pleuraient. Ces différents degrés de tristesse me rappelaient le célèbre tableau de la descente de la Croix d'*Hannibal Carache*, connu sous le nom des *Quatre Maries*, que j'ai souvent admiré dans la galerie du Palais-Royal, où les différens degrés de douleur étaient exprimés d'une manière sublime. Quoiqu'étranger à la France, il aurait fallu être étranger à toute humanité, pour ne pas être affecté d'un destin aussi rigoureux. (T. I, p. 171 et 172.) »

Août 1871.

---

## L'EXPÉRIENCE DU PENDULE DE FOUCault

FAITE

dans l'Eglise des Bénédictins de Catane.

### MÉMOIRE

présenté le 25 février 1869 à l'Académie Gioenia

par J.-A. BOLTSHAUSER, professeur

(Catane 1869, br. in-4° avec planche)

TRADUIT

par J. DUCRET.

Dans la séance du 5 mars 1871, M. Ducret a rappelé que, lors de la réunion de la Société d'émulation en 1868, M. Durand fit la démonstration de la formule principale qui donne l'angle de déviation du pendule en fonction de l'angle de rotation de la terre ; que, en présence des membres de la Société, il répéta la célèbre expérience du pendule de Foucault et en exposa la théorie « au point de vue d'une plus grande vulgarisation et d'une plus grande simplicité. »

M. Ducret supposa d'après cela qu'on n'entendrait pas sans intérêt la traduction d'un mémoire de M. Boltshauser, professeur à l'université de Catane, concernant l'expérience du pendule de Foucault.

Ce mémoire renfermant des faits entièrement nouveaux et une théorie nouvelle, la Société décida que, au lieu d'en donner un simple compte-rendu, on publierait la traduction entière dans les *Actes*. Elle a exprimé en même temps le vœu que les résultats indiqués par M. Boltshauser soient contrôlés par de nouvelles expériences, faites dans des endroits différents, dans des circonstances variées, et avec des appareils divers.

I.

Conduit par le plan d'études, qui m'était assigné pendant l'année écoulée, pour l'enseignement de la physique, à l'université royale de Catane, à exposer la théorie du pendule, j'estimai chose utile, non moins qu'intéressante, de faire mention de l'expérience de Foucault, et de démontrer comment la déviation du plan d'oscillation d'un pendule est une conséquence immédiate du mouvement de rotation de la terre (1). Mais, devant ensuite exécuter la susdite expérience avec un pendule long de peu de mètres et dans un local imparfairement garanti de l'agitation de l'air, il fut impossible de ne pas penser à un local très favorable pour la démonstration à faire, comme l'est l'église des ex-pères Bénédictins de Catane, dans laquelle, au-dessus de la nef principale, s'élève une coupole haute d'un peu moins de 60 mètres.

A l'idée du local s'associe bien vite le désir d'une expérience publique, et, encouragé en cela par le très digne recteur de l'université, professeur et chevalier Zurria, je ne perdis pas de temps pour avoir l'autorisation de libre entrée dans ladite église, autorisation qui fut accordée avec un louable empressement par le père Bénédictin M. Jean Abatelli, recteur de ladite église, et par M. Charles Bettoli, chargé d'affaires des ex-pères Bénédictins de Catane.

En mettant la main aux préparatifs de la susdite expérience, déjà tant de fois exécutée, il me parut petite chose de suspendre une balle, munie inférieurement d'un style, lequel en glissant de temps en temps sur un lit de sable, qu'à volonté l'on peut éléver ou abaisser, y trace le plan

(1) Il semble qu'en France la mort du savant Léon Foucault a excité un nouvel enthousiasme pour sa célèbre expérience avec le pendule, laquelle expérience a été, pendant la préparation du présent travail, exécutée dans les cathédrales de Reims et d'Amiens.

d'oscillation du pendule; ou, comme le pratiqua déjà le même Foucault, d'ajouter de temps en temps une pointe mobile au style quand il est arrivé à l'extrémité d'une oscillation.

J'essayai donc de construire un pendule qui, sans être troublé d'une manière quelconque dans son mouvement, traçât sur un plan les courbes qui, presque immédiatement, succèdent à la ligne droite décrite dans la première oscillation, et desquelles varient, d'instant en instant, et la forme et la position relatives, laquelle position et forme constituent justement l'objet des observations dans l'expérience de Foucault.

Il est vrai que, dans l'état actuel de la science, la théorie du pendule ne laisse rien ou peu à désirer, et que même l'expérience de Foucault a été traitée analytiquement; mais si l'analyse déduit avec une rigoureuse précision toutes les conséquences d'un fait donné, elle ne saurait cependant prévoir les circonstances dont il dépend, et c'est pour cela qu'il me paraît utile de comparer les faits observés avec les résultats théoriques de l'expérience de Foucault.

### III.

Depuis tantôt vingt ans, tous les géomètres qui s'occupèrent du pendule, admirent, sans pourtant le démontrer, que dans la théorie de son mouvement oscillatoire, le point de suspension, bien que participant au mouvement de rotation de la terre, pouvait, même devait être considéré comme en repos absolu, et cela les conduisit aux conséquences suivantes :

1. Les oscillations du pendule (fût-il même libre dans tous les sens) sont dans un plan.
2. Pour la durée des petites oscillations d'un pendule simple, on a :

$$t = \pi \sqrt{\frac{l}{g}}$$

et pour la durée des oscillations de plus grande amplitude :

$$t = \pi \sqrt{\frac{l}{g}} \left[ 1 + \left( \frac{1}{2} \right)^2 \frac{h}{2l} + \left( \frac{1.3}{2.4} \right)^2 \left( \frac{h}{2l} \right) + \text{etc.} \right]$$

indiquant par  $l$  la longueur du pendule, par  $g$  l'accélération (l'intensité) de la pesanteur, et par  $h$  la hauteur de la chute.

Mais de récentes observations sont venues démentir la susdite hypothèse, fondée sur l'autorité de Galilée et surtout sur celle de Poisson, lequel s'exprime ainsi dans le *Journal de l'Ecole polytechnique* de 1837 : « La force perpendiculaire au plan des oscillations est trop petite pour écarter sensiblement le pendule de son plan et avoir une influence appréciable sur son mouvement. »

Avant 1850, M. Pouillet observait que dans le pendule conique la projection horizontale du point mobile décrit une courbe elliptique, dont le centre correspond à la position d'équilibre du pendule, et dont la forme est constante, au moins dans les limites d'une première approximation.

En 1850, le célèbre Foucault constate que le plan des oscillations d'un pendule se déplace, avec un mouvement continu, dans un sens opposé de celui de la rotation de la terre.

Ces deux observations, inexplicables si l'on admet que le mouvement rotatoire de la terre, qui est pourtant celui du point de suspension, soit sans influence sur le mouvement du pendule, se sont au contraire présentées comme faits très naturels, lorsqu'à l'aide de l'analyse on est descendu à toutes les conséquences de ce mode de rotation ; et c'est dans ce sens que la forme elliptique de la susdite projection, et, plus spécialement, la position du plan d'oscillation constituent une preuve directe du mouvement 9.

rotatoire de la terre et satisfont d'une manière inattendue un désir du célèbre Laplace, qui, en parlant du mouvement de rotation de la terre, dit :

« Quoique ce mouvement soit maintenant établi avec toute la certitude que les sciences physiques comportent, cependant une preuve directe de ce phénomène doit intéresser les géomètres et les astronomes. »

Il est bien vrai que, même avant l'expérience de Foucault, les phénomènes dépendant du mouvement de la terre furent analysés. Laplace, dans le 4<sup>e</sup> volume de sa *Mécanique céleste*, comme aussi Poisson, dans le fascicule 26 du *Journal de l'Ecole polytechnique*, ont établi les formules qui renferment indirectement les principales relations entre l'action de la rotation et le mouvement du pendule conique; en sorte qu'un habile calculateur, descendant aux conséquences de ces formules, aurait pu constater longtemps d'avance les résultats auxquels arriva ensuite Foucault par une voie toute différente.

D'autre part, un développement des susdites formules de Laplace et de Poisson fut fait par M. Binet et communiqué à l'Académie des sciences de Paris peu après l'annonce de l'expérience de Foucault (1). Il démontre que les courbes décrites par le pendule sont des ellipses à axes constants et dont le plus grand est uniformément mobile autour de son centre dans le sens du nord à l'est et avec une vitesse

$$K = n \sin l$$

en indiquant par  $l$  la latitude du lieu d'observation, et par  $n$  la vitesse angulaire de la terre d'occident en orient (2).

(1) Comptes-rendus de l'Académie des sciences, vol. XXXII, p. 197.

(2) En prenant pour unité de temps la seconde sidérale on a

$$n = \frac{2\pi}{86400} = 15''$$

En exprimant le temps en secondes du temps solaire moyen, on obtient

$$n = \frac{2\pi}{86163} = 15'' 39.$$

III.

Des divers modes tentés pour obtenir sur un plan la trace des courbes décrites par le pendule de Foucault, celui qui me donna les résultats les plus satisfaisants consista à employer une balle percée dans la direction du fil de suspension, et munie inférieurement d'un entonnoir à très petit orifice. Dans cet entonnoir s'introduisait à un moment donné une quantité de sable suffisante pour produire, durant une oscillation entière, une mince traînée, qui, se déposant sur un papier mouillé avec de l'eau gommée, s'y collait et formait une trace fidèle de la courbe décrite. J'eus soin de couper en ligne droite un des côtés de la *feuille sans fin* employée, et de le maintenir toujours dans la même direction ; de cette manière le plan d'oscillation du pendule, correspondant à chaque courbe, était donné par l'angle formé par le grand axe de la courbe relative et le côté taillé de la carte. La balle était de carbonate de chaux (1) (pierre blanche de Syracuse) du diamètre de 30 centimètres et du poids d'environ 17 kilogrammes. La distance du point de suspension à l'extrémité de l'entonnoir était de 50,69 mètres ; l'intervalle entre celle-ci et la feuille, un centimètre dans la position d'équilibre du pendule, et de 17 à 18 millimètres à l'extrémité de la première oscillation. La première ligne fut tracée dans la direction et dans le sens du sud au nord. La quantité de sable, plus que suffisante à la trace d'une courbe, n'excédait pas 6 à 8 grammes, elle était introduite dans la balle dans le moment où celle-ci était le plus voisine de sa position d'équilibre.

Dans la première expérience faite le 28 mars 1868, il se traça 25 lignes de 5 en 5<sup>e</sup> temps moyen. L'angle formé

(1) Je choisis cette matière, parce que je m'étais proposé d'étudier encore l'influence de la résistance de l'air sur la forme des courbes, en remplaçant dans la balle des segments sphériques de pierre, de plus en plus grands, par d'autres en plomb, d'égale grandeur.

par le grand axe de chaque courbe et le bord rectiligne du papier fut déterminé en le faisant entrer dans un triangle, dont on mesura les trois côtés. Malgré l'extrême soin apporté dans cette opération, les résultats, construits graphiquement, donnèrent lieu à une ligne assez irrégulièrre, laquelle, pourtant, dans son ensemble forme une courbe bien distinctement ascendante, qui, convenablement rectifiée, fournit les résultats suivants :

Déviation du plan d'oscillation du pendule.	Intervalle de temps.
36'	en 5 <sup>e</sup> temps moyen
37'	de la 5 <sup>e</sup> à la 10 <sup>e</sup> minute.
38'	10 <sup>e</sup> à la 15 <sup>e</sup>
38 <sup>1</sup> $\frac{1}{2}$	15 <sup>e</sup> à la 20 <sup>e</sup>
39'	20 <sup>e</sup> à la 25 <sup>e</sup>
39 <sup>1</sup> $\frac{1}{2}$	25 <sup>e</sup> à la 30 <sup>e</sup>
40'	30 <sup>e</sup> à la 35 <sup>e</sup>
40 <sup>1</sup> $\frac{1}{2}$	35 <sup>e</sup> à la 40 <sup>e</sup>
41'	40 <sup>e</sup> à la 45 <sup>e</sup>
42'	45 <sup>e</sup> à la 50 <sup>e</sup>
43'	50 <sup>e</sup> à la 55 <sup>e</sup>
45'	55 <sup>e</sup> à la 60 <sup>e</sup>
46 <sup>1</sup> $\frac{1}{2}$	60 <sup>e</sup> à la 65 <sup>e</sup>
48'	65 <sup>e</sup> à la 70 <sup>e</sup>
49 <sup>1</sup> $\frac{1}{2}$	70 <sup>e</sup> à la 75 <sup>e</sup>
52'	75 <sup>e</sup> à la 80 <sup>e</sup>
54 <sup>1</sup> $\frac{1}{2}$	80 <sup>e</sup> à la 85 <sup>e</sup>
57'	85 <sup>e</sup> à la 90 <sup>e</sup>
59 <sup>1</sup> $\frac{1}{2}$	90 <sup>e</sup> à la 95 <sup>e</sup>
1° 2' $\frac{1}{2}$	95 <sup>e</sup> à la 100 <sup>e</sup>
1° 5' $\frac{1}{2}$	100 <sup>e</sup> à la 105 <sup>e</sup>
1° 8' $\frac{1}{2}$	105 <sup>e</sup> à la 110 <sup>e</sup>
1° 12' $\frac{1}{2}$	110 <sup>e</sup> à la 115 <sup>e</sup>
1° 16'	115 <sup>e</sup> à la 120 <sup>e</sup>

En additionnant les déviations particulières, on trouve un déplacement total du plan d'oscillation de 19° 51' 30"

en 24 fois 5' et par suite un déplacement moyen qui est sensiblement de  $49' \frac{2}{3}$  pour chaque 5'.

La théorie donne une valeur un peu plus petite. En effet, l'angle de rotation de la terre en 5' temps moyen est

$$15'',39 \times 300 = 4617''$$

et cet angle, multiplié par le sinus de la latitude du lieu d'observation ( $37^\circ 30'$ ,  $15'', 5$ ), donne  $46' 50'',8$  pour la déviation du plan d'oscillation en 5' temps moyen.

Dans une seconde expérience, faite le 30 mars, il se traça 15 lignes à des intervalles de 5', temps moyen, dans la direction et dans le sens indiqués dans l'expérience précédente. Les résultats déterminés et rectifiés comme ceux rapportés ci-dessus furent les suivants :

Déviation du plan d'oscillation du pendule.	Intervalle de temps.
35'	en 5' temps moyen
$35' \frac{1}{2}$	de la 5 <sup>e</sup> à la 10 <sup>e</sup> minute.
36'	10 <sup>e</sup> à la 15 <sup>e</sup>
37'	15 <sup>e</sup> à la 20 <sup>e</sup>
38'	20 <sup>e</sup> à la 25 <sup>e</sup>
$39' \frac{1}{2}$	25 <sup>e</sup> à la 30 <sup>e</sup>
41'	30 <sup>e</sup> à la 35 <sup>e</sup>
43'	35 <sup>e</sup> à la 40 <sup>e</sup>
45'	40 <sup>e</sup> à la 45 <sup>e</sup>
48'	45 <sup>e</sup> à la 50 <sup>e</sup>
51'	50 <sup>e</sup> à la 55 <sup>e</sup>
$53' \frac{1}{2}$	55 <sup>e</sup> à la 60 <sup>e</sup>
57'	60 <sup>e</sup> à la 65 <sup>e</sup>
1°	65 <sup>e</sup> à la 70 <sup>e</sup>
1° 3'	70 <sup>e</sup> à la 75 <sup>e</sup>

Le déplacement total du plan d'oscillation fut donc  $11^\circ 22' 30''$  en 15 fois 5', ou en moyenne  $45' \frac{1}{2}$  pour chaque 5', au lieu de  $46' 50'',8$  comme le voudrait la théorie.

Cette expérience et la précédente fournissent pour la

moyenne du déplacement moyen du plan d'oscillation des valeurs qui s'écartent peu de celles données par la théorie, et par conséquent, en quelque sorte, la confirment; mais d'après la théorie, le plan d'oscillation se déplace avec un mouvement uniforme, et d'après les expériences avec un mouvement accéléré. Une différence aussi essentielle entre la théorie et l'expérience me fit douter, déjà depuis la première épreuve, de l'exactitude des résultats obtenus, et pour cette raison je m'étudiai à éviter toute cause d'erreur dans un second essai. Je m'assurai surtout que, dans le point de suspension, le pendule avait une égale mobilité en tous les sens.

N'obtenant pas, malgré cela, des résultats plus concordants avec la théorie, je commençai à mettre en doute l'insensibilité supposée du mouvement du pendule, soit au voisinage des spectateurs, soit au choc du sable tombant dans l'entonnoir, doute qui devint ensuite justifié, alors que, dans une troisième expérience, je vis, dans le moment où le plus de personnes s'approchèrent du pendule, disparaître, en une seule fois, la courbe elliptique, et s'y substituer une ligne droite.

#### IV.

De cette manière ayant reconnu que les dispositions adoptées ne pouvaient me fournir des données exactes, et que le pendule ne pouvait être approché, ni non plus heurté par la petite quantité de sable nécessaire pour la trace d'une courbe, j'abandonnai totalement le mode de construction indiqué pour m'arrêter au suivant. Dans l'intérieur de la balle je plaçai un récipient capable de contenir le sable nécessaire à la trace de toutes les lignes d'une même expérience.

Ce récipient était terminé inférieurement en entonnoir, fermé par une soupape en communication avec un échap-

pement et avec un électro-aimant, de manière à pouvoir être instantanément ouverte ou fermée.

La balle était suspendue avec deux fils isolés, lesquels, inférieurement, communiquaient avec le fil de l'électro-aimant, et supérieurement, dans le point de suspension, se divisaient pour descendre séparément jusqu'au pavé de l'église, où ils pouvaient être mis en communication avec les pôles d'une pile. En vue d'obtenir une trainée de sable plus mince et plus uniforme, le sable du premier entonnoir tombait dans un second, mobile dans tous les sens, et dont l'orifice, assez resserré, pouvait se placer dans la direction du fil de suspension.

Pour conserver finalement une plus grande régularité au plan, sur lequel devaient se tracer les courbes, je remplaçai le papier par des châssis rectangulaires, sur lesquels était fortement tendue une étoffe blanche mouillée d'eau gommée. Courant entre deux points fixes, ces châssis conservaient invariablement pour toutes les courbes une même direction ; en sorte que, pour avoir les déviations respectives du plan d'oscillation, il suffisait de rapporter le grand axe de chaque courbe à un même côté du châssis.

Pour faire trancher davantage les courbes sur le fond blanc, elles furent tracées avec du sable teint en noir, et tout enfin fut disposé de manière que les spectateurs et les personnes nécessaires à l'expérience se tinssent éloignées de la balle d'au moins trois mètres.

Avec cet appareil, et sans le moindre accident, se tracèrent le jour du 11 mai, 31 courbes, soit 14 à des intervalles de 5' temps moyen, et 17 autres à intervalles de 10'. La première oscillation eut lieu dans la direction et dans le sens du S. au N.

L'ensemble de ces courbes est représenté dans la fig. 1.

La construction graphique des déviations observées du plan d'oscillation conduit aux résultats suivants :

Déviation du plan d'oscillation du pendule.	Intervalle de temps.
31'	en 5' temps moyen
31 $\frac{1}{2}$ '	de la 5 <sup>e</sup> à la 10 <sup>e</sup> minute.
32'	10 <sup>e</sup> à la 15 <sup>e</sup>
32 $\frac{1}{2}$ '	15 <sup>e</sup> à la 20 <sup>e</sup>
33'	20 <sup>e</sup> à la 25 <sup>e</sup>
33 $\frac{1}{2}$ '	25 <sup>e</sup> à la 30 <sup>e</sup>
33 $\frac{1}{2}$ '	30 <sup>e</sup> à la 35 <sup>e</sup>
34'	35 <sup>e</sup> à la 40 <sup>e</sup>
34 $\frac{1}{2}$ '	40 <sup>e</sup> à la 45 <sup>e</sup>
34 $\frac{1}{2}$ '	45 <sup>e</sup> à la 50 <sup>e</sup>
35'	50 <sup>e</sup> à la 55 <sup>e</sup>
35 $\frac{1}{2}$ '	55 <sup>e</sup> à la 60 <sup>e</sup>
36'	60 <sup>e</sup> à la 65 <sup>e</sup>
36 $\frac{1}{2}$ '	65 <sup>e</sup> à la 70 <sup>e</sup>
37'	70 <sup>e</sup> à la 75 <sup>e</sup>
37 $\frac{1}{2}$ '	75 <sup>e</sup> à la 80 <sup>e</sup>
38 $\frac{1}{2}$ '	80 <sup>e</sup> à la 85 <sup>e</sup>
42'	85 <sup>e</sup> à la 90 <sup>e</sup>
45 $\frac{1}{2}$ '	90 <sup>e</sup> à la 95 <sup>e</sup>
50'	95 <sup>e</sup> à la 100 <sup>e</sup>
55'	100 <sup>e</sup> à la 105 <sup>e</sup>
1° 1'	105 <sup>e</sup> à la 110 <sup>e</sup>
1° 7'	110 <sup>e</sup> à la 115 <sup>e</sup>
1° 12'	115 <sup>e</sup> à la 120 <sup>e</sup>
1° 19'	120 <sup>e</sup> à la 125 <sup>e</sup>
1° 26'	125 <sup>e</sup> à la 130 <sup>e</sup>
1° 35'	130 <sup>e</sup> à la 135 <sup>e</sup>
1° 47'	135 <sup>e</sup> à la 140 <sup>e</sup>
2° 2'	140 <sup>e</sup> à la 145 <sup>e</sup>
2° 21'	145 <sup>e</sup> à la 150 <sup>e</sup>
2° 42'	150 <sup>e</sup> à la 155 <sup>e</sup>
3° 2'	155 <sup>e</sup> à la 160 <sup>e</sup>
3° 22'	160 <sup>e</sup> à la 165 <sup>e</sup>
3° 42'	165 <sup>e</sup> à la 170 <sup>e</sup>

Déviation du plan d'oscillation du pendule.	Intervalle de temps.
3° 59'	170 <sup>e</sup> à la 175 <sup>e</sup>
4° 7'	175 <sup>e</sup> à la 180 <sup>e</sup>
4° 13'	180 <sup>e</sup> à la 185 <sup>e</sup>
4° 11'	185 <sup>e</sup> à la 190 <sup>e</sup>
4° 8'	190 <sup>e</sup> à la 195 <sup>e</sup>
4° 1'	195 <sup>e</sup> à la 200 <sup>e</sup>
3° 51'	200 <sup>e</sup> à la 205 <sup>e</sup>
3° 41'	205 <sup>e</sup> à la 210 <sup>e</sup>
3° 30'	210 <sup>e</sup> à la 215 <sup>e</sup>
3° 17'	215 <sup>e</sup> à la 220 <sup>e</sup>
3° 3'	220 <sup>e</sup> à la 225 <sup>e</sup>
2° 51'	225 <sup>e</sup> à la 230 <sup>e</sup>
2° 34'	230 <sup>e</sup> à la 235 <sup>e</sup>

En additionnant les déplacements particuliers, on obtient pour la déviation totale du plan d'oscillation du pendule 87° 2' en 3 heures 55' temps moyen; selon la théorie, cette déviation aurait dû être :

$$(46' 50'',8) \times 47 = 36^\circ 41' 47'',6.$$

La détermination du plan d'oscillation dans chaque courbe est une opération plus compliquée que ce qu'il peut paraître à première vue, par la raison que, auparavant, il faut trouver le grand axe de chaque courbe. Des divers moyens essayés pour l'obtenir, celui qui me réussit le mieux consista à copier la courbe, au moyen d'un papier transparent, en pliant ensuite chaque courbe dans le sens de la longueur et dans le sens de la largeur, de manière à obtenir chaque fois la superposition la plus parfaite possible. Etant trouvé de cette manière le grand axe d'une courbe sur le papier, et celui-ci rappliqué sur le châssis, il devenait facile de tracer le grand axe sur le châssis lui-même.

En pliant les courbes dans le sens de la largeur, les

deux moitiés étaient toujours superposables, mais en les pliant dans le sens de la longueur, les deux moitiés coïncidaient avec peine dans la première et dans la seconde courbe, et présentaient une différence sensible dans la 3<sup>e</sup>, laquelle différence allait en croissant jusqu'à la 8<sup>e</sup>, pour diminuer ensuite et devenir peu sensible dans la 15<sup>e</sup>, et inobservable dans le reste des courbes.

Les courbes décrites n'étaient donc pas rigoureusement elliptiques, mais d'une forme beaucoup plus compliquée. Ce qui donne une certaine importance à ce fait, c'est la circonstance que les moitiés plus grandes des courbes susdites étaient toujours situées côté ouest, et les parties plus petites côté est. Le pendule, en décrivant la moitié plus convexe de la courbe, passait de nord à sud, et au contraire de sud à nord, en traçant la partie aplatie.

Voici du reste les valeurs par lesquelles on pourra résumer la forme des diverses courbes de cette expérience.

Courbes.	Grands axes.	Petits axes.	Demi-petits axes situés côté ouest.	Demi-petits axes situés côté est.
1 <sup>re</sup>	sensiblement une ligne droite.			
2 <sup>e</sup>	1094,0 millim.	29,5 millim.)	{ sans différence sensible.	32,5
3 <sup>e</sup>	1003,0	45,0		
4 <sup>e</sup>	915,5	66,5	34,0	32,5
5 <sup>e</sup>	839,5	81,0	41,5	39,5
6 <sup>e</sup>	760,5	95,5	48,5	47,0
7 <sup>e</sup>	699,5	101,3	51,3	51,0
8 <sup>e</sup>	646,0	109,0	55,5	53,5
9 <sup>e</sup>	599,0	115,0	59,5	55,5
10 <sup>e</sup>	555,0	119,5	60,5	59,0
11 <sup>e</sup>	517,0	122,7	62,7	60,0
12 <sup>e</sup>	482,0	123,0	63,0	60,0
13 <sup>e</sup>	445,5	126,0	64,5	61,5
14 <sup>e</sup>	413,5	127,0	65,0	62,5
15 <sup>e</sup>	362,0	126,0	63,5	63,0
16 <sup>e</sup>	319,0	126,0		
17 <sup>e</sup>	279,0	124,0		
18 <sup>e</sup>	246,0	118,0		
19 <sup>e</sup>	217,5	114,5		
20 <sup>e</sup>	192,0	108,5		
21 <sup>e</sup>	169,5	103,5		
22 <sup>e</sup>	149,5	97,5		
23 <sup>e</sup>	130,0	91,0	{ sans différence sensible.	32,5
24 <sup>e</sup>	116,0	83,5		
25 <sup>e</sup>	112,5	76,0		
26 <sup>e</sup>	93,0	68,0		
27 <sup>e</sup>	85,0	60,0		
28 <sup>e</sup>	79,0	52,5		
29 <sup>e</sup>	68,0	43,5		
30 <sup>e</sup>	59,0	35,0		
31 <sup>e</sup>	53,5	33,0		

V.

Sans rien changer dans la disposition du pendule, je fis une dernière expérience le jour du 14 mai; il se traça 38 lignes, 26 à intervalles de 5', et 12 à intervalles de 10' temps moyen. Le plan de la première oscillation fut celui de est-ouest. De chaque courbe la partie située côté sud

décrise en passant d'est à ouest, l'autre partie en passant d'ouest à est. L'ensemble de ces courbes est représenté dans la fig. 2.

Quant au déplacement du plan d'oscillation, on obtint les résultats suivants :

Déviation du plan d'oscillation du pendule.	Intervalle de temps.
45'	en 5 <sup>e</sup> temps moyen de la 5 <sup>e</sup> à la 10 <sup>e</sup> minute.
46'	10 <sup>e</sup> à la 15 <sup>e</sup>
47 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	15 <sup>e</sup> à la 20 <sup>e</sup>
49 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	20 <sup>e</sup> à la 25 <sup>e</sup>
51 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	25 <sup>e</sup> à la 30 <sup>e</sup>
54'	30 <sup>e</sup> à la 35 <sup>e</sup>
57'	35 <sup>e</sup> à la 40 <sup>e</sup>
1°	40 <sup>e</sup> à la 45 <sup>e</sup>
1° 4 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	45 <sup>e</sup> à la 50 <sup>e</sup>
1° 9'	50 <sup>e</sup> à la 55 <sup>e</sup>
1° 14'	55 <sup>e</sup> à la 60 <sup>e</sup>
1° 19'	60 <sup>e</sup> à la 65 <sup>e</sup>
1° 25'	65 <sup>e</sup> à la 70 <sup>e</sup>
1° 31 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	70 <sup>e</sup> à la 75 <sup>e</sup>
1° 38 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	75 <sup>e</sup> à la 80 <sup>e</sup>
1° 47'	80 <sup>e</sup> à la 85 <sup>e</sup>
1° 57'	85 <sup>e</sup> à la 90 <sup>e</sup>
2° 8'	90 <sup>e</sup> à la 95 <sup>e</sup>
2° 20'	95 <sup>e</sup> à la 100 <sup>e</sup>
2° 34'	100 <sup>e</sup> à la 105 <sup>e</sup>
2° 50'	105 <sup>e</sup> à la 110 <sup>e</sup>
3° 8'	110 <sup>e</sup> à la 115 <sup>e</sup>
3° 26'	115 <sup>e</sup> à la 120 <sup>e</sup>
3° 42'	120 <sup>e</sup> à la 125 <sup>e</sup>
3° 52 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	125 <sup>e</sup> à la 130 <sup>e</sup>
3° 59'	130 <sup>e</sup> à la 135 <sup>e</sup>
4° 1 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	135 <sup>e</sup> à la 140 <sup>e</sup>
4° 4'	140 <sup>e</sup> à la 145 <sup>e</sup>
3° 57'	

Déviation du plan d'oscillation du pendule.	Intervalle de temps.
3° 51'	145 <sup>e</sup> à la 150 <sup>e</sup>
3° 42'	150 <sup>e</sup> à la 155 <sup>e</sup>
3° 24'	155 <sup>e</sup> à la 160 <sup>e</sup>
3° 2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	160 <sup>e</sup> à la 165 <sup>e</sup>
2° 41'	165 <sup>e</sup> à la 170 <sup>e</sup>
2° 20'	170 <sup>e</sup> à la 175 <sup>o</sup>
2° 1'	175 <sup>e</sup> à la 180 <sup>e</sup>
1° 42'	180 <sup>e</sup> à la 185 <sup>e</sup>
1° 27'	185 <sup>e</sup> à la 190 <sup>e</sup>
1° 16'	190 <sup>e</sup> à la 195 <sup>e</sup>
1° 5 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	195 <sup>e</sup> à la 200 <sup>e</sup>
53 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	200 <sup>e</sup> à la 205 <sup>e</sup>
45 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	205 <sup>e</sup> à la 210 <sup>e</sup>
37 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	210 <sup>e</sup> à la 215 <sup>e</sup>
31 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	215 <sup>e</sup> à la 220 <sup>e</sup>
26 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	220 <sup>e</sup> à la 225 <sup>e</sup>
22'	225 <sup>e</sup> à la 230 <sup>e</sup>
18 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	230 <sup>e</sup> à la 235 <sup>e</sup>
15'	235 <sup>e</sup> à la 240 <sup>e</sup>
12'	240 <sup>e</sup> à la 245 <sup>e</sup>

Donc, en 4 h. 5/ la déviation totale du plan d'oscillation était 90° 49' au lieu de 37° 34' 41" donnée par la théorie.

Quant à la forme des courbes, il est à noter que, dans chacune, les deux moitiés étaient toujours exactement superposables, soit qu'on pliat dans le sens de la longueur, soit qu'on pliat dans le sens de la largeur. Pour les dimensions des axes voyez le tableau suivant :

COURBE.	GRAND AXE	PETIT AXE
1 <sup>re</sup>	sensiblement une ligne droite.	
2 <sup>e</sup>	1219,0 millim.	34,0 millim.
3 <sup>e</sup>	1117,0	55,0
4 <sup>e</sup>	987,5	77,0
5 <sup>e</sup>	902,5	89,0
6 <sup>e</sup>	822,5	102,5

COURBE.	GRAND AXE	PETIT AXE
7 <sup>e</sup>	753,5 millim.	112,5 millim.
8 <sup>e</sup>	689,5	120,0
9 <sup>e</sup>	637,5	128,0
10 <sup>e</sup>	586,0	133,5
11 <sup>e</sup>	542,5	136,5
12 <sup>e</sup>	502,5	140,0
13 <sup>e</sup>	466,5	140,5
14 <sup>e</sup>	432,5	143,0
15 <sup>e</sup>	399,5	143,5
16 <sup>e</sup>	370,0	143,5
17 <sup>e</sup>	336,5	143,5
18 <sup>e</sup>	321,5	143,5
19 <sup>e</sup>	303,5	139,5
20 <sup>e</sup>	280,5	137,5
21 <sup>e</sup>	261,0	134,5
22 <sup>e</sup>	243,5	131,5
23 <sup>e</sup>	228,0	126,5
24 <sup>e</sup>	213,5	124,5
25 <sup>e</sup>	199,5	120,0
26 <sup>e</sup>	189,0	114,5
27 <sup>e</sup>	169,0	113,5
28 <sup>e</sup>	152,5	91,5
29 <sup>e</sup>	140,0	78,5
30 <sup>e</sup>	129,0	67,5
31 <sup>e</sup>	120,0	50,0
32 <sup>e</sup>	109,0	42,5
33 <sup>e</sup>	101,5	33,5
34 <sup>e</sup>	93,0	26,5
35 <sup>e</sup>	86,5	20,5
36 <sup>e</sup>	78,0	16,0
37 <sup>e</sup>	69,0	10,0
38 <sup>e</sup>	66,0	5,0

Avec un appareil diversement construit, dans des jours divers et dans diverses circonstances, on obtint donc dans la 3<sup>e</sup> et la 4<sup>e</sup> expérience des résultats qui, semblable-

ment à ceux de la 1<sup>re</sup> et de la 2<sup>e</sup>, démontrent que la déviation du plan d'oscillation du pendule se fait avec un mouvement accéléré (au moins pour un certain temps) et non avec un mouvement uniforme comme conclut la théorie. Il est vrai que M. Binet, dans sa savante analyse, fait abstraction de la résistance de l'air et qu'il n'effectue pas, si ce n'est approximativement, l'intégration des équations différentielles du pendule ; en sorte qu'il manque toujours une théorie sur le mouvement du pendule dans un milieu résistant. Il y a deux voies pour l'obtenir, l'analyse et la synthèse : dans celle-là on tente l'intégration des équations différentielles du pendule, en tenant compte de la résistance de l'air, dans celle-ci on juge les phénomènes correspondant à une latitude donnée par ceux qui s'observent à l'équateur et aux pôles. Et cette voie synthétique est justement celle que je suivrai pour éclaircir la contradiction existant entre la théorie de M. Binet et les résultats des expériences rapportées ci-dessus.

## VI.

Le pendule, bien que dans la position d'équilibre, participe au mouvement de rotation de la terre, et le corps suspendu décrit en général autour de l'axe de la terre un cercle qui coïncide avec l'équateur, si la latitude du point de suspension est zéro ; et qui au contraire est un cercle plus petit si le lieu de l'observation est situé entre l'équateur et un pôle. Au pôle seulement le corps suspendu est immobile relativement à l'axe de la terre.

Qu'on fasse maintenant abstraction de la résistance de l'air et qu'on suppose que la première oscillation ait lieu dans le plan est ouest. Sous l'équateur la direction du mouvement oscillatoire coïncide avec celle du mouvement rotatoire. Les forces motrices agissent dans le même plan, et par suite tous les mouvements du pendule auront lieu dans ce même plan.

*Sous l'équateur donc, les oscillations dans la direction est ouest sont toujours planes, et le plan d'oscillation n'éprouve aucun déplacement.*

Aux pôles et dans la position d'équilibre, le corps suspendu n'a aucun mouvement relativement à la terre ; quand il oscille, il est sous l'influence seule de la pesanteur, laquelle ne produit que des oscillations planes et toutes comprises dans le plan de la première oscillation.

*Aux pôles donc, le plan d'oscillation dans quelle direction que ce soit est fixe, et son déplacement apparent dans un temps T est*

$$n T$$

*en représentant par n l'angle de rotation de la terre dans l'unité de temps. (B)*

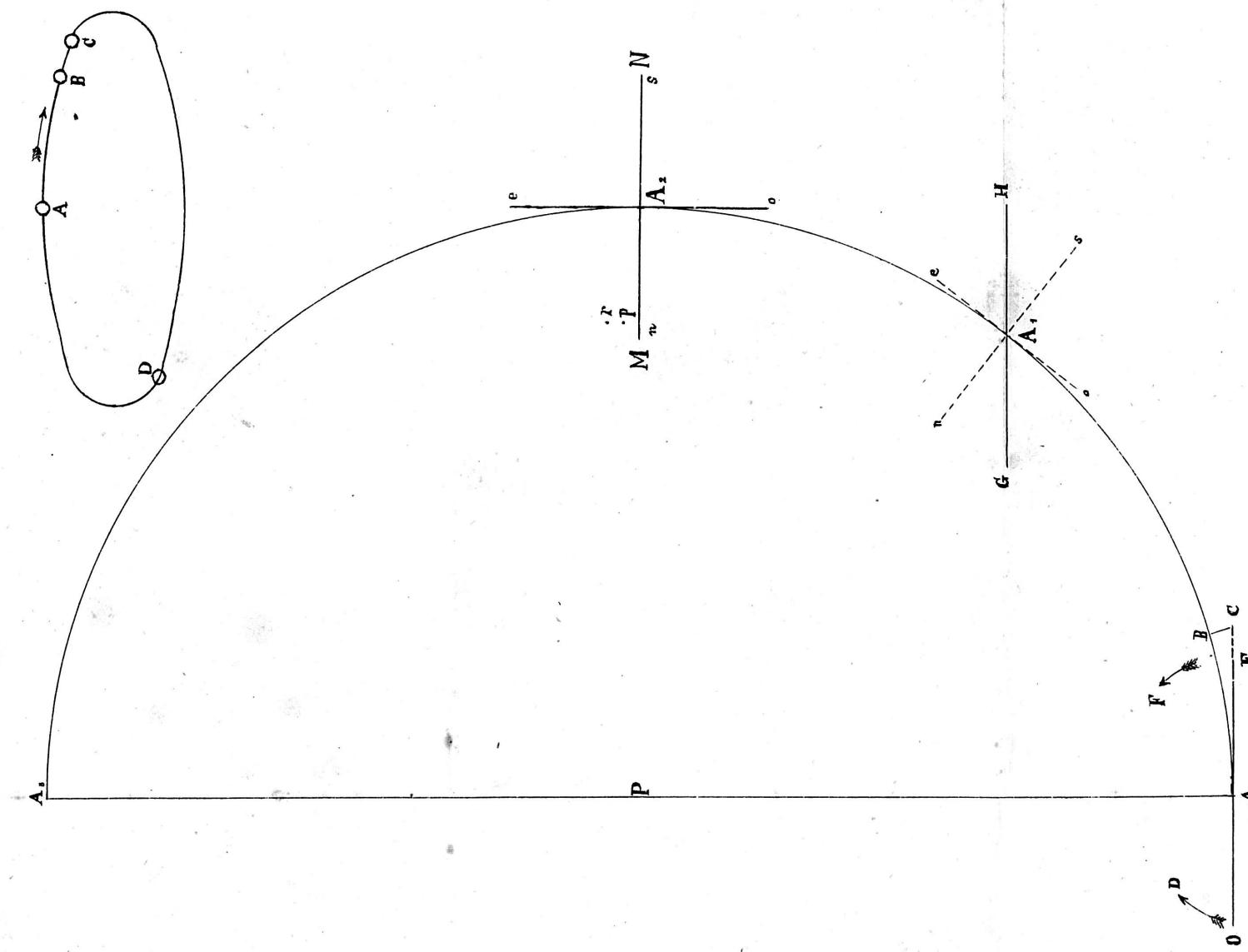
Dans tous les points compris entre l'équateur et un pôle, la direction supposée de la première oscillation (est-ouest) est située dans un plan qui forme avec celui du plus petit cercle parcouru par le corps dans la position d'équilibre, un angle égal à la latitude du lieu d'observation. Il en résulte que la pesanteur agit dans un plan et la force de rotation dans un autre plan, et que le mouvement du pendule est déterminé par la résultante de ces deux forces.

Soit donc :

OE fig. 3 la direction et l'amplitude de la première oscillation,

$t$  sa durée,

APB l'angle de rotation de la terre pour le temps  $t$ . Le mouvement du corps sur l'arc AB ou sur la corde AB (puisque l'une coïncide sensiblement avec celle-là), peut se décomposer en les deux composantes AC et BC ; la 1<sup>re</sup> est située dans le plan d'oscillation et par suite ne le déplace en aucune manière ; la 2<sup>e</sup> tend à faire tourner ledit plan dans le sens OD, quand le corps parcourt l'arc OA, et dans le sens EF pendant la demi-oscillation AE. Et comme ces deux actions sont égales et contraires, elles



sont sans influence sur la position du plan d'oscillation, lequel, abstraction faite de toute autre force, conserve donc sa première direction, et par suite se déplace en apparence en formant, après un temps  $T$ , avec la direction est ouest un angle, lequel mesuré dans le plan du petit cercle, vaut  $n T$ , et qui, considéré dans le plan horizontal du lieu d'observation est égal à

$$n T \sin l$$

en représentant par  $l$  la latitude du lieu d'observation. (C)

La composante BC est sans influence sur la position du plan d'oscillation du pendule ; mais elle a évidemment pour effet de faire osciller le corps normalement à la direction OE. Les courbes décrites par le pendule résultent donc de la combinaison des oscillations longitudinales et des oscillations latérales, et par conséquent elles sont elliptiques. (D)

Pour savoir ensuite quelle moitié de l'ellipse est décrite par le corps en allant de l'O. à l'E. ou d'E. à O., on observe que le pendule, ce corps très mobile, obéit même dans la position d'équilibre, à la force centrifuge du lieu d'observation et s'éloigne, du côté sud, de la vraie direction verticale d'un angle X pour lequel

$$\operatorname{tg} X = \frac{2 \pi^2 r \sin 2l}{g T^2 - 4 \pi^2 r \cos^2 l}$$

ou sensiblement

$$\operatorname{tg} X = \frac{2r \sin 2l}{T^2 - 4r \cos^2 l}$$

en représentant par  $r$  le rayon terrestre,

par  $l$  la latitude du lieu d'observation

et par  $t$  la durée d'une rotation de la terre.

Maintenant dans le passage que fait le corps d'est à ouest, la vitesse du mouvement oscillatoire se joint à la vitesse de rotation de la terre : la force centrifuge est ac-

crue et le corps sort du plan d'oscillation en déviant vers le sud.

Dans le mouvement d'ouest à est la véritable vitesse du corps est égale à la différence entre les deux vitesses sus-dites; la force centrifuge est diminuée, et le corps suspendu sort du plan d'oscillation en déviant vers le nord.

*Le pendule décrit donc une courbe convexe du côté sud en passant d'est à ouest, et une courbe convexe du côté nord en passant d'ouest à est. (E)*

*La composante BC, comme il a déjà été noté, accroît ou tend à accroître le petit axe de l'ellipse, mais de quantités qui vont en diminuant de A vers A<sub>2</sub>, par la raison que l'angle que cette composante forme avec le plan d'oscillation va lui-même en décroissant et devient zéro en A<sub>2</sub>.*

*Si les oscillations commencées en A dans la direction et dans le sens d'est à ouest, se prolongent au-delà de A<sub>2</sub>, les accroissements du petit axe recommencent et vont en augmentant de A<sub>2</sub> jusqu'en A<sub>3</sub> (F).*

Le plan de la première oscillation, que j'ai supposé se trouver en A<sub>1</sub> dans la direction est ouest, forme, après un certain temps, en A<sub>1</sub> par exemple, un angle GA<sub>1</sub>O avec la direction *o e*, c'est-à-dire avec la direction Est Ouest, et alors l'oscillation GH peut se décomposer en des mouvements *o e* et *n s*. Ayant jusqu'ici examiné l'influence de la rotation de la terre sur les oscillations faites dans le plan est ouest, examinons maintenant de quelle manière arrivent les oscillations dans la direction *n s*, c'est-à-dire dans la direction nord sud.

Supposons donc que la première oscillation se fasse en A, dans la direction MN, c'est-à-dire dans la direction nord sud. Comme la vitesse de rotation du corps suspendu est plus grande en N qu'en M, il en résulte que le pendule, en passant de N à M, tend vers un point *r*, mais perdant durant l'oscillation une partie de sa vitesse de rotation, il arrive en *p* et, par conséquent, décrit une courbe convexe du côté est. En passant de M à N le pendule arrive à un

point *q* et décrit une courbe convexe du côté ouest (1).

*Le mouvement rotatoire de la terre rend donc elliptiques même les oscillations commencées dans la direction nord sud, et accroît ou tend à accroître le petit axe de quantités qui vont en décroissant à mesure que le plan d'oscillation s'éloigne de la direction nord sud (G).*

Cela établi, et revenant au plan d'oscillation GH en A, on reconnaît facilement que, étant décomposée, l'oscillation GH en les mouvements *o e* et *n s*, un pendule libre passerait d'*e* à *o* du côté sud, et de *s* à *n* du côté est, c'est-à-dire ferait des mouvements en sens opposé ; d'où résulte que le petit axe des courbes est sous l'influence de deux forces plus ou moins opposées, quand le plan d'oscillation est compris entre les directions est ouest et nord sud ; et que l'une de ces forces est très grande et l'autre très petite, quand le plan d'oscillation se trouve dans une des directions est ouest, nord sud. (H)

Du fait que en A, le pendule, en partant de N, arrive en un point *p*, et en partant de M, arrive en un point *q*, et que ce déplacement se répète à chaque oscillation, il résulte que le plan d'oscillation se déplace avec un mouvement accéléré toutes les fois que l'oscillation a une amplitude sensible dans la direction nord sud (J).

Je vais maintenant examiner quelle peut être approximativement l'influence de l'air sur le mouvement du pendule conique ; je dis approximativement, parce que dans le lieu resserré, où se meut le corps suspendu, l'air, refoulé tantôt avec une plus grande tantôt avec une plus petite vitesse, presse le corps en avant, s'échappe latéralement, et en partie forme un courant derrière la balle en mouvement ; et tout cela d'une manière tellement compliquée, qu'il serait très difficile, pour ne pas dire impossible, de s'en faire une idée un peu exacte (2).

(1) Cela naturellement n'a plus lieu sous l'équateur, où aux points extrêmes de l'oscillation correspond la même vitesse de rotation.

(2) Les irrégularités notables dans le déplacement du plan d'oscillation pendant toutes les expériences, proviennent évidemment de l'influence très compliquée de l'action de l'air sur le mouvement du pendule.

Toujours est-il cependant que *le déplacement de l'air devant la balle absorbe une partie des forces motrices, et par conséquent fait décroître les axes des courbes (K)*.

Le courant d'air qui se forme derrière la balle, mérite une attention particulière. Il a sensiblement la vitesse du corps oscillant quand celui-ci se trouve dans la position A fig. 4; mais dans les points B, C, etc., la vitesse du courant d'air devient plus grande et exerce alors sur la balle une pression latérale d'autant plus sensible que le mobile s'approche plus de l'extrémité de l'oscillation. Cette pression et celle identique qui se produit en D, ont pour effet un déplacement accéléré du plan d'oscillation, *lequel déplacement a lieu dans le sens de celui provenant de la rotation de la terre, quand les oscillations commencent dans le plan est ouest, et au contraire a lieu dans un sens opposé, quand le pendule commence les oscillations dans le plan sud nord (L)*.

De l'ensemble de la théorie établie dans les notes (A) (B), etc., il résulte :

1. Que les oscillations deviennent d'autant plus rapidement elliptiques, que la direction dans laquelle elles furent commencées, se rapproche plus de celle d'est ouest, ou de celle nord sud. — Voyez notes (D) (G).

2. Que les oscillations commencées dans la direction est ouest ou nord sud donnent lieu à des ellipses ; le petit axe de celles-ci croît rapidement, conserve pendant un certain temps une valeur très-grande, et ensuite décroît, d'abord lentement, puis toujours plus rapidement. — Voyez note (H).

3. Que le plan d'oscillation se déplace, au moins pendant un certain temps, avec un mouvement accéléré. — Voyez note (J).

4. Que le déplacement du plan d'oscillation est beaucoup plus rapide pour les oscillations commencées dans la direction est ouest que pour les oscillations commencées dans la direction nord sud. — Voyez note (L).

Les courbes dans les figures 1 et 2 et les tableaux pag.

136, 137, 139, 140, 141, 142, démontrent l'exactitude des conclusions 1<sup>o</sup>, 2<sup>o</sup>, 3<sup>o</sup>; — le tableau suivant tend à confirmer la 4<sup>o</sup>:

Déplacement total observé en	Première oscillation dans le plan Sud-Nord			Première oscillation <i>dans le plan</i> Est-Ouest 4 <sup>o</sup> expérience.
	1 <sup>re</sup> expérience.	2 <sup>e</sup> expérience.	3 <sup>e</sup> expérience.	
5'	0 36'	35'	31'	45'
10'	1° 13'	1° 10'	1° 2' $\frac{1}{2}$	1° 31'
15'	1° 51'	1° 46' $\frac{1}{2}$	1° 34' $\frac{1}{2}$	2° 18' $\frac{1}{2}$
20'	2° 29' $\frac{1}{2}$	2° 23' $\frac{1}{2}$	2° 7'	3° 8'
25'	3° 8' $\frac{1}{2}$	3° 1' $\frac{1}{2}$	2° 40'	3° 59' $\frac{1}{2}$
30'	3° 48'	3° 40'	3° 13'	4° 53' $\frac{1}{2}$
35'	4° 28'	4° 21'	3° 46' $\frac{1}{2}$	5° 50' $\frac{1}{2}$
40'	5° 8' $\frac{1}{2}$	5° 4'	4° 20' $\frac{1}{2}$	6° 50' $\frac{1}{2}$
45'	5° 49' $\frac{1}{2}$	5° 49'	4° 55'	7° 55'
50'	6° 31' $\frac{1}{2}$	6° 37'	5° 29' $\frac{1}{2}$	9° 4'
55'	7° 14' $\frac{1}{2}$	7° 28'	6° 4' $\frac{1}{2}$	10° 18'
1 h.	7° 59' $\frac{1}{2}$	8° 22' $\frac{1}{2}$	6° 40'	11° 37'
1 » 5'	8° 46'	9° 19' $\frac{1}{2}$	7° 16'	13° 2'
1 » 10'	9° 34'	10° 19' $\frac{1}{2}$	7° 52' $\frac{1}{2}$	14° 33' $\frac{1}{2}$
1 » 15'	10° 23' $\frac{1}{2}$	11° 22' $\frac{1}{2}$	8° 29' $\frac{1}{2}$	16° 12'
1 » 20'	11° 15' $\frac{1}{2}$		9° 7'	17° 59'
1 » 25'	12° 10'		9° 45' $\frac{1}{2}$	19° 56'
1 » 30'	13° 7'		10° 27' $\frac{1}{2}$	22° 4'
1 » 35'	14° 6' $\frac{1}{2}$		11° 13'	24° 24'
1 » 40'	15° 9'		12° 3'	26° 58'
1 » 45'	16° 14' $\frac{1}{2}$		12° 58'	29° 48'
1 » 50'	17° 23'		13° 59'	32° 56'
1 » 55'	18° 35' $\frac{1}{2}$		15° 6'	36° 22'
2 h.	19° 51' $\frac{1}{2}$		16° 18'	40° 4'
2 » 5'			17° 37'	43° 56' $\frac{1}{2}$
2 » 10'			19° 3'	47° 55' $\frac{1}{2}$
2 » 15'			20° 38'	51° 57'
2 » 20'			22° 25'	55° 58'
2 » 25'			24° 27'	59° 55'
2 » 30'			26° 48'	63° 46'
2 » 35'			29° 30'	67° 28'
2 » 40'			32° 32'	70° 52'

Déplacement total observé en	Première oscillation dans le plan Sud-Nord.			Première oscillation <i>dans le plan</i> Est-Ouest	
	1 <sup>re</sup> expérience.	2 <sup>e</sup> expérience.	3 <sup>e</sup> expérience.	4 <sup>e</sup> expérience.	
2 h. 45'			35° 54'	73° 54' $\frac{1}{2}$	
2 » 50'			39° 36'	76° 35' $\frac{1}{2}$	
2 » 55'			43° 35'	78° 55' $\frac{1}{2}$	
3 h.			47° 42'	80° 56' $\frac{1}{2}$	
3 » 5'			51° 55'	82° 38' $\frac{1}{2}$	
3 » 10'			56° 6'	84° 5' $\frac{1}{2}$	
3 » 15'			60° 14'	85° 21' $\frac{1}{2}$	
3 » 20'			64° 15'	86° 27'	
3 » 25'			68° 6'	87° 20' $\frac{1}{2}$	
3 » 30'			71° 47'	88° 6'	
3 » 35'			75° 17'	88° 43' $\frac{1}{2}$	
3 » 40'			78° 34'	89° 15'	
3 » 45'			81° 37'	89° 41' $\frac{1}{2}$	
3 » 50'			84° 28'	90° 3' $\frac{1}{2}$	
3 » 55'			87° 2'	90° 22'	
4 h.				90° 37'	
4 » 5'				90° 49'	

**O B S E R V A T I O N S**  
 sur le Mémoire de M. le professeur Boltshauser  
*par C. LIAUSUN, professeur.*

Je me permettrai quelques observations relatives aux conclusions de M. Boltshauser. Il me semble que la composante dirigée vers le centre du petit cercle passant par le lieu d'observation, doit être trop faible pour pouvoir en aucune manière exercer une influence sur la direction du pendule..... par suite, cette influence devant théoriquement diminuer jusqu'au bout de 6 heures, elle doit être nulle tout le temps.

La force centrifuge peut-elle être assez différente sur la boule du pendule et sur les châssis où se marquent les courbes pour pouvoir produire une déviation appréciable quelconque du pendule de la ver-

ticale du point de suspension ? Je ne comprendrais pas comment la boule, parce qu'elle est plus libre relativement aux objets environnants, devrait avoir une force centrifuge différente de celle de ces objets. Ce serait, il me semble, contraire à un principe de mécanique en vertu duquel quand deux corps (la boule du pendule et un objet quelconque appuyé sur le sol), sont soumis à un mouvement commun (rotation de la terre autour de son axe), une seconde force agissant sur l'un d'eux lui communiquera par rapport à l'autre le même déplacement que si le mouvement commun n'existe pas. Or cette seconde force, c'est la force centrifuge dont l'effet sur les deux corps considérés est très-peu différent et dont par conséquent le déplacement correspondant doit être sensiblement nul. Cet effet ne pourrait différer qu'autant que la distance des 2 corps à l'axe de la terre ne fût pas la même. Or, cette différence est au plus de 2 centimètres.

M. Boltshauser passe ensuite à l'explication de ce qui arrive quand la première oscillation a lieu dans la direction N. S. Ici j'avoue que je ne comprends pas assez son raisonnement pour pouvoir porter un jugement sur ses conclusions ; il en est du reste ainsi dans plusieurs passages où un peu plus de détails auraient rendu plus claire son exposition. Je ne ferai donc pas d'observation spéciale sur cette partie, non plus que sur celle où il est question de l'influence de la résistance de l'air : une compréhension plus exacte du raisonnement m'est nécessaire dans ces questions. Je me bornerai donc à présenter encore quelques observations générales sur les expériences et les conditions dans lesquelles elles ont été faites.

La boule du pendule n'étant pas symétrique par rapport à son centre par suite de l'introduction dans son intérieur de divers objets : sable, réservoir, soupape, électro-aimant, etc., la pesanteur ne peut pas agir de la même manière sur tous les points et dans toutes les positions qu'ils occupent dans une oscillation.

Deux séries d'expériences faites chacune dans des conditions un peu différentes ne sont pas suffisantes à mon avis pour pouvoir avancer des conclusions un peu sûres ; il faudrait se placer plusieurs fois exactement dans les mêmes conditions et voir si les résultats sont identiques.

Quant à l'influence que pourrait exercer sur le pendule l'attraction du mont Etna, je ne crois pas qu'elle pût être sensible, attendu que dans les expériences spéciales faites en Ecosse et dans les Andes, l'attraction produite sur un corps de masse beaucoup moins grande que la boule du pendule et situé à proximité immédiate, ne fut que de quelques secondes.

---